

CASA

Rapport d'activité 2021



Casas en deux mots

Association de droit local, CASAS, Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg, a été créé au début de 1984 par un collectif d'associations afin de soutenir les demandeurs d'asile à la recherche d'aide et de conseil.

Ces personnes ont fui leur pays en raison de persécutions personnelles politiques, religieuses ou ethniques et viennent demander la protection de la France et la reconnaissance du statut de réfugié, n'étant pas protégées par leurs autorités.

Dans le réseau local strasbourgeois des organismes qui sont en contact avec les demandeurs d'asile, CASAS occupe depuis 38 ans une place spécifique: son rôle principal consiste à aider dans leurs démarches de demande d'asile les personnes non prises en charge par l'Etat faute de place d'hébergement.

Les instances compétentes, l'OFPRA, Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, et en cas de rejet de l'OFPRA, la CNDA, Cour Nationale du Droit d'Asile, qui examine les recours, sont situées en région parisienne et centralisent tous les dossiers. Ces derniers doivent être rédigés en français et de manière très détaillée, avec traduction des pièces à l'appui de la demande; c'est pourquoi la plupart des demandeurs d'asile ont besoin d'une aide pour effectuer leurs démarches, ne serait-ce que pour une raison d'interprétariat. Actuellement, environ 83 % des personnes que nous accueillons ne sont pas francophones.

Depuis le début 2016, l'accompagnement au premier dossier, destiné à l'OFPRA, est entièrement assuré par la SPADA, Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA, Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile), portée par l'Association du Foyer Notre Dame et financée par l'Etat. CASAS quant à lui se charge de tous les recours devant la CNDA, ainsi que du suivi juridique que cela implique.

D'autres actions viennent compléter ce travail d'écoute et de mise en forme des dossiers: nous organisons des permanences d'accueil multi-services, nous assurons une domiciliation postale, nous proposons des cours de français gratuits pour les nouveaux arrivants non ou peu francophones, des actions en direction des familles et des personnes isolées, des activités culturelles et conviviales...

Nous menons aussi, à l'égard de publics divers, scolaires, partenaires ou autres, des actions de sensibilisation concernant les enjeux du droit d'asile et les difficultés rencontrées par les réfugiés.

Au fil des années, notre équipe, constituée de quelques salariés et de nombreux bénévoles, s'est étoffée pour pouvoir faire face aux demandes qui lui étaient adressées.

Nous conseillons en effet en moyenne 1000 personnes par an, domicilions parallèlement plusieurs centaines de personnes et accueillons annuellement environ 400 personnes dans nos cours de français*.

Après une année 2020 où nos modes d'action ont été bouleversés à divers égards par la crise sanitaire, nous avons retrouvé une partie de nos repères habituels en 2021, sans toutefois pouvoir encore revenir complètement à notre « fonctionnement d'avant covid ».

*chiffres habituellement relevés lors des années précédant la crise sanitaire

Rapport moral

Après la stupeur créée par l'irruption de la pandémie dans nos vies, chacun espérait un retour à "la vie d'avant", à la routine, à la normalité.

Perspective étrange si l'on y pense, spécialement à CASAS, association a-normale depuis sa création. La Convention de Genève de 1951 avait normalisé le droit d'asile: *"toute personne a le droit de circuler (...) de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. (...) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays (...)."*

Or depuis des décennies, notre pays revisite cette norme, la complique, la rend exceptionnelle, par une succession de dispositions législatives (presque) toujours plus restrictives. Ce constat a prévalu à la création de CASAS : le droit d'asile était devenu amphigourique, au point qu'un collectif se spécialise dans son déchiffrage.

En 2020, CASAS n'a eu de cesse d'observer et d'analyser les effets de la crise sanitaire dans l'application du droit d'asile et les effets de la pandémie pour les personnes que nous accompagnons. Cet examen attentif a permis une adaptation précise de notre quotidien auprès des demandeurs d'asile. Toute difficulté nouvelle vient accroître leur quotidien déjà précarisé par leur situation administrative et sociale. L'isolement s'est aggravé, les peurs sont multipliées.

Demandeurs d'asile. Ces hommes, ces femmes, ces enfants, ont fui leur pays, la guerre parfois, la déliquescence d'un Etat, la violence envers leur groupe social. Ils ont voyagé dans le danger permanent, traversé des frontières en tremblant. Les voici à Strasbourg, dans la rue ou mis à l'abri quelques nuits parfois. De quoi ont-ils besoin? Bien sûr d'un toit, de nourriture, de soins, et d'accompagnement juridique. Alors en dépit de la pandémie qui ne s'éteint pas, l'équipe de CASAS a poursuivi l'aide juridique avec pertinence et détermination. Bénévoles, Salariés, et stagiaires en charge des dossiers continuent de s'appuyer sur l'expérience de tous et l'actualisation des connaissances dans le droit d'asile pour garantir un accompagnement au dossier adapté à chaque situation.

Le temps des demandeurs d'asile est suspendu à la procédure d'asile.

Mais vivre ne se réduit pas à échapper au danger. Vivre nécessite de rencontrer d'autres vivants, de leur parler, d'être entendu, de rire, de jouer, d'apprendre, d'espérer. Dans ce domaine également, l'équipe a cherché à compenser les effets de la crise, maintenir tout ce qui pouvait l'être, parfois au prix d'énormes efforts d'adaptation. Prenons l'exemple des cours de français, tellement importants. Les professeurs de CASAS ont appris l'usage des outils numériques ou inventé des solutions inédites pour continuer le travail avec les apprenants, jusque dans la rue. Des sorties, des animations, des ateliers ont été poursuivis, adaptés ou inventés, tandis que les liens avec les partenaires se renforçaient et se diversifiaient.

Vous voyez, CASAS persévère, comme promis.

Il existe plusieurs façons de s'engager à CASAS :

Il y a l'engagement des acteurs du jour, des salariés, des stagiaires, des bénévoles, présents auprès des demandeurs d'asile au quotidien, pour l'accompagnement au dossier, l'interprétariat, l'accompagnement social avec un réseau de partenaires, l'aide administrative (par exemple avec la domiciliation postale), les propositions linguistiques et culturelles, les animations conviviales.

Il y a l'engagement des bénévoles du soir, membres du Conseil d'administration présents auprès de la directrice, pour veiller la pérennité de l'association et de ses comptes, pour soutenir ses valeurs et porter la parole de CASAS dans le débat public.

Il y a l'engagement des bénévoles de l'ombre, spécialistes en informatique, en finalisation des documents à diffuser (Voix de Traverses, Rapport d'activité, communication événementielle).

Il y a l'engagement généreux des donateurs, des subventionneurs publics ou privés sans lesquels CASAS n'existerait tout simplement pas.

Pour la première fois en 2021, CASAS a été destinataire de legs. Je voudrais exprimer ici toute notre gratitude à Madame Nicole CURIEN et à Madame Marie-Madeleine WELSCH pour leurs gestes très généreux envers notre association.

4

L'assemblage de tous ces engagements nous constitue, il nous a permis de traverser l'année 2021 aux côtés des demandeurs d'asile, de puiser nos forces pour persévérer dans notre mission première et plus que jamais réaffirmée : aider les solliciteurs d'asile à faire valoir leur droit à une protection et une vie digne parmi nous.

Anne Marquis
Présidente



Sommaire

CASAS en deux mots **page 2**

Rapport moral **page 3**

2021, nouvelle année covid **page 6**

- Accueillir **page 7**

Assurer des permanences régulières, offrir des aides matérielles, proposer une domiciliation postale, répondre aux questions urgentes

- Accompagner dans les démarches de la demande d'asile : **page 13**

Introduire une demande d'aide juridictionnelle, comparaison chiffrée entre 2020 et 2021, aider à la rédaction du recours, assurer le suivi du dossier en lien avec l'avocat, conseiller les personnes dublinées, informer suite à un rejet de la demande d'asile

- Et dans l'attente de la réponse... **page 25**

Proposer des cours de français, animer des temps de rencontre et de convivialité pour les familles, trois ateliers, le projet du vendredi

- Informer, communiquer **page 45**

Actualiser le site et la page Facebook de CASAS, publier Voix de Traverses, accueillir des étudiants en stage, répondre aux demandes d'information, assurer des animations extérieures, participer à des événements particuliers

- Avec quels moyens ? **page 53**

L'équipe, la formation, les soutiens financiers, des locaux adaptés, des aides en nature

Conclusion **page 60**

Annexes **page 61**

Sigles, dossier sur l'Afghanistan, message à l'ECRI suite à consultation, bilan 2021 des « ateliers musée », le Cercle de Silence

2021, nouvelle année covid

En 2020, après un démarrage rapide et chargé dans la continuité de 2019, la crise sanitaire a brisé le rythme et nous a mis en défi de nous adapter aux contraintes imposées successivement, à commencer par deux mois de confinement strict, afin de poursuivre autant que possible nos activités. Nous avons été appelés à être - encore plus que d'habitude - réactifs et inventifs, et à compter plus que jamais sur la créativité de chacun pour dépasser les obstacles.

La dynamique de 2021 est tout autre. Du début à la fin de l'année, moment où l'on enregistrait un nombre record de contaminations, il nous a en effet fallu durer dans les efforts mis en place, réunions en visio, cours à distance, multiplication des échanges par mail, contacts à garder et faire vivre par sms et téléphone, protocoles à actualiser, respect de jauges, accueil des personnes en portant le masque, et toujours sur rendez-vous, loin de la fluidité et de la spontanéité habituelles des temps d'accueil... De nouveaux freins se sont par ailleurs ajoutés à la liste au fil des mois, dont un troisième confinement et son cortège de justificatifs de déplacement, puis un peu plus tard l'obligation de disposer du passe sanitaire pour participer à de nombreuses activités.

Pour tenir la distance, nous avons donc dû à la fois continuer de protéger les personnes reçues et les membres de notre équipe de la pandémie, et trouver les moyens de combattre les effets secondaires non négligeables de tout ce déploiement de consignes à respecter, en particulier la lassitude, voire le découragement qui guettait les uns et les autres devant la lourdeur de toutes ces précautions.

6

L'équipe s'est appuyée sur ses capacités créatrices pour imaginer des propositions nouvelles : lancement de projets transversaux, développement de partenariats, recherche de compensation pour les personnes pénalisées par les annulations d'activités d'octobre 2020 à fin mai 2021.



Assurer des permanences régulières

En deux mots...

Pour garantir un accès facile et régulier à tous nos services, nous avons mis en place depuis de nombreuses années deux permanences par semaine, le lundi et le jeudi matin.

Une vaste équipe est mobilisée pour assurer l'accueil, l'enregistrement et l'analyse de la nature des demandes, la convivialité de l'attente et la réception individuelle, tout cela à l'égard de personnes pour la plupart non francophones.

Au côté des salariés, ce sont donc des accueillants et des interprètes bénévoles qui s'engagent dans la durée pour rendre possibles et efficaces ces moments d'accueil et de conseil.

En raison de la crise sanitaire qui perdure, nous avons dû maintenir tout au long de 2021 le système de réception sur rendez-vous mis en place en 2020. Pour ce faire, nous avons renforcé notre capacité à donner des rendez-vous par téléphone et messagerie, et continué à résoudre un certain nombre de questions par téléphone directement : réorientation de personnes vers un partenaire notamment, selon la nature de leur demande, et tous types de renseignements brefs.

2021	Passages femmes	Passages hommes	Passages enfants mineurs	Passages de personnes au total	Passages de familles
janvier	103	131	86	320	64
février	110	140	123	373	70
mars	155	195	136	486	88
avril	228	244	288	760	149
mai	200	235	220	655	139
juin	190	204	229	623	119
juillet	207	311	284	802	151
août	182	263	230	675	129
septembre	168	242	187	597	102
octobre	189	243	244	676	136
novembre	193	242	196	631	126
décembre	161	196	212	569	115
TOTAL 12 mois	2086	2646	2435	7167	1388

Cette contrainte d'une prise de rendez-vous préalable obligatoire induit une nouvelle manière d'accueillir pour notre équipe, avec des effets à la fois positifs et négatifs : le travail est plus laborieux, moins souple, mais nous permet de faire un tour d'horizon plus complet des problèmes rencontrés par une même personne ou famille ; cela lui évite de revenir à plusieurs reprises, un avantage pour les personnes ne pouvant pas facilement se déplacer et le but recherché en période covid, mais qui limite fortement la possibilité pour un demandeur inquiet de passer juste pour être rassuré par rapport à un document qu'il vient de recevoir, à une petite question...

Ce nouveau mode de travail, moins informel, n'est pas forcément le plus adapté à l'ensemble de notre public, confronté à des situations où l'arbitraire et la précarité dominent et à des incompréhensions liées à la méconnaissance de la langue et des usages du pays d'accueil. Il peut toutefois bien convenir à un certain nombre des demandeurs que nous suivons ; de fait, les échanges d'informations à distance avec les personnes accompagnées, surtout par mail et incluant la transmission de documents, sont désormais devenus incontournables.

Comme en 2020, nous avons assuré des plages de réception doublées pour faire face au nombre important de demandes: les permanences se déroulent sur les journées complètes du lundi et du jeudi, ainsi que le vendredi, journée principalement consacrée à la remise des courriers reçus par les personnes domiciliées postalement à CASAS et des lettres d'orientation et aides matérielles directes demandées au fil de la semaine, par téléphone ou lors d'un rendez-vous. Il est à noter que des rendez-vous sont également donnés en dehors de ces plages (les chiffres du tableau ci-dessous montrent que ce sont en moyenne 3 jours et demi par semaine qui sont consacrés à ce type de réception, et en moyenne 58 rendez-vous hebdomadaires qui ont été assurés cette année).

Il est difficile, voire impossible de comparer les chiffres enregistrés en 2021 dans le cadre des temps de permanence avec ceux globalement notés en 2020, année particulièrement bouleversée par la pandémie, et marquée par des modes de fonctionnement et ajustements successifs. Une comparaison avec 2019 ne semble pas plus pertinente, en raison de trop grandes disparités : situation sanitaire, modalités d'accueil, contenu et durée des entretiens...

2021	Nombre de journées de permanence	Nombre d'entretiens réalisés, hors rv de dossiers
janvier	10	175
février	9	152
mars	15	253
avril	16	307
mai	15	271
juin	17	241
juillet	18	308
août	18	281
septembre	18	258
octobre	17	254
novembre	18	286
décembre	14	229
TOTAL 12 mois	185 journées complètes, soit 370 demi-journées	3015

Offrir des aides matérielles

En deux mots...

Selon la loi de septembre 2018, certains demandeurs d'asile placés en procédure accélérée (demande tardive, réexamen...) n'ont pas droit à l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) ; d'autres, originaires de pays figurant sur la liste des pays sûrs*, font l'objet d'une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF), et si après contestation, cette mesure est confirmée par le Tribunal Administratif, ces requérants se retrouvent sans ressource peu après la décision de l'OFPRA à l'égard de leur dossier, si celle-ci est négative. Sans accès au marché du travail, et toujours en attente d'une réponse (de la CNDA cette fois) à leur demande de protection, ils sont démunis et font face à des besoins matériels de première nécessité : principalement pour leur alimentation - dans ce cas, nous pouvons réorienter bon nombre d'entre eux vers la SPADA - et le transport local, mais aussi pour des frais liés à leur procédure, traductions assermentées, billets de bus ou de train pour se rendre à l'audience à Paris, et d'autres frais divers : assurance scolaire, frais de chancellerie à l'obtention d'un titre de séjour...

La plupart des personnes précédemment dublinées se retrouvent quant à elles dans une situation de complet dénuement similaire sur toute la durée de leur procédure d'asile, n'ayant pas accès aux conditions matérielles d'accueil (CMA).

De nombreux demandeurs d'asile déboutés nous sollicitent également.

Les demandes concernant ces aides sont traitées dans le cadre des permanences, sauf situation d'urgence.

* actuellement : Albanie, Arménie, Bangladesh, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Géorgie, Ghana, Inde, Kosovo, Macédoine, Madagascar, Mali (pour les hommes seulement), Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Niger, Sénégal, Serbie, Tanzanie, Turquie, Ukraine.

La nature et le montant des aides accordées cette année sont comparables à ceux relevés en 2020, en tenant compte de l'interruption de leur remise l'an passé, durant les deux mois de confinement strict.

9

Détails:

Orientations pour une aide alimentaire :

En 2021, après évaluation de leurs besoins, 46 familles et 36 personnes isolées, soit 208 personnes au total, ont été orientées vers :

- les Restos du Cœur, le CSP, l'Armée du Salut, La Croix Rouge ou Caritas pour des colis alimentaires réguliers
- les conférences Saint-Vincent de Paul, plus ponctuellement, pour une aide financière afin d'acheter des denrées, lorsque les familles avaient la possibilité de cuisiner, chez des amis ou membres de famille, ou plus rarement sur leur lieu d'hébergement, hôtel, appartement partagé... Projeter la préparation d'un repas, faire les courses, cuisiner des plats familiaux, autant d'éléments qui permettent de remettre en place des repères rassurants pour toute la famille, d'être dans une démarche active et positive, malgré l'attente et la précarité liées à la demande d'asile...

En 2021, moins de demandes d'aide de ce type ont été enregistrées, en raison des aides mises en place par certains de nos partenaires pour pallier les manques durant les moments de confinement, où les circuits habituels de suivi et de soutien étaient mis à mal par les restrictions sanitaires.

Orientations pour un autre type d'aide :

Nous avons orienté des personnes vers d'autres associations partenaires encore pour divers autres besoins, identifiés grâce à un temps de réception à CASAS en présence d'un interprète dans la majorité des cas, et indiqués dans le courrier ou le mail d'orientation rédigés dans la plupart des situations: Caritas pour des aides financières diverses, le CSP ou la Croix Rouge pour une aide

vestimentaire, Médecins du Monde, la Boussole et le NHC, pour des questions de santé, divers CMP, dont principalement celui de la rue de Berne, pour un soutien psychologique...

Introduction de demandes d'AFASE (Aide financière d'aide sociale à l'enfance) :

Ces aides qui sont versées dans un cadre de prévention pallient une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son intégration et/ou le bon déroulement de sa scolarité le nécessitent. En ce qui concernant les demandes introduites par notre association, elles concernent quasi-exclusivement des frais de cantine et de matériel scolaire, et très ponctuellement des frais liés à des activités périscolaires.

En 2021, nous avons enregistré une forte baisse de ces demandes, qui s'explique en partie par la durée du suivi prodigué aux familles. Comme il s'agit le plus souvent d'accompagnement au long cours, les enfants pour lesquels de telles demandes avaient dû être introduites les années précédentes sont aujourd'hui au collège.

Une autre raison de cette baisse est la réception de moins de nouvelles familles en difficulté, du fait de la baisse des arrivées et peut-être également d'une meilleure prise en charge dans le contexte de la pandémie. Un nombre important de familles domiciliées postalement et suivies à CASAS ont en effet intégré des places MDI (Ménages à Droits Incomplets), où les associations chargées de leur hébergement ont pris le relais de leur accompagnement social.

5 demandes ont été soumises, pour 5 familles (au bénéfice de 11 enfants), pour un montant total sollicité de 1336.63 euros. En fin d'année, nous ne disposons pas encore de réponses pour l'ensemble de ces demandes.

Aides financières directes, dont l'aide au transport local (badgé):

Comme les années précédentes, CASAS a directement pris en charge des frais non couverts à l'issue de ses demandes d'aide et orientations; cette année il s'agissait :

- de frais de cantine pour un montant total de **597.41 euros**
- d'aide au transport local

Etre muni d'un abonnement badgé permet de se déplacer facilement en tram/bus CTS et avec moins de fatigue dans la ville, pour effectuer toutes les démarches du quotidien, se rendre à des rendez-vous administratifs, médicaux, ou sur les lieux de distribution de nourriture et d'hébergement, et sans le stress lié à la crainte d'un contrôle; disposer d'un tel abonnement permet aussi aux personnes sans hébergement stable de s'abriter et de se reposer le temps du trajet dans un espace chauffé/climatisé.

Le montant dépensé pour ces aides s'élève à **1315,20 euros** ; ce montant est en baisse, notamment du fait de la mise en place par la Ville de Strasbourg de la gratuité pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans à compter de septembre 2021 ;

- de frais de garde en crèche et de frais indispensables au bon déroulement de la scolarité des enfants (assurance scolaire, participation pour un matériel ou une sortie), ou en soutien pour pouvoir faire du sport (licences, équipement).

Le montant cumulé de ces aides diverses en direction d'enfants s'élève à **493,98 euros** ; viennent s'y ajouter le montant de diverses aides accordées à des adultes (**412 euros**) et celui de la prise en charge de frais d'hébergement (**1555,80 euros**), pour constituer le montant global des aides exceptionnelles accordées cette année.

Au niveau du nombre de bénéficiaires:

en 2021, CASAS a soutenu :

- 46 familles, dont 88 adultes et 84 enfants, et 36 personnes particulièrement isolées, par le biais d'orientations vers des associations fournissant des colis alimentaires, ou une aide financière pour l'achat de denrées et
- 25 enfants (de 8 familles) soit par la prise en charge de frais de cantine, soit au travers d'une demande d'AFASE ;

- 80 personnes, 52 adultes et 28 enfants, dont 18 personnes isolées et les membres de 18 familles, ont par ailleurs bénéficié d'une aide badgé, délivrée dans la durée et
- 21 enfants (de 11 familles) de la prise en charge de leur assurance scolaire et/ou d'autres soutiens,
- 13 adultes ont été destinataires d'une aide exceptionnelle, hébergement, frais de chancellerie, tests ou autre.

Types d'aide accordés en 2021	Montant en euros
Aide au transport « badgé » : remise de bons CTS pour une valeur de	1315,20
Tickets de cantine	597,41
Accueil convivial en permanence	110,56
Aides exceptionnelles, dont prise en charge frais d'hébergement	2461,78
Interprétariat et traductions	276,78
Billets transport convocations OFPRA ou CNDA	4027,30
TOTAL	8789,03

Nous avons par ailleurs fait appel pour un accompagnement aux services d'un **interprète professionnel** dans une langue rare pour laquelle nous ne disposons pas d'un interprète bénévole.

En 2021, le nombre des personnes ayant bénéficié d'une **aide financière de CASAS pour se rendre à Paris** en bus ou en train afin de répondre à la convocation de l'OFPRA ou de la CNDA a fortement progressé par rapport aux années précédentes : 56 personnes ont été soutenues cette année, contre 24 l'an passé ; 2020 a été plus fortement impactée par la pandémie : nous avons enregistré beaucoup moins de convocations, et également moins d'OQTF, ce qui a permis aux demandeurs d'asile concernés de continuer à bénéficier de l'ADA, et donc de prendre en charge eux-mêmes leurs billets de transport pour se rendre à leur audience.

11

Proposer une domiciliation postale

En deux mots...

Les demandeurs d'asile qui s'adressent à CASAS sont sans domicile stable. Pour la poursuite de leurs démarches juridiques et administratives, le fait de disposer d'une adresse fiable est primordial. La plupart d'entre eux bénéficient de l'adresse postale de la SPADA, Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA ou CODA). Quand ce n'est pas ou plus le cas, CASAS peut offrir une domiciliation à ces personnes, à titre subsidiaire.

Hors période de crise et contraintes sanitaires, deux temps de distribution sont organisés chaque semaine, le mardi et le vendredi après-midi, qui donnent aussi l'occasion d'échanger, de prendre des nouvelles, de donner un petit conseil, une explication sur le courrier reçu...

Au 31 décembre 2021, nous avons enregistré des chiffres tout-à-fait comparables à ceux de 2020 : 297 personnes (contre 319 en 2020), 178 adultes (91 femmes et 87 hommes) et 119 enfants, bénéficiaient en effet à cette date de l'adresse de CASAS, soit 42 personnes isolées (41 en 2020) et les membres de 62 familles (59 en 2020).

Merci à toutes les personnes bénévoles et stagiaires ayant participé à la gestion de ce service : réception, tri minutieux et répartition des courriers dans les pochettes/boîtes-aux-lettres individuelles créées pour chaque groupe familial, distribution...

Comme fin 2020, la remise des courriers a continué d'être réalisée principalement le vendredi et sur rendez-vous, avec un contact téléphonique préalable permettant d'éviter un déplacement inutile aux personnes n'ayant rien reçu. Ce contact ne remplace toutefois pas une rencontre de visu, aussi courte soit-elle, et offrant la possibilité de poser une question autre.

Au moment où nous écrivons (avril 2022), les permanences courrier sans rendez-vous du mardi et du vendredi après-midi assurées par Bernard, assisté d'autres membres de l'équipe, n'ont malheureusement pas encore repris.



Répondre aux questions urgentes

En deux mots...

Les personnes confrontées à une situation d'urgence, de quelque nature que ce soit, se présentent le plus souvent en dehors des permanences, inquiètes, voire désorientées. Il s'agit pour nous de pouvoir les accueillir, les rassurer, faire le point avec elles afin d'évaluer l'urgence et de traiter la demande au mieux.

En 2021, le maintien du système de réception uniquement sur rendez-vous en raison de la pandémie a continué de constituer un frein à la prise en compte rapide et fluide des demandes urgentes, présentées à la porte de la Maison à tout moment de la semaine à la personne assurant l'accueil à ce moment-là, selon le planning de répartition de cette tâche entre les quatre associations installées dans la MPS.

Un effort de coordination avec la Cimade, le CSP et la SEMIS à cet égard, un certain assouplissement dans notre mode de fonctionnement au fil du temps et le renfort de nos possibilités d'accueil téléphonique déjà initié en 2020 ont permis d'améliorer la situation, avec des propositions de rendez-vous à très brève échéance.

L'hébergement

En deux mots...

Le problème de l'hébergement des demandeurs d'asile primo-arrivants est récurrent, et s'est aggravé en 2017, au point que début 2018, CASAS a pris le relais du Point d'Accueil Solidarité Gare pour alerter sur la situation des personnes et familles les plus vulnérables laissées à la rue. Celles-ci se présentent habituellement en permanence, où elles sont reçues individuellement et où un relevé détaillé de leur situation est effectué.

Ces informations sont ensuite adressées par mail à un réseau local d'avocats, qui vont défendre à tour de rôle le droit à une prise en charge sans délai des personnes non hébergées devant le Tribunal Administratif, dans le cadre d'un référé liberté, dit « référé hébergement ».

Comme en 2020, nous avons été sollicités de manière ponctuelle en 2021 pour des questions d'hébergement, alertant le SIAO sur certaines situations particulières, sans qu'une procédure s'enclenche ensuite devant le Tribunal Administratif.

Des personnes continuent de nous offrir ponctuellement ou régulièrement des possibilités d'hébergement, offres que nous avons coordonnées de manière à en faire profiter des demandeurs d'asile suivis par notre association, principalement des personnes isolées qui se retrouvent sans solution d'hébergement plus souvent que les familles avec enfant(s).

L'hiver 2021 a toutefois été bien différent du précédent, sans la mise à l'abri habituelle, mais avec des placements d'urgence très limités dans le temps en fonction des températures, dans des lieux collectifs, comme le Gymnase Branly. Ces brèves mises à l'abri se sont soldées à plusieurs reprises par des orientations forcées menées par l'Etat des personnes et familles selon leur situation administrative vers des lieux à distance de Strasbourg, bouleversant avec violence leur quotidien déjà extrêmement précaire et gênant la continuité du suivi de ces personnes assuré par diverses associations.

Accompagner dans les démarches de la demande d'asile

En 2021, il n'y plus eu de confinement strict ni de gel des entretiens à l'OFPRA et des audiences à la CNDA ; malgré des contraintes sanitaires toujours présentes et en évolution, un certain cadre de travail habituel se remet en place.

Le troisième confinement

Après un premier confinement *hard* et un deuxième confinement *soft*, cette troisième édition a pour nous des allures étranges. Contraints d'appliquer des mesures sanitaires strictes, et fortement encouragés à privilégier le télétravail, nous sommes cependant confrontés à des institutions et des administrations dont le rythme n'a pas ralenti. Nos permanences d'accueil, menées uniquement sur rendez-vous afin de limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans nos locaux et de prendre le temps nécessaire pour assurer une désinfection succincte entre chaque passage, sont fréquentées régulièrement par des personnes ayant reçu des décisions de l'OFPRA et/ou de la préfecture (et de l'OFII !), à l'encontre desquelles des recours ne peuvent être formés que dans des délais précis, variables selon les cas, mais devant être strictement respectés.

L'organisation de l'emploi du temps des permanents, des stagiaires et des bénévoles doit donc être soigneusement établi, afin de partager au mieux l'espace et réduire le nombre d'entretiens, tout en assurant le suivi indispensable des différentes situations qui l'exigent.

En effet, malgré le contexte particulier, la quantité de dossiers à traiter reste importante, le nombre de rejets pris par l'OFPRA durant ce mois d'avril a même augmenté, avec 55 demandes d'aide juridictionnelle enregistrées au cours de cette période, dans le cadre d'une procédure de recours devant la CNDA.

Parallèlement, de nombreuses Obligations de Quitter le Territoire Français sont notifiées par la préfecture à des requérants en procédure accélérée ayant fait l'objet d'une décision de rejet de l'OFPRA, et des arrêtés de transfert avec ou sans assignation à résidence sont pris à l'égard de demandeurs d'asile en procédure de réadmission Dublin, essentiellement vers l'Allemagne, la Suisse ou l'Italie. Dans tous les cas, le respect des délais de recours et l'appel nécessaire à un

avocat impliquent pour nous une présence quotidienne sur le terrain, et la nécessaire gestion des urgences, en particulier lorsque les contestations doivent être formulées dans les 48 heures.

Enfin, si à la faveur de la crise sanitaire, les prises en charge des personnes sans hébergement ont été prolongées *sine die*, cette disposition d'urgence est aujourd'hui remise en question, et nous commençons à être de nouveau sollicités par des personnes en quête d'un logement ou d'une simple mise à l'abri.

La gestion des domiciliations postales a également dû être modifiée, les permanences ouvertes les mardis et vendredis aux personnes venant vérifier librement leurs boîtes aux lettres ayant été remplacées par des plages de rendez-vous, accordées par téléphone aux bénéficiaires après vérification de la présence d'un courrier.

Toutes ces dispositions impliquent un accueil téléphonique accru, et des échanges par mail avec de nombreux requérants qui jusque-là se déplaçaient volontiers jusqu'à nos locaux pour faire part de la réception d'un courrier concernant leur procédure. Ainsi, les communications numériques de documents scannés ou photographiés, malgré une réception manquant parfois de lisibilité, nous permettent de poursuivre la mise à jour notre planning de suivi des dossiers, et de travailler en collaboration efficace avec les conseils des requérants, jusqu'à la convocation éventuelle à la Cour Nationale du Droit d'Asile.

Sur ce point encore, les restrictions de déplacement n'ont pas eu de réel impact, de nombreuses affaires étant audiencées quotidiennement, même si elles ont toutes lieu à huis clos. Inquiets des risques auxquels ils peuvent être exposés durant les trajets, certains demandeurs, surtout ceux dont la santé est fragile, préfèrent différer leur passage devant la Cour en sollicitant un renvoi d'audience, qui est systématiquement accepté compte tenu des circonstances.

Mais le plus généralement, les requérants, qui ont souvent attendu longtemps cet aboutissement de leur procédure, reporté à long terme en raison du premier confinement, sont soulagés de cette convocation qui va leur permettre d'exprimer oralement les motifs de leur demande de protection. Dans ce contexte, notre travail d'accompagnement et de mise en relation avec les avocats, repose sur notre présence sur le terrain et notre disponibilité.

Christiane

Introduire une demande d'aide juridictionnelle

En deux mots...

Tout demandeur d'asile a le droit de bénéficier de l'aide d'un avocat devant la CNDA.

S'il souhaite que l'Etat prenne en charge les honoraires de ce conseil, voire lui désigne un avocat, il doit remplir un formulaire de demande d'aide juridictionnelle (à rédiger en français) et impérativement l'adresser par fax ou par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Aide Juridictionnelle de la Cour dans les 15 jours qui suivent la date à laquelle il a reçu de la Poste la décision de rejet de son dossier par l'OFPRA (notifiée par lettre recommandée).

A CASAS, c'est la première démarche dans laquelle nous accompagnons une personne qui doit introduire un recours, et nous la réalisons tout-de-suite, durant la permanence où l'intéressée se présente pour solliciter l'aide de l'association. Plus tôt le Bureau d'Aide Juridictionnelle est saisi, plus long en effet sera le délai restant dont disposera l'avocat pour introduire le recours formel.

En 2021, CASAS a poursuivi l'introduction de demandes d'aide juridictionnelle comme précédemment, lors du premier rendez-vous dans le cadre d'une permanence organisé avec

chaque requérant venu solliciter notre aide suite à la réception de la décision de rejet de l'OFPRA à l'égard de sa demande d'asile.

Précisions :

Cette année, nous avons accompagné quelques "enfants seuls" : ce sont des demandes qui sont faites pour les enfants rejoignant leurs parents, nés après le rejet du dossier de ces derniers, ou concernés par une problématique spécifique. Ils ont donc un dossier individuel en tant que mineurs.

En 2021, nous avons aidé à l'introduction de 444 demandes individuelles d'aide juridictionnelle correspondant à 402 groupes familiaux : 309 isolés et 93 familles accompagnées de 149 enfants (dont 37 familles monoparentales, le plus souvent constituées d'une mère seule avec enfant(s)).

Cette aide a été procurée à 592 personnes en tout, 160 femmes, 283 hommes et 149 enfants.

Seule une personne, un homme isolé, a sollicité l'aide de CASAS pour 2 démarches CNDA différentes en 2021 (1ère instance et réexamen).

Sur les 403 démarches (individuelles ou familiales) traitées en 2021, nous comptabilisons 101 demandes de réexamen, qui concernent 194 personnes au total, voir tableau ci-dessous.

Dans le même temps, nous avons eu connaissance de convocations en audience pour 171 groupes familiaux (77 l'an passé), représentant 219 personnes, dont 186 adultes et 33 enfants, convocations suite auxquelles le statut de réfugié a été accordé à 27 groupes familiaux, la protection subsidiaire à 15 groupes, et un rejet opposé à 58 groupes familiaux. Nous restons sans nouvelles concernant les suites données à 72 convocations.

Mois 2021	Nombre d'adultes	Nombre de mineurs acc.	Nombre total de personnes
janvier	32	9	41
février	48	10	58
mars	39	15	54
avril	56	30	86
mai	30	12	42
juin	45	21	66
juillet	41	7	48
août	37	5	42
septembre	24	6	30
octobre	30	7	37
novembre	26	12	38
décembre	36	15	51
TOTAL	444	149	593

La demande d'aide mois par mois aux démarches CNDA en 2021

Pays	Nb situations	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Demandes d'AJ et/ou recours	Personnes au total
Afghanistan	11	11	-	-	-	11	11	11
Albanie	20	13	13	20	7	13	26	46
Algérie	9	9	-	-	-	9	9	9
Angola	9	6	5	3	3	6	11	14
Arménie	34	19	20	7	8	26	39	46
Azerbaïdjan	10	7	5	9	6	4	12	21
Bangladesh	4	4	-	-	-	4	4	4
Biélorussie	2	2	-	-	-	2	2	2
Bosnie	4	1	4	7	2	2	5	12
Cameroun	11	9	2	1	1	10	11	12
Congo Braz.	5	3	1	1	1	4	4	5
Côte d'Ivoire	6	3	2	2	2	4	5	7
Egypte	1	1	-	-	-	1	1	1
Erythrée	1	1	-	-	-	1	1	1
Gambie	2	2	-	-	-	2	2	2
Géorgie	55	42	21	17	14	41	63	80
Ghana	1	1	-	-	-	1	1	1
Guinée C.	32	22	9	5	5	27	31	36
Haïti	1	1	-	-	-	1	1	1
Hongrie	1	-	1	2	1	-	1	3
Irak	1	1	-	-	-	1	1	1
Iran	5	5	1	-	1	4	6	6
Kazakhstan	2	2	-	-	-	2	2	2
Kenya	1	1	-	-	-	1	1	1
Kosovo	24	17	11	6	6	18	28	34
Liban	1	-	1	2	1	-	1	3
Libye	1	1	-	-	-	1	1	1
Mali	2	2	-	-	-	2	2	2
Maroc	1	1	1	2	1	-	2	4
Niger	1	1	-	-	-	1	1	1
Nigéria	37	26	10	11	8	29	36	47
Pakistan	7	6	1	1	1	6	8	8
Palestine	1	1	-	-	-	1	1	1
RDC	13	3	10	2	1	12	13	15
Russie	43	24	32	45	18	25	56	101
Sénégal	4	4	-	-	-	4	4	4
Serbie	2	-	2	-	2	-	2	2
Sierra Leone	1	1	-	-	-	1	1	1
Somalie	4	4	-	-	-	4	4	4
Soudan	3	3	-	-	-	3	3	3
Sri Lanka	4	3	1	2	2	2	4	6
Syrie	5	5	1	-	1	4	6	6
Tchad	7	6	1	-	-	7	7	7
Tunisie	1	-	1	2	1	-	1	3

Turquie	8	7	1	2	-	8	8	10
Ukraine	1	-	1	-	-	1	1	1
Venezuela	3	1	2	-	-	3	3	3
Apatrides	1	1	-	-	-	1	1	1
TOTAL	403	283	160	149	93	310	444	592
		338 en 2020	210 en 2020	101 en 2020	90 en 2020	390 en 2020	548 en 2020	649 en 2020

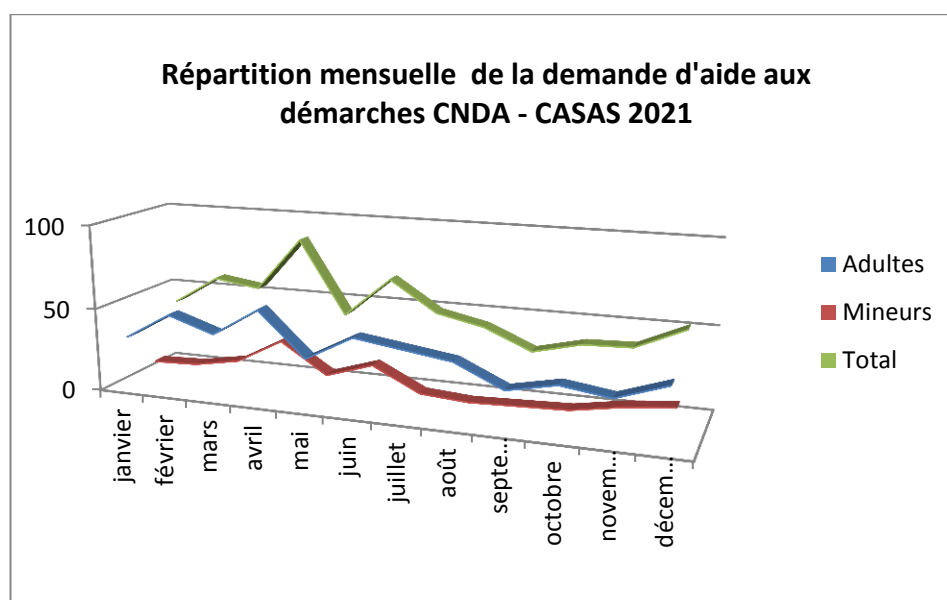
La demande d'accompagnement 2021 globale devant la CNDA

Pays d'origine	Nombre de familles
Albanie	2
Angola	1
Arménie	2
Azerbaïdjan	2
Bosnie	1
Cameroun	1
Côte d'Ivoire	1
Géorgie	5
Guinée Conakry	4
Hongrie	1
Kosovo	1
Liban	1
Nigéria	2
Pakistan	1
RDC	1
Russie	7
Serbie	2
Sri Lanka	1
TOTAL	37
	36 en 2020

Familles monoparentales
accompagnées dans leurs démarches d'asile en 2021

Pays	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Demandes'AJ et/ou recours	Personnes au total
Afghanistan	2	-	-	-	2	2	2
Albanie	6	9	15	6	4	15	30
Angola	1	1	-	-	2	2	2
Arménie	5	3	-	3	2	8	8
Azerbaïdjan	1	2	3	2	-	3	6
Bangladesh	1	-	-	-	1	1	1
Biélorussie	1	-	-	-	1	1	1
Bosnie	1	2	4	1	1	3	7
Cameroun	2	-	-	-	2	2	2
Egypte	1	-	-	-	1	1	1
Géorgie	12	11	9	8	10	23	32
Guinée	9	2	1	1	10	11	12
Iran	1	-	-	-	1	1	1
Kosovo	2	3	-	2	-	5	5
Maroc	1	1	2	1	-	2	4
Nigéria	6	2	4	3	4	8	12
Pakistan	5	-	-	-	5	5	5
Palestine	1	-	-	-	1	1	1
RDC	-	1	2	1	-	1	3
Russie	15	11	27	10	8	26	53
Sénégal	1	-	-	-	1	1	1
Sierra Leone	1	-	-	-	1	1	1
Soudan	1	-	-	-	1	1	1
Syrie	2	-	-	-	2	2	2
Venezuela	-	1	-	-	1	1	1
TOTAL	78	49	67	38	61	127	194
	76 en 2020	49 en 2020	39 en 2020	33 en 2020	67 en 2020	125 en 2020	164 en 2020

Les demandes d'accompagnement CNDA dans le cadre d'un réexamen en 2021



Comparaison chiffrée entre 2020 et 2021

Comme pour la plupart des données relatives aux permanences, la comparaison globale entre 2020 et 2021 au niveau des chiffres de l'accompagnement ne semble pas pertinente, en raison des impacts variés des contraintes sanitaires sur toute la période. Nous pouvons néanmoins relever les éléments suivants :

Nationalités des personnes accueillies :

Les personnes accompagnées en 2021 sont originaires de **47 pays** (48 en 2020) ou apatrides.

Les trois quarts de ces personnes sont originaires d'un nombre restreint de pays seulement, bien que la répartition géographique s'élargisse:

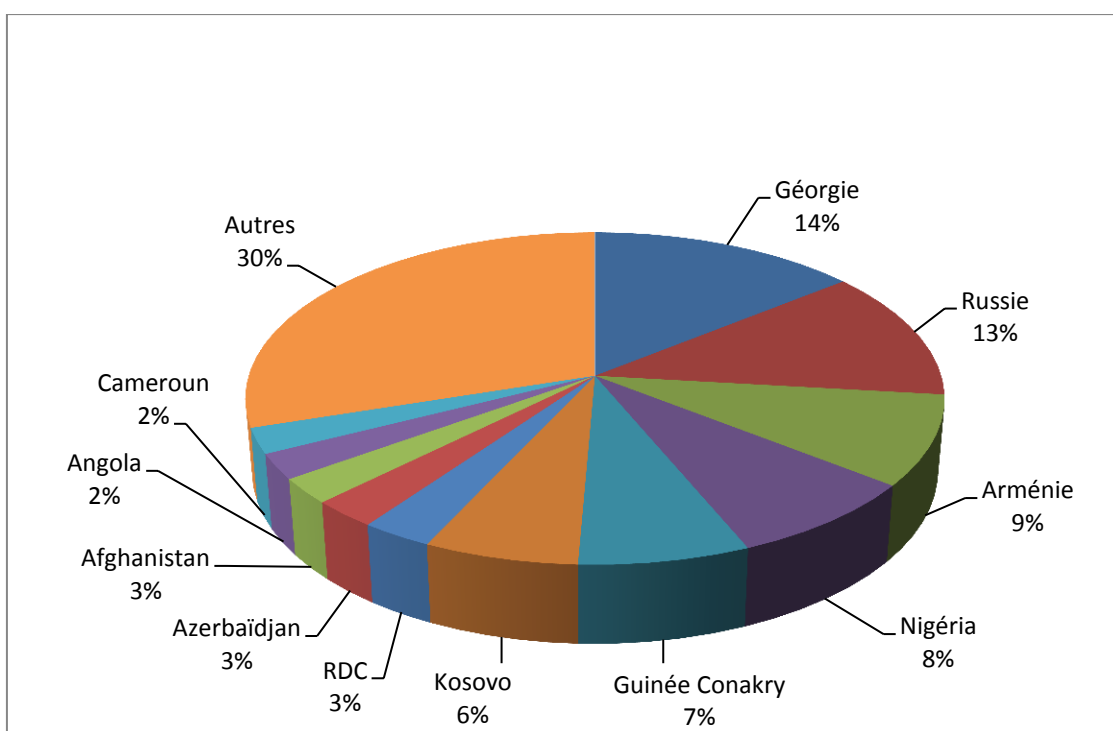
- 43% des requérants (53% en 2020) viennent de 7 pays d'ex-URSS, essentiellement la Russie, la Géorgie et l'Arménie;
- 16% des personnes sont quant à elles comme l'an passé originaires d'Albanie ou de pays issus de l'ex-Yougoslavie : Kosovo, Bosnie, Serbie ;
- les demandes de ressortissants de Guinée Conakry et du Nigéria représentent ensemble 14% des demandes.

La demande européenne domine encore un fois cette année, tout en accusant un fort retrait : elle représente 53,4% des demandes enregistrées par CASAS en 2021 (plus de 70% en 2020).

La demande africaine (24 pays) continue d'augmenter en proportion, elle représente plus de 36,3% des demandes cette année, contre 25 % en 2020.

La demande asiatique et moyen-orientale représente un peu moins de 9,5% des demandes.

La demande américaine (2 pays) est très faible, moins de 1%.



Répartition par nationalité des demandes d'AJ et/ou recours - CASAS - 2021

Au niveau du nombre d'accompagnements réalisés, on constate une baisse de 19% par rapport à 2020, qui peut être due à de nombreux facteurs, notamment ceux liés à la pandémie : forte baisse des arrivées de demandeurs d'asile en 2020, répercussion des bouleversements de 2020 sur le fonctionnement de l'OFPRA et de la CNDA...

Contrairement à l'an passé, le nombre de familles accompagnées reste stable, alors que les demandes émanant de personnes isolées baissent de 20%.

Concernant la **répartition hommes/femmes**, l'écart continue de se creuser par rapport aux années précédentes: sur la totalité des adultes accompagnés en 2021, 64% sont des hommes (61,7% en 2020), et 36% des femmes (contre 38,3% l'an passé).

Langues parlées à CASAS en 2021:

Comme l'an passé, le russe et/ou les autres langues de l'ex-URSS dominant ; elles sont parlées par plus de 43% des requérants ; de plus en plus de personnes parmi eux ne parlent toutefois plus suffisamment bien le russe et souhaitent être accompagnés dans leurs démarches dans une autre langue (principalement le géorgien et l'arménien) ;

- l'albanais concerne 13,5% des requérants aidés cette année ;

- le français progresse, environ 17% cette année, à nouveau du fait de l'augmentation de certaines demandes d'Afrique francophone, tout comme l'anglais (près de 10%, contre 3% en 2020, du fait de la forte augmentation de la demande nigériane); comme nous le notions précédemment, la majorité des personnes parlant français et/ou anglais maîtrisent aussi une ou plusieurs autres langues, dont leur langue maternelle, dans laquelle elles souhaiteront peut-être être accompagnées lors des entretiens ;

- les nombreuses autres langues présentes (l'arabe, le dari, le pashto, le farsi, le portugais, le turc, le kurde, le serbe, le romani, l'ourdou, le bangla, le somalien...) concernent ensemble cette année encore environ 16% des personnes.

Aider à la rédaction du recours

En deux mots...

Selon l'avocat désigné par la Cour (ou choisi par le requérant), le travail de CASAS à ce stade varie. Certains conseils veulent réaliser la globalité du travail pour leurs clients, d'autres au contraire comptent totalement sur notre association pour les accompagner dans la rédaction du recours. Dans la plupart des cas, c'est toutefois un entre-deux qui prévaut : l'avocat introduit un recours formel dans les temps, et notre association travaille avec la personne concernée sur le fond de son dossier, les détails et éclaircissements complémentaires à apporter à la Cour, les éventuels documents de preuve à traduire, parfois avec l'aide d'un questionnaire transmis par l'avocat.

Ce travail est réalisé sur rendez-vous et se déroule en plusieurs entretiens, pour aboutir à un « complément de recours » rédigé en français au nom de la personne, qui sera adressé soit directement à la CNDA, soit à l'avocat, selon les indications de ce dernier. Il s'agit en fait du même travail que celui réalisé pour l'introduction d'un recours argumenté, mais avec un degré d'urgence atténué par le fait que le recours formel est déjà enregistré.

En 2021, la situation sanitaire a continué d'interférer avec notre travail d'accompagnement, en compliquant l'organisation, avec entre autres un recours renforcé au télétravail et un travail en alternance sur place des membres de l'équipe afin de respecter la jauge (15 personnes dans les locaux de CASAS) qui s'est à plusieurs reprises imposée à nous.

Nous avons aussi appliqué, en tant qu'établissement recevant du public, l'obligation de disposer d'un passe sanitaire pour tous les membres de l'équipe à compter de la fin de l'été. Certaines

personnes qui souhaitaient nous rejoindre à titre bénévole ou dans le cadre d'un stage n'ont pu le faire pour cette raison.

Comme en 2020, certains membres de l'équipe se sont mis un temps en retrait, en raison des risques de contamination particulièrement forts à divers moments. Le travail à distance avec par exemple l'interprète au téléphone s'est poursuivi en 2021, même si les temps de confinement imposés n'ont plus été aussi stricts que le premier.

Témoignages :

Lauriane

Après avoir assisté à plusieurs entretiens menés par des salariés et bénévoles expérimentés, j'ai pu à mon tour commencer la rédaction des compléments de recours.

La première étape est bien sûr la lecture du dossier du demandeur que je vais accompagner. Dans ce dossier, on peut trouver son attestation de demandeur d'asile, le compte-rendu écrit de son entretien à l'OFPRA, la décision de rejet, le premier récit de vie transmis avec la demande d'asile, ainsi que les éventuelles pièces justificatives fournies à l'OFPRA. La lecture de ce dossier permet de comprendre l'histoire de la personne accompagnée, mais aussi de définir comment raconter au mieux cette histoire pour répondre aux motifs de rejet. En effet, une demande d'asile repose en très grande partie sur l'histoire de la personne, car les documents justificatifs sont rares lorsqu'on fuit son pays. En général, l'OFPRA reproche aux demandeurs d'asile des propos trop « succincts », pas assez « détaillés », ou encore « confus ». Le but est donc d'apporter dans ce complément de recours un niveau de détail important qui permettra de convaincre la Cour du bien-fondé de la demande d'asile.

Lors de la préparation du dossier, c'est aussi l'occasion de faire certaines recherches. En effet, beaucoup d'histoires sont profondément liées à la situation du pays que le demandeur d'asile a quitté. Il est parfois nécessaire de s'informer sur le contexte politique ou social du pays pour appréhender au mieux le dossier.

Suite à la lecture et à la préparation du dossier, plusieurs rendez-vous sont organisés avec le demandeur d'asile pour revenir ensemble sur son histoire. Pendant ces rendez-vous, il faut aider, écouter, expliquer, être patiente et compréhensive, et établir un certain lien de confiance avec la personne accompagnée. La rédaction d'un complément de recours demande parfois de poser des questions profondément intimes et qui remuent chez la personne accompagnée des souvenirs très douloureux. Il faut à la fois être neutre et compréhensive, à l'écoute mais réussir à obtenir les réponses aux questions posées. Dans un sens, ces entretiens permettent de réaliser un mémoire complémentaire mais aussi de préparer le demandeur d'asile aux questions qui lui seront posées par les juges de la CNDA avec parfois beaucoup moins de patience.

Certains avocats nous transmettent des questions qu'ils souhaitent poser à leurs clients, sur lesquelles nous pouvons baser l'entretien. Dans le cas contraire, il revient à l'accompagnant de savoir poser les bonnes questions.

A l'issue de ces entretiens, il faut ensuite rédiger le complément de recours au nom de la personne accompagnée.

Une relecture est toujours effectuée avec elle pour corriger ou ajouter certaines choses. Ce complément de recours est rédigé en son nom, à la première personne, il est donc vital que l'intéressé soit totalement au courant et d'accord avec ce qui est rédigé pour lui. A l'issue de cette

relecture, le demandeur signe le complément de recours. Il m'appartient alors de le transmettre à son avocat, qui décidera de l'intégrer à un mémoire complémentaire plus large ou de le transmettre tel quel à la Cour.

Après l'introduction de son recours, le demandeur d'asile fait face à l'attente d'une convocation à une audience par la Cour et la crainte d'un rejet par ordonnance. En effet, la Cour a la possibilité de rejeter immédiatement, sans audience et par juge unique, les recours « manifestation infondés ». Ces rejets par ordonnance n'ont cessé de croître au cours des dernières années : d'après les rapports annuels de la CNDA, ils représentaient seulement 9% des décisions de la Cour en 2009, puis 17,5% en 2015, 26% en 2017 et finalement 30% en 2018. Depuis 2019, l'association voit exploser le nombre de rejets par ordonnance, qui concernent aujourd'hui près d'un tiers de personnes accompagnées, la majorité des dossiers méritant pourtant une audience. Parfois, un rejet par ordonnance intervient avant même que CASAS ait pu transmettre un mémoire complémentaire. C'est alors une terrible nouvelle pour le demandeur d'asile, mais aussi une frustration pour l'accompagnant dont le temps, le travail et l'énergie sont réduits à néant. C'est donc toujours avec la crainte d'un rejet par ordonnance que les mémoires complémentaires doivent être rédigés et transmis le plus rapidement possible.

Depuis le début de mon stage, j'ai eu l'occasion de rédiger plusieurs compléments de recours. J'ai, dans la grande majorité des cas, été accompagnée d'un ou une interprète. J'ai ainsi accompagné un homme arménien ayant travaillé puis été menacé de mort par un homme politique corrompu, une personne angolaise membre d'une Eglise évangélique et victime de violences policières, un Nigérian homosexuel obligé de quitter son pays suite à la découverte par son entourage de son orientation sexuelle, une femme arménienne victime de violences conjugales ou encore un jeune homme géorgien victime d'extorsion d'argent et de torture par des membres de la mafia géorgienne. A travers toutes ces histoires et au-delà de la demande d'asile en elle-même, j'ai beaucoup appris sur le plan humain mais également sur les problématiques propres à des pays que je ne connaissais auparavant que de nom. Il est aussi bon de se sentir utile lorsqu'on met ses compétences juridiques au service d'une histoire personnelle.

Camille B.

Aider à se raconter

En plus d'un an de bénévolat chez CASAS, nombreux ont été les demandeurs qui m'ont fait confiance pour les aider à compléter leur récit initial. En tant que bénévole et après deux matinées de formation, ma mission a été, seule ou avec une aide pour la traduction, d'aider les personnes à mettre en mots ce que l'on appelle un complément de recours. Ce document, envoyé au juge avant l'audience, complète le récit de vie de la personne en détail. Un « bon » récit est personnalisé, précis, et demande à la personne une transparence complète non seulement sur des passages chronologique de son histoire mais également sur des éléments d'intimité parfois difficiles à formuler.

Tout l'enjeu alors est d'expliquer à la personne qu'il est dans son intérêt d'accepter de livrer, à nous dans un premier temps puis au juge dans un second, des choses qui relèvent habituellement du privé.

En tant qu'humain, cette interaction est très particulière, non seulement par le récit qu'on nous livre, mais également par l'action d'écrire et de relire, avec la personne, ce qui lui est arrivé. Et même si c'est sur cette base que fonctionne tout le processus de demande d'asile en France, prouver qu'on risque la persécution si on est renvoyé dans son pays, je ne sais pas si un jour le processus devient plus évident.

Mais en tant qu'humain, cette interaction est également très riche. J'expliquais à un monsieur camerounais que les abréviations qu'il utilisait ne me disaient rien, à moi qui n'ai qu'une petite connaissance du Cameroun. Une partie de notre travail a donc été une explication sur les institutions de son pays, et sur leur équivalent en France ou en Europe. Une femme victime d'un réseau de prostitution à son arrivée en Europe m'a de même longuement parlé du Jujù, une croyance qui fait rester la victime sous le joug de son proxénète.

La raison de mon engagement avec CASAS est de remettre l'humain au coeur de ce long parcours pour les personnes qui l'empruntent. De les aider évidemment, mais surtout de retrouver altérité et dialogue.

Assurer le suivi du dossier, en lien avec l'avocat

En deux mots...

Quand une personne a introduit son recours, elle fait face à l'attente de la convocation de la Cour, qui la conviera à l'audience où son dossier sera examiné. Dans l'intervalle qui peut durer de nombreux mois, elle va souvent recevoir de nouveaux documents à traduire et verser à sa demande, ou de nouvelles informations à communiquer à son avocat. Ce dernier peut lui aussi avoir de nouvelles questions à poser à son client, au vu du complément de recours que nous lui aurons adressé, ou face à l'évolution de la jurisprudence par exemple. Finalement, au moment où la personne reçoit la convocation en audience, nous prenons contact avec son avocat pour organiser si possible un entretien, le plus souvent téléphonique et en présence d'un de nos interprètes, afin de leur permettre d'échanger dans de bonnes conditions avant de se retrouver à la Cour.

La réception des personnes n'ayant pas été interrompue cette année et la plupart des échanges avec les conseils des requérants se faisant par mail ou téléphone, cette part – importante – de notre travail d'accompagnement a pu se réaliser normalement, avec de nombreux entretiens consacrés à ce suivi et l'organisation d'une cinquantaine de rendez-vous téléphoniques (ou plus rarement avec l'avocat venant sur place à CASAS), le plus souvent en présence d'un de nos interprètes, pour permettre à des personnes accompagnées d'échanger dans le détail avec leur conseil.

Conseiller les personnes dublinées

En deux mots...

Nombreux sont les demandeurs d'asile qui, ayant transité par un autre pays européen et ayant été contrôlés à cette occasion avant d'entrer sur le territoire français, se retrouvent dans une situation d'attente prolongée et précaire. La Préfecture les enregistre en effet dans le cadre d'une demande de réadmission et prend contact avec le pays qui a fiché leurs empreintes avant leur arrivée en France, afin de lui transférer les personnes concernées, car il est responsable de l'étude de leur demande de statut de réfugié en vertu du règlement européen de Dublin. Quand le pays de premier passage donne son accord, il n'est toutefois pas rare que le demandeur d'asile dubliné demeure en France, où il peut avoir des attaches familiales, être engagé dans des soins médicaux, ou parce qu'il craint un retour dans le premier pays traversé, du fait de ce qu'il y a déjà subi, d'une application insuffisante de la Convention de Genève, du rejet d'une demande initiale qui l'exposera à un retour forcé dans son pays d'origine...

Ces personnes se présentent régulièrement dans nos permanences pour être conseillées, dirigées vers un avocat ou encore réorientées vers la SPADA quand elles ne bénéficient plus des CMA.

En 2021, nous avons soutenu et conseillé **146 personnes concernées par Dublin**, représentant 84 groupes familiaux, réadmissibles dans une quinzaine de pays différents, principalement l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, la situation matérielle des demandeurs d'asile précédemment dublinés et qui se sont maintenus (18 mois) sur le territoire français malgré un accord de réadmission dans un autre pays est toujours particulièrement précaire, puisqu'ils n'ont pas accès aux conditions matérielles d'accueil (CMA) durant l'ensemble de leur procédure de demande de protection (pas d'hébergement possible en CADA pour eux, ni de perception de l'ADA).

« La procédure Dublin repose sur le Règlement européen Dublin III du 26 juin 2013. Le principe est de déterminer un seul Etat-membre responsable de la demande d'asile. Le règlement établit plusieurs critères de détermination de l'Etat-membre responsable.

Les principaux critères rencontrés pendant mon stage sont les suivants :

- La famille (article 9) : parents, enfants ou conjoints ayant déjà une protection dans un des pays de l'UE.
- Titre de séjour et visa (article 12) : si un demandeur d'asile a un titre de séjour en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans, ou pour un visa depuis moins de 6 mois, l'Etat responsable de sa demande d'asile est celui qui a édité ce titre de séjour ou visa.
- Premier pays d'entrée (article 13) : l'Etat responsable est déterminé par la première frontière de l'UE, franchie il y a moins de 12 mois. Il s'agira du deuxième pays si le franchissement date de plus de 12 mois et que le demandeur d'asile est dans ce second pays depuis au moins 5 mois.

Au cours des permanences, il arrive fréquemment de recevoir des personnes placées en procédure Dublin et ayant reçu un arrêté de transfert. En effet, la France dispose en principe de six mois pour transférer le demandeur d'asile à compter de la date d'acceptation par le pays responsable. Si au bout de ces 6 mois le demandeur d'asile n'a pas été transféré, alors il passe en procédure d'asile normale ou accélérée.

Ce délai est porté à 18 mois si le demandeur d'asile est considéré « en fuite » par la préfecture. C'est le cas par exemple si la personne refuse d'embarquer, ne se rend pas à ses convocations, donne de fausses informations, ne va pas signer en cas d'assignation à résidence ...

A la réception d'un arrêté de transfert, le demandeur d'asile a 15 jours pour le contester devant le tribunal administratif. Si l'arrêté de transfert est accompagné d'une assignation à résidence, ou en cas de rétention, alors il ne dispose que de 48h pour les contester.

Il est possible de ne contester que l'assignation à résidence sans contester l'arrêté de transfert. En effet, en cas de contestation de l'arrêté de transfert devant le tribunal administratif, le délai de six mois dont dispose la France pour transférer le demandeur d'asile repart à zéro. Lorsque la notification du transfert intervient bien après l'acceptation du pays responsable, il n'est ainsi pas toujours pertinent de contester l'arrêté ...

Lorsque nous recevons des personnes en procédure Dublin au cours des permanences, après leur avoir expliqué la procédure, nous les orientons vers un avocat s'ils souhaitent contester l'arrêté de transfert et/ou l'assignation à résidence. »

Informers suite à un rejet de la demande d'asile

En deux mots...

Après le rejet de leur recours par la CNDA, certaines personnes en possession de nouveaux éléments en lien avec les risques qu'elles encourent en cas de retour dans leur pays ont la possibilité d'introduire une demande de réexamen de leur dossier auprès de l'OFPPA. Cette demande aboutit rarement favorablement et elles se voient contraintes de poursuivre leurs démarches en appel devant la Cour. CASAS les aide à solliciter l'aide gratuite d'un avocat, accompagne une partie d'entre elles sur le fond du recours et les soutient matériellement. En 2021, 127 adultes accompagnés de 67 enfants, ont bénéficié de cet appui.

Par ailleurs, quand une personne suivie par CASAS est déboutée de sa demande d'asile, il n'est pas rare qu'elle sollicite avec l'aide de la Cimade auprès des autorités préfectorales une régularisation de sa situation à un autre titre, notamment pour la durée de soins médicaux*. Depuis les débuts de notre association, CASAS et Cimade se sont en effet réparti les tâches de conseil et d'accompagnement afin d'être efficaces et complémentaires. Une transmission d'informations et un passage de relais s'effectuent entre nos deux associations à une telle occasion, et CASAS continue bien souvent à soutenir matériellement la personne concernée : domiciliation postale, orientations alimentaires... Comme nous le notions déjà en 2019, les réunions en Préfecture où nous étions, parmi d'autres, conviés pour défendre des dossiers à plusieurs voix n'ont par contre plus été organisées.

*La dernière loi en date oblige désormais les demandeurs d'asile à introduire parallèlement à leur procédure, dans des délais très encadrés, toute demande de régularisation, au titre de la santé ou à un autre titre. Une demande tardive pourra ne pas être étudiée, sauf si l'intéressé montre, par exemple, que ses problèmes de santé sont récents ou se sont récemment aggravés. La Préfecture peut ainsi examiner toutes les demandes déposées par une même personne avant de prendre une mesure d'OQTF à son égard le cas échéant.

Et dans l'attente de la réponse...

Proposer des cours de français

En deux mots...

Environ 83 % des demandeurs d'asile que nous suivons actuellement ne sont pas francophones. La demande d'un apprentissage linguistique est donc très forte, et y répondre est indispensable pour contribuer à lever cet obstacle qui les handicape dans tous les domaines : compréhension du nouveau contexte dans lequel ils se trouvent, acquisition de nouveaux repères, communication avec l'entourage et nouvelles relations amicales...

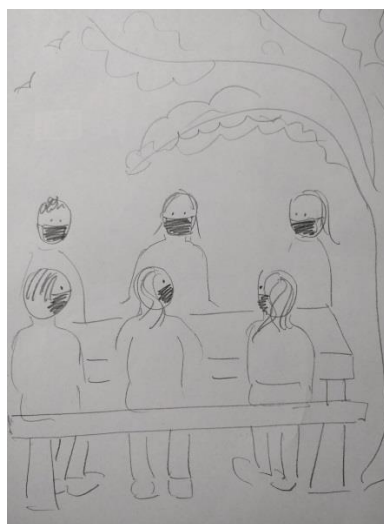
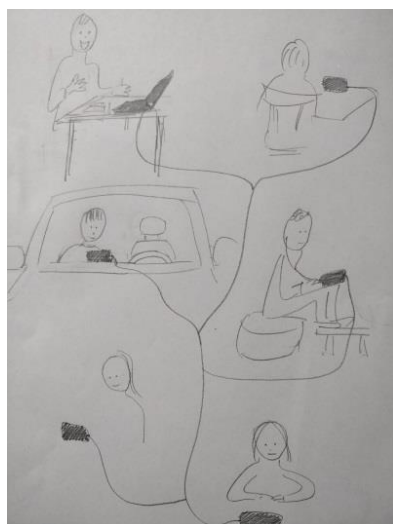
Deux sessions de cours sont habituellement organisées chaque année, respectivement d'octobre à fin juin, puis sur les mois d'été, avec la mise en place de groupes d'une dizaine de personnes, qui suivront le plus souvent deux cours de deux heures par semaine, donnés par des formateurs bénévoles.

La crise sanitaire a fortement impacté nos activités d'intégration en 2021, empêchant sur de longues périodes leur tenue en présentiel.

On se souvient qu'en automne 2020, après trois premières séances de cours et les vacances de Toussaint, les cours sur place ont dû s'interrompre. La plupart des formateurs, suite aux récentes

expériences faites au printemps 2020, avec leurs groupes précédents, ont alors poursuivi leurs cours à distance, en adaptant les supports et les outils utilisés à l'équipement de leurs nouveaux élèves.

En 2021, les cours collectifs de Français Langue Etrangère ont ainsi été assurés en distanciel de janvier à mai, avant de pouvoir reprendre plus normalement. Nous avons par ailleurs dû créer des groupes restreints (7 à 8 personnes au plus, comme précédemment) pour respecter les jauges imposées et autres gestes barrière, puis à l'automne, tenir compte dans certaines salles de cours mises à disposition par des paroisses de l'obligation pour les inscrits comme pour leurs formateurs de disposer d'un passe sanitaire.



Ces difficultés superposées ont rendu l'organisation particulièrement laborieuse pour l'équipe des formateurs et la coordinatrice, et bon nombre des apprenants ont de leur côté eu du mal à suivre régulièrement les cours, notamment ceux assurés à distance, dans un tel contexte mouvant et anxiogène. Un cours par semaine a été proposé à chacun et les formateurs de CASAS ont poursuivi à titre de compensation leurs cours tout l'été avec leurs élèves inscrits en octobre 2020 et privés de contacts en direct durant de longs mois.

26

C'est pourquoi nous n'avons pas procédé à de nouvelles inscriptions pour une session d'été 2021 sur le mode habituel. Les groupes mis à mal par les contraintes covid avaient en effet besoin de retrouver leurs repères et une certaine stabilité avant que nous puissions intégrer d'autres personnes.

Sur chaque session (2020/2021 et 2021/2022), plus de 100 apprenants, répartis dans 12 à 15 groupes, ont pu s'inscrire, après le passage d'un petit test de niveau.

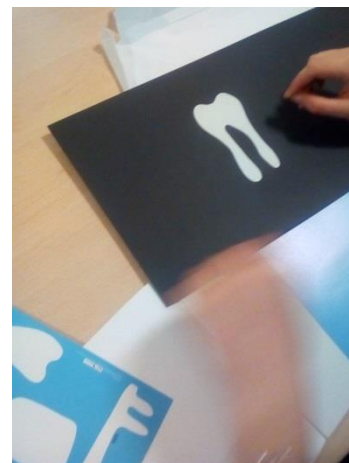
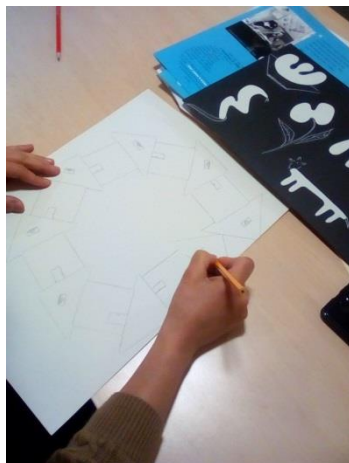
En 2021, 181 personnes ont pu suivre des cours à CASAS, accueillies et accompagnées par 22 formateurs bénévoles, dont il faut souligner la patience et l'investissement tout au long de cette année complexe et déroutante. Un grand merci à toute l'équipe !

Nous voulons également redire ici toute notre reconnaissance aux trois paroisses qui nous accueillent depuis des années et mettent à notre disposition de belles salles bien adaptées aux cours, permettant la réalisation de cette action : la Paroisse du Temple-Neuf, la Paroisse du Bouclier et la Paroisse Sainte-Aurélie. Même si cette année, les possibilités ont été restreintes, être accueilli dans un autre lieu que CASAS, pour un temps spécifiquement dédié à l'apprentissage de la langue, donne aux élèves d'élargir leur horizon et de se positionner en étudiants, malgré le contexte d'attente et de précarité dans lequel ils sont placés.

PAYS de nationalité	<i>Nombre de Femmes</i>	<i>Nombre d'Hommes</i>	<i>Total inscrits 2021</i>
Afghanistan	4	16	20
Albanie	3	2	5
Angola	2	1	3
Arménie	13	11	24
Azerbaïdjan	3	2	5
Bosnie	1	1	2
Congo	1	-	1
Erythrée	-	1	1
Géorgie	47	11	58
Guinée Conakry	1	2	3
Irak	-	1	1
Iran	3	6	9
Kosovo	3	-	3
Libye	-	1	1
Mauritanie	-	1	1
Nigéria	2	3	5
Roumanie	1	-	1
Russie	15	7	22
Serbie	1	1	2
Somalie	-	1	1
Soudan	-	4	4
Syrie	-	1	1
Tchad	-	1	1
Turquie	-	2	2
Ukraine	2	2	4
Venezuela	-	1	1
TOTAL	102 (139 en 2020)	79 (106 en 2020)	181 (245 en 2020)

C'est seulement début 2022, quand la situation sanitaire, très tendue durant les fêtes et en janvier, s'améliorera, que nous mettrons progressivement en place la possibilité d'un second cours hebdomadaire pour les personnes qui le souhaitent.

Des visites de musée ont été proposées en cours d'année à des élèves des cours de français, et quand les musées étaient fermés, des ateliers « hors les murs » réalisés à CASAS-même.



D'autres activités sont également venues ponctuer le travail en cours : on lira plus loin la contribution très importante apportée par des apprenants et leurs formateurs dans l'élaboration du carnet de recettes « Une chaise de plus » dans le cadre de la Semaine des Réfugiés, qui a également fait l'objet d'une belle vidéo, et dès leur reprise ou leur lancement, les divers projets de rencontre, de sortie et les ateliers ont fait l'objet d'une information à tous les élèves pour qu'ils puissent s'inscrire.

Une demi-douzaine de réunions d'équipe ont eu lieu en 2021, dont la moitié à distance, et ont permis de compléter les échanges par mail et téléphone, devenus extrêmement fréquents désormais, avec le plaisir de se retrouver « en vrai ».

Une journée de formation à l'utilisation pédagogique de Whats'App et Zoom a elle aussi réuni (à distance !) une bonne partie des formateurs le 9 avril toute la journée et a été très appréciée, venant renforcer les connaissances et expériences acquises précédemment.

Témoignages d'élèves et de formateurs FLE (Français Langue Etrangère):

Irène

Cours de FLE coûte que coûte...

En octobre 2020, après seulement deux séances et avec un effectif réduit pour respecter la distanciation physique, il a fallu arrêter les cours de FLE dans la salle du Bouclier. J'avais à peine eu le temps de faire connaissance avec les 6 apprenants originaires de 6 pays différents. Lors de notre première réunion par téléphone avec Pascale, tous les formateurs ont essayé d'imaginer les meilleures solutions pour poursuivre les cours de français. Tout d'abord, il s'agissait de ne pas perdre le contact avec nos apprenants, et ensuite de les motiver pour continuer à apprendre le français, sans salle de cours et par tous les moyens possibles.

Pour diverses raisons, je me suis retrouvée avec seulement 3 apprenants, mais très volontaires et bien équipés en outils numériques fiables. Tout d'abord, les cours se sont organisés par conversations sur WhatsApp, échanges d'exercices par courriels, rendez-vous par SMS, puis, lors de brèves rencontres dans différents endroits de la ville. Tous les quatre, nous avons vite fait le choix de ne pas utiliser la vidéo.

En salle, nous travaillions sur des documents communs, mais la situation actuelle m'a incitée à adapter mes cours à chaque apprenant au fur et à mesure des semaines. Bien que tous les trois soient déjà d'un niveau assez avancé, leurs différences de cultures et de parcours, leurs demandes particulières, leurs disponibilités, m'ont amenée à imaginer des cours à la carte pour chaque personne. L'une préférait la conversation alors que les autres demandaient plus d'exercices de grammaire. Très vite, nous avons mis en place un système convenant à nous quatre. Malheureusement, pendant l'hiver les cours en extérieur, sur un banc dans un square ou sous un abribus, sont devenus impossibles à cause du froid. Seule une apprenante a souhaité continuer les rencontres dans le hall de la gare, dans l'entrée de la médiathèque, le long de l'allée centrale d'un centre commercial, sans pouvoir nous asseoir, juste le temps d'échanger des documents et quelques phrases. Avec l'arrivée des jours plus doux, nous nous sommes réunis sur les terrasses fermées des restaurants de Rivétoile où des tables et des chaises sont encore disponibles. Ainsi, nous avons pu reprendre des cours presque normaux, en plein air, mais pas encore tous ensemble, car il est difficile de concilier sécurité, météo et emploi du temps de chacun.

Finalement, les apprenants ont été heureux d'avoir eu des cours personnalisés et ils me l'ont chaleureusement exprimé. De mon côté, j'ai apprécié leur volonté et leur assiduité pour continuer

les cours de français, malgré les difficultés actuelles. Cela a été une satisfaction et un plaisir d'avoir pu garder le lien avec eux et de constater leur même motivation et leurs progrès à l'oral comme à l'écrit.

Toutefois, comme moi, ils sont impatients de se retrouver ensemble dans la salle confortable du Bouclier.

Alors, le défi pour Pascale et les formateurs va être de reprendre contact avec toutes les personnes que nous avons perdues de vue et de reconstituer des cours de FLE collectifs.

Shila

Je suis Shila, je viens d'Afghanistan.

J'ai fait une demande d'asile en France, et j'ai alors fait face à beaucoup de problèmes. À ce moment-là j'allais à un endroit pour dormir et à un autre endroit pour manger, qui était à 15 minutes plus loin, et l'endroit que le 115 me donnait pour dormir n'était pas disponible tous les jours; c'était une ou deux nuits par semaine et ça dépendait des places libres ou non.

Durant deux mois de tentatives, j'appelais le 115 et l'OFII tous les jours ; finalement l'OFII m'a donné une place temporaire dans un foyer mais pendant ma procédure Dublin, l'OFII a supprimé toutes mes allocations et les possibilités de logement et j'ai été expulsée de l'endroit où je vivais.

Le manque de places de logement est le seul problème vraiment important pour les nouveaux immigrés et j'espère que le gouvernement fera attention à résoudre ce problème.

J'ai fait mes études supérieures à Kaboul et j'ai obtenu une licence en littérature et sciences sociales. J'ai ensuite travaillé à Kaboul dans le domaine administratif, les ressources humaines (HR) ainsi que pour des ONG qui travaillaient sur l'autosuffisance économique des femmes et leur autonomie, dans les domaines de la formation professionnelle et de la sensibilisation à la santé avec le support du French Hospital of Afghanistan (FMIC).

Je suis en France depuis juillet 2019, mais peu après mon arrivée le Covid19 a commencé, tout le monde restait à la maison à cause des confinements et des quarantaines.

Comme apprendre la langue française est l'une des priorités les plus importantes de la vie en France, j'ai décidé de commencer à apprendre le Français avec YouTube qui était le seul moyen d'apprendre à ce moment-là.

Ensuite en 2021, heureusement, j'ai eu des informations sur l'association CASAS, et avec ma première rencontre avec CASAS j'ai appris à connaître leurs activités, et j'ai pu devenir membre de CASAS et participer aux activités et j'ai aussi introduit CASAS à mes amies pour qu'elles profitent de ces activités.

Pour la première fois, j'ai officiellement commencé à apprendre le Français avec CASAS.

Apprendre la langue Française n'est pas facile, mais avec les méthodes que notre professeur nous a données cela nous a permis d'avoir moins de problèmes pendant l'apprentissage de la langue.

Et ce processus m'a aidée à obtenir un meilleur niveau à l'examen au début de la formation de français OFII ; on m'a attribué 100 heures de formation en un mois ; après 50 heures en 12 jours, j'ai passé un test avec un résultat très positif, ce qui a terminé la formation.

Depuis deux mois je suis en formation Français Langue Etrangère multisectoriel (à visée professionnelle) avec Pôle emploi. À la fin de la formation nous devons faire trois semaines de

stage pour pratiquer la langue, nous améliorer et acquérir de l'expérience pour commencer à travailler.

Je peux dire que CASAS, où je vais faire mon stage, est la seule structure qui a la capacité pédagogique de former des stagiaires en accueillant plusieurs étudiants en même temps.

Mon projet professionnel est de retrouver une activité dans les domaines où j'ai des compétences et de l'expérience et j'ai décidé pour cela de poursuivre de façon intense l'apprentissage du français.

Pierre

Zoom sur les cours à distance

Mon ressenti après ces mois de cours à distance : des frustrations mais aussi des aspects positifs.

Ma principale frustration est de faire le constat que pour l'ensemble de Casas, seules quelques poignées d'élèves suivent des cours à distance ou en plein air. Ces heures d'apprentissage perdues seront difficiles à rattraper pour la plupart.

Ma seconde frustration vient de la complexité à retrouver à distance l'ambiance conviviale et efficace des cours en salle. Fini les méthodes et les outils permettant de mélanger les niveaux, de ne laisser personne de côté, de créer des binômes et de travailler dans une ambiance détendue : plus possible les bandes de papiers multicolores à assembler, les cartes découpées, les feuilles à coller au tableau avec des aimants, les dés qui roulent sur la table ; plus de mistigri pour apprendre le passé composé, ni de memory pour le futur ; on ne peut plus lancer des petites compétitions, apprendre à tricher, à contester, et même à être beau joueur. Plus possible de passer au tableau pour dessiner, légènder, mimer ; toute une dynamique du cours s'en est allée brutalement. Heureusement les cours à distance existent et se poursuivent sous différentes formes. Pour ma part j'ai adopté les cours en visio, avec Zoom. Avec l'aide de collègues et de membres de ma famille, j'ai pu dépasser assez rapidement les errances initiales dans la maîtrise du logiciel pour me concentrer sur le contenu des cours et les échanges avec les élèves.

Petit à petit on adapte les outils et on en crée d'autres. Les échanges avec les formatrices et formateurs pratiquant les cours à distance sont très bénéfiques pour trouver des idées et des ressources et bâtir de nouveaux contenus. La visio permet aussi d'utiliser des supports audiovisuels plus aisément qu'en présentiel : vidéos et audios provenant de méthodes FLE ou documents authentiques : photos et petits articles d'actualité, vidéos YouTube. Une journée de formation proposée par Casas a également ouvert de nouvelles pistes pour enrichir nos pratiques. J'ai débuté les cours Zoom avec une seule élève débutante, très assidue et motivée ; puis sous l'impulsion souriante mais ferme de Pascale, nous avons fusionné mon microgroupe avec le groupe animé par Brigitte Vialatte ce qui permet maintenant à quatre ou cinq élèves d'avoir deux cours par semaine.

Je tire mon chapeau aux élèves qui s'adaptent avec volonté, patience et bonne humeur à ces cours où tout est plus compliqué. À noter qu'ils sont généralement très à l'aise avec les applis Smartphone.

Bien sûr, j'espère comme tout le monde revenir prochainement aux cours en salle et pousser un soupir de soulagement. Pour autant, l'expérience actuelle ne sera pas perdue ; on peut imaginer des actions à distance faciles à mettre en place par exemple pour travailler avec des personnes ayant des problèmes de santé ne leur permettant pas de se déplacer ou encore pour du soutien individuel ponctuel.

Patrick

Je suis arrivé à Casas en décembre 2019 et j'ai commencé à y enseigner le français en Janvier 2020.

Ça n'a pas été long : Une dizaine de cours, le temps d'y prendre goût, puis fin de nos rencontres dans la salle du Temple Neuf. Tout le monde reste au chaud à la maison. Dès le mois de mai, ayant déjà enseigné à distance, je propose de continuer les cours via Whatsapp.

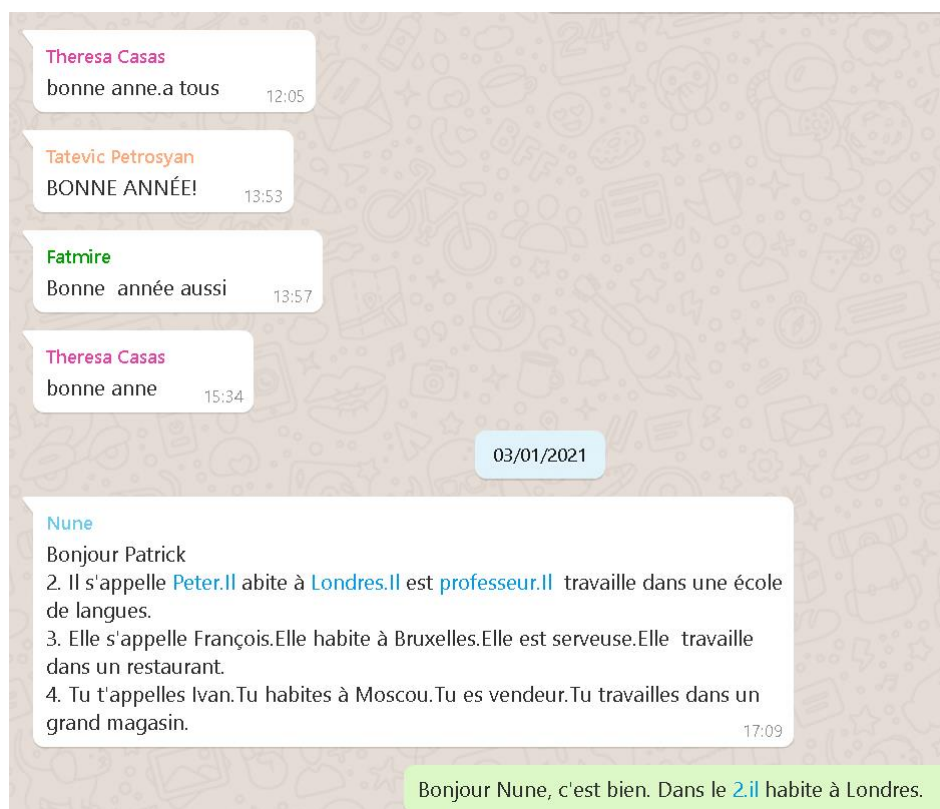
Je découvre les vidéos saccadées de mes élèves, avec les connexions à internet souvent déficientes... Mais on garde le contact. Deux fois par semaine, on se voit (mal), on s'entend (mal), et on s'écrit... au mieux.

Et ça dure.... Juin, Juillet, Août, toujours loin des autres, avec un effectif de plus en plus changeant.

Petite pause en Septembre, et le grand jour de la rentrée en Octobre. Le bonheur !

Quatre cours !!!!! Quatre rencontres dans cette agréable salle... Le temps de reprendre nos marques ... La petite pause-café (à distance), l'élocution approximative avec les masques, et retour à la case prison, enfin maison.

Donc retour aux techniques numériques. Et ça dure :



Whatsapp ayant montré ses avantages, mais aussi ses limites, on passe tous à Zoom. Simple à dire, mais nettement moins à faire : Faire installer zoom sur un smartphone, quelquefois réticent, à distance, avec l'audio de Whatsapp, tient de la promenade en forêt par une nuit sans lune. Mais nous avons gardé le cap et c'est parti pour zoom :

On est quel jour ?	Quel temps il fait ?
<input checked="" type="checkbox"/> lundi	<input type="checkbox"/> il fait beau
<input type="checkbox"/> mardi	<input type="checkbox"/> il pleut
<input type="checkbox"/> mercredi	<input checked="" type="checkbox"/> il y a des nuages
<input type="checkbox"/> jeudi	<input type="checkbox"/> il y a du vent
<input type="checkbox"/> vendredi	<input type="checkbox"/> il neige
<input type="checkbox"/> samedi	<input type="checkbox"/> il fait chaud
<input type="checkbox"/> dimanche	<input checked="" type="checkbox"/> il fait froid

Vous allez écrire une question sur votre cahier

a) Vous rencontrez une personne et vous voulez connaître son âge:

Tu as quel âge, Maradi?

Est ce que tu as quel âge?

Quel âge a ta mère?

Est ce que Nune connait l'âge de Madina?

L'interactivité de Zoom a permis un plus grand nombre de possibilités. Surtout après la formation que nous avons eue. Actuellement, nous en sommes là : pressés de nous revoir, pressés de boire un café ensemble, pressés de retourner au parc, musée ... ensemble.

Mais cette pandémie aura eu un petit point positif : j'utiliserai ces outils numériques en plus des cours en présentiel. Pour garder le contact, et répondre aux demandes.

32

*Nona, Lana, Edona, Tural, Hamid,
avec Brigitte et Pierre*

De la part du groupe accompagné par Brigitte V. et Pierre :

« Depuis un an avec la Covid c'est difficile. Tous les jours c'est difficile.

Il y a beaucoup d'informations négatives (mauvaises nouvelles) dans tous les pays. Beaucoup de malades, de morts, des personnes qui n'ont pas de travail.

Il y a beaucoup de stress.

C'est difficile pour l'organisation : les écoles, les universités, les cours de français sont fermés. Les salles de sport, les salles de divertissement et de loisirs, les bibliothèques et beaucoup de magasins sont fermés.

On ne peut pas voyager, aller à Paris, on ne peut pas faire tous les sports.

Les restaurants sont fermés.

On ne peut pas sortir marcher le soir. Il y a le printemps, il fait beau et on doit rester à la maison. Il n'y a rien à faire, on doit attendre.

CASAS est fermé, on fait les cours de français en visio avec Zoom, ou dans le parc de l'Orangerie à une table avec un masque.

La visio c'est très difficile, il n'y a pas beaucoup de communication avec les autres personnes. C'est difficile de savoir si les autres ont compris, on ne voit pas bien les réactions. Il n'y a pas de liens directs avec les autres personnes, c'est difficile pour la Avec le masque on n'entend et on ne comprend pas bien. C'est difficile de parle avec le masque. Le masque, c'est difficile à porter, particulièrement quand il fait chaud.

En dépit de cette situation compliquée, les élèves suivent résolument et assidument deux cours par semaine. Ils font tous des progrès sensibles, dans l'apprentissage et la pratique de la langue : vocabulaire, grammaire, communication et prononciation. Tous, formatrice, formateur et élèves attendons avec 'patience' et détermination la reprise des cours en salle avec un vrai grand tableau blanc, un petit café à la pause et des éclats de rire ... »

Nathalie

Quelques nouvelles de Nathalie, au moment où elle donnait des cours à distance à deux personnes :

Maouthkan se languit de retourner chez Casas pour les cours de français. Elle trouve le temps long. C'est assez inconfortable pour elle parce qu'elle est assise au bord de son lit, avec d'une main son téléphone et de l'autre ses feuilles de cours. Le face à face en direct, sans la barrière du téléphone et de Whatsapp est plus intéressant. L'émulation en groupe c'est l'idéal. Mais d'un autre coté elle est toujours contente de me voir, on papote et ensuite le cours de français commence. Il dure 2h, 2h30.

Nana a le même sentiment, je suis sa bouffée d'oxygène, elle ne peut consacrer qu'une heure à son cours de français. Sa fille handicapée et son mari malade lui laissent très peu de temps. C'est de plus inconfortable, elle est dans un petit débarras où le wifi ne marche pas tout le temps. Alors la communication par Whatsapp est souvent interrompue.

Quant à moi, c'est sympa de les voir en distanciel, mais vivement le présentiel ! Comme elles ne sont pas du même niveau, ça me fait davantage de travail. Je commence à m'y perdre dans les leçons à donner. L'une a la possibilité d'imprimer les documents et l'autre non. Je dois envoyer par mail à Casas les feuilles de cours et exercices à imprimer. Avant la formation, c'était fastidieux d'envoyer les documents par Whatsapp, transfert du PC au smartphone et inversement ; à l'occasion de la récente formation, j'ai appris à installer Whatsapp sur mon PC et à envoyer des dialogues. Ça me facilite les choses ! Je dois avouer que les cours en distanciel me pèsent maintenant beaucoup, tout comme le confinement.

Soutien individuel

En deux mots...

Certaines personnes qui souhaiteraient s'inscrire aux cours de français collectifs ne peuvent le faire, notamment en raison de soins liés à leur état de santé. D'autres ont un projet particulier pour lequel elles ont besoin d'un soutien, d'autres encore ont envie de bénéficier, parfois en plus des cours collectifs, d'un suivi individuel pour progresser mieux et plus vite. Des parents sollicitent aussi ponctuellement notre aide, pour que nous assurions des temps de soutien scolaire à leurs enfants...

Depuis plusieurs années, nous tentons de répondre à cette variété de demandes en mettant individuellement en contact des personnes bénévoles qui proposent ce type d'aide avec celles qui en ont exprimé le besoin.

Les rencontres peuvent avoir lieu à CASAS, mais aussi en dehors, pour guider les intéressés dans l'utilisation de ressources supplémentaires, médiathèques, internet...

Comme en 2020, le soutien individuel a été très ralenti et bouleversé par la crise sanitaire en 2021, avec de nouvelles interruptions au fil de l'année, et moins de nouvelles demandes recueillies également. Nous comptons une demi-douzaine d'accompagnements cette année, en direction de deux enfants, d'un jeune de 19 ans en formation et de quelques adultes, ces personnes ayant exprimé des besoins variés, de l'aide aux devoirs à un soutien en alphabétisation.

Animer des temps de rencontre et de convivialité pour les familles

En deux mots...

CASAS a depuis toujours ou presque réservé à son public un temps d'accueil convivial chaque semaine, c'est-à-dire un temps d'échange « gratuit », sans enjeu d'aide sur les plans administratif, juridique ou social.

Les familles, venues de plus en plus nombreuses ces dernières années, ayant des besoins spécifiques liés à la parentalité, à l'éducation et la scolarité des enfants, c'est le mercredi après-midi qui a été choisi pour ce moment de rencontre informel, autour d'un goûter, de jeux et de propositions variées d'animation. Au-delà du plaisir de se retrouver, ce moment permet de donner des repères à des familles en situation de grande précarité, les aide à sortir de l'isolement et à tenir dans l'attente de la réponse de la France à leur demande de protection. Elles renouent avec des temps choisis de loisirs et de légèreté, où la créativité et la fantaisie peuvent s'exprimer, et le ressenti se dire, et pas les seuls faits et événements subis auxquels l'OFPRA et la Cour donnent une importance prépondérante.

Début novembre 2020, la crise sanitaire est venue interrompre pour la seconde fois ces rencontres si importantes avec les familles et nos projets d'animation ne pourront pas reprendre avant la fin mai 2021.

L'année 2021 fut exceptionnelle pour l'Accueil des familles le mercredi et ce à plusieurs égards

En premier, la joie immense de se retrouver après le confinement.

Puis, ceci entraînant sûrement cela, la fréquentation soutenue des familles.

Et aussi la variété des activités.

Après un été passé essentiellement dans les différents parcs de Strasbourg et alentour, nous nous sommes d'abord adonné aux joies de l'expression picturale avec trois ateliers encadrés par trois intervenants différents (illustration des livres reçus par Tôt ou T'Art, atelier « Drapeaux et cocardes » au MAMCS, Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg, et une séance peinture avec une élève de la HEAR, Haute Ecole des Arts du Rhin) Petits et grands y ont trouvé leur compte et découvert différentes techniques. Un goût particulier et de véritables talents se sont révélés.

Un atelier de percussion dans le cadre du festival Mini Musica nous a permis de varier les plaisirs.

Malgré les restrictions dues au covid, nous nous sommes aventurés dans différents lieux : la ferme pédagogique de la Ganzau, la médiathèque Malraux, le cinéma, le TJP.

L'idée est, au-delà du divertissement, de permettre des expériences culturelles diverses et, peut-être, marquantes.

De temps à autre, une rencontre à Casas autour de jeux ou de bricolage permettait d'être ensemble, d'échanger plus intimement et faisait la joie de tous. Peut-être est-ce un lieu rassurant où on se sent plus libre que dans la société environnante ?

Les mines réjouies des enfants sont un témoignage précieux de l'intérêt, voire du bonheur éprouvé. Les enfants, ainsi que leurs parents, s'approprient ces moments et font des propositions. C'est une grande joie de les voir grandir et s'épanouir.

Six familles (11 enfants) viennent très souvent : entre 12 et 16 passages en 7 mois. Elles sont d'origine géorgienne, arménienne et tchéchène.

Deux familles africaines ont participé environ 7 fois. Elles représentent 6 enfants.

Quelques familles viennent très occasionnellement, dont 8 enfants : 2 enfants arméniens, 2 enfants iraniens, 1 garçon ukrainien, 3 enfants tchéchènes.

Le plus jeune a UN an, les plus âgées ont TREIZE ans. Le défi est d'inclure tout le monde.

De nouvelles bénévoles ont rejoint l'équipe et en font la richesse car elles sont dynamiques, ouvertes, patientes et à l'écoute des personnes accueillies. Merci à Aïman, Dalila, Elinor, Laurence, Madeleine et aux « anciennes », piliers irremplaçables, Anne-Mei et Catherine.

Tout cela nous donne des ailes pour 2022 où théâtre et marionnettes, chants et spectacles sont au programme.

Brigitte A., coordinatrice

En complément des rencontres sur place, des sorties variées

En deux mots...

En complément des moments conviviaux qui se déroulent dans nos murs, des sorties et animations diverses sont proposées, non seulement aux familles, mais aussi aux personnes isolées que nous suivons. Il s'agit de multiplier pour elles les possibilités de découvrir la culture du pays et de la région qui les accueillent, mais aussi de renforcer leur accès à des lieux de détente et de nature, et de partager de beaux moments, pour alléger et éclairer un quotidien difficile.

Début 2021, pas de sortie au Champ du Feu malheureusement, en raison du confinement, alors que cette année la neige était largement au rendez-vous, ni de sorties ou visites possibles, durant de longs mois.

Grâce aux propositions des Musées de Strasbourg et à l'investissement de Jean-Baptiste Defrance, nous avons toutefois pu profiter de belles rencontres à CASAS autour de la présentation d'œuvres, dans le cadre de l'initiative « Musée chez nous », avant de pouvoir à nouveau accéder aux musées et visiter le MAMCS à deux reprises en juin.

35



Puis des sorties très variées ont pu être organisées, sans interruption, à partir du début de l'été jusqu'à la toute fin 2021.

Quelques exemples transmis par Brigitte:

Le 7 juillet, remise des livres de l'opération « Un livre pour rêver » aux enfants

Nous nous sommes retrouvés à Casas, un lieu fermé et tranquille nous paraissant plus propice à la découverte des livres.

Un jeu de devinette, animé par Catherine, a permis d'introduire la remise. Ces beaux ouvrages ont été alloués par la ville de Strasbourg par l'intermédiaire de l'association Tôt ou T'Art.

Ensuite les enfants, guidés par les parents et les bénévoles, ont pris connaissance des albums avec grand plaisir et avec une certaine émotion.

Puis nous avons pris le goûter. Enfin, nous avons fait des jeux de société : 1000 bornes pour les plus grands, puzzles, lotos et triomino pour les plus jeunes.

Sophie et Gagik S. tout comme Anahit et Davit P., absents, ont eu leurs livres plus tard ainsi que les cinq enfants de la famille A.

Sortie au parc du Heyritz le 21 juillet

Nous avons trouvé un coin à l'ombre, à proximité des jets d'eau, des balançoires et toboggans et y avons pris un goûter pantagruélique fourni par l'ensemble des mamans, par Sarah et par Marie, nouvelle accompagnatrice.

Nous avons tous joué aux jeux de plein air. Les plus grands se sont généreusement aspergés aux jets d'eau. Certaines mamans (et mamie) se sont hasardées sur les balançoires et toboggan géant.

Bonne ambiance, bon enfant. On note que les familles sont très contentes d'apporter et de partager avec tous les nombreuses choses à manger.

L'engouement pour les rencontres reste présent.

Le 25 août, rencontre à la médiathèque Malraux

Nous avons joué avec des jeux de société mis à disposition par la médiathèque, lu des albums aux plus petits, les plus grands partant à la recherche de mangas et autres albums.

Une famille a pu prendre la carte d'abonnement.

Une maman n'a pas pu entrer faute de passe sanitaire.

Ensuite, nous avons pris le goûter sur le sable, sur le parvis de la bibliothèque et avons fait du bateau.

Après-midi très agréable. La médiathèque est un lieu particulièrement approprié (nous reviendrons). Les enfants ont été ravis de faire du bateau. Nous avons retrouvé la famille A. au grand complet avec plaisir

Le 6 octobre, anniversaire de Georgy

Ce jour-là, nous avons eu la joie d'accueillir Laurence, nouvelle bénévole.

Nous avions à cœur de fêter l'anniversaire de Georgy, notre plus jeune participant. Il est né le 30 septembre 2020 et début octobre 2020 il était déjà parmi nous, dans son landau, dans la salle Casalis !

Nous avons fait des jeux collectifs :

- Jeu du filet de poisson
- Jacques a dit
- Le chef d'orchestre
- Le jeu de la fermière
- Transmission d'un son
- Bataille de Reichshoffen (chant mimé)

Nous avons dégusté les gâteaux d'anniversaire, remis les petits cadeaux et tenté de faire souffler la bougie au héros de la fête. Tout le monde était heureux.

Un après-midi à la ferme

Par une magnifique après-midi d'octobre, l'« accueil des familles » du mercredi

(12 enfants, 7 mamans et 3 accompagnatrices) s'est rendu à la ferme pédagogique de la Ganzau.

Le soleil, la douceur et la joie nous ont accompagnés.

Les enfants ont été ravis de découvrir les moutons puis les lapins et les poules qu'ils ont pu prendre dans leurs bras. Ils sont partis à la recherche des œufs avec enthousiasme et... une petite crainte quelquefois.



Partout des exclamations et des rires ! Les animaux, de leur côté, s'en sont donné à cœur joie pour saluer leurs admirateurs.

Puis, nous sommes allés rendre visite aux vaches et porcs, plus impressionnants encore !

Ce sont les chevaux qui ont ensuite attiré l'attention de la petite troupe. Les enfants ont aimé les caresser en cherchant à entrer en dialogue avec eux.

Nous avons aussi découvert le potager avec ses plates-bandes et ses tunnels.

Enfin, nous avons pris le goûter au soleil, au milieu de la cour, entourés des cages de lapin et volières de pigeons.

C'est avec regret mais gardant des étincelles dans les yeux, que les enfants ont pris congé de leurs nouveaux amis. Un grand merci à Catherine d'avoir organisé cette escapade et aux employés de la ferme pour leur accueil !

Atelier d'illustration le 10 novembre

Quel moment mémorable il nous a été donné de passer ce jour-là à Casas !



L'association Tôt ou T'Art, après avoir déjà fourni de magnifiques livres pour enfants lors du dernier confinement, a proposé un atelier d'illustration animé par un artiste professionnel, Léo Righini-Fleur.

Les enfants ont ainsi pu, en se souvenant de leur lecture, laisser libre cours à leur imagination, découper des formes, faire des collages, colorier...

Sous la houlette bienveillante de l'animateur et des bénévoles, ils se sont lancés dans leur travail avec entrain, trouvant rapidement des idées et s'étonnant parfois de ce qu'ils avaient créé.

Leurs œuvres sont à admirer dans la petite salle de Casas.

Un grand merci à Léo et à l'équipe de Tôt ou T'Art !

Trois ateliers

En 2021, les deux ateliers en place ont fonctionné autant que possible, en dehors des périodes de confinement ou de forte contamination ; à l'automne, sur la proposition de Dalila, un troisième atelier hebdomadaire a été lancé pour favoriser la maîtrise des outils numériques.

L'atelier beauté

En deux mots...

Depuis quatre ans, deux intervenantes bénévoles, respectivement coiffeuse et esthéticienne, proposent leurs services à des femmes en situation de grande précarité durant deux heures chaque semaine. Un moment pour soi, une pause précieuse dans un quotidien difficile, et l'occasion de se confier et d'échanger avec une équipe à l'écoute et aux petits soins...

Après le confinement, le Moment Beauté a redémarré doucement à compter de juin 2021. En contexte de pandémie, la proximité physique qu'impliquent les soins, dans un lieu clos qui plus est, n'a pas encouragé les dames à venir. En juin et décembre, particulièrement, il y a eu très peu de passages .

En tout, on compte 17 prestations, 10 en coiffure, 7 en esthétique pour 12 personnes.

Si les personnes d'origine arméniennes demeurent les plus nombreuses (4 dames), les autres sont de nationalités différentes : angolaise, afghane, syrienne, géorgienne, kosovare.

L'équipe est toujours motivée. Hasmik, notre coiffeuse est fidèle au poste et toujours aussi appréciée. Gayane, la sœur de Karine, notre première esthéticienne, a remplacé cette dernière. Arrivée en France en juillet, elle a la même qualification.

Des horaires plus faciles pour les dames ont été adoptés. Le Moment Beauté a désormais lieu le matin de 10 à 12 heures, au lieu de 17 à 19 heures. Il a toujours lieu le mardi à Casas.

L'atelier peinture et dessin

En deux mots...

Chaque semaine, l'atelier peinture et dessin est proposé tant aux adultes qu'aux enfants par Shirin Baran, artiste peintre syrienne. Il s'est d'abord déroulé en parallèle de l'animation du mercredi familles, puis, notamment en raison des contraintes sanitaires (jauges), a été placé à un autre moment. Il a désormais lieu tous les lundis, de 16 à 18H.

Shirin explique sa démarche :

« **Depuis trois ans je travaille à Casas.** Ce fut un plaisir de pouvoir ouvrir un atelier pour donner des cours de dessin à la communauté immigrée en France et si je peux leur donner un sourire quand les personnes dessinent, cette joie signifie beaucoup pour moi.

Parce que je crois qu'il ne me suffit pas en tant qu'artiste de faire des expositions et de devenir célèbre, mais que j'ai aussi un message que je dois compléter : ce message est de donner de l'art aux autres, et leur faire découvrir mon univers en apprenant le dessin, les outils et règles et comment devenir des artistes.

La première chose que je fais est de leur faire aimer le dessin et c'est très important.

Ensuite, j'évalue leur niveau artistique et les incite à choisir ce qu'ils aiment dessiner jusqu'à ce que l'élève constate qu'il est entré dans le monde des couleurs ; je lui montre alors comment les mélanger et aussi comment apprendre les règles de dessin, pour lui faciliter la tâche.

Il existe une technique très simple que n'importe qui peut utiliser pour dessiner même sans la moindre connaissance : tracez des lignes aléatoires puis remplissez le blanc avec différentes couleurs et quand le dessin se termine nous sommes devant une belle peinture qui exprime notre intérieur. La personne qui dessine ressent de la joie et de la réussite d'avoir fait quelque chose, et il y a des élèves dont le niveau a atteint un stade très avancé en dessin. C'est une grande réussite, et ça me rend heureuse !

Au cours de mon travail à Casas, j'ai découvert la quantité d'amour pour aider les autres et une atmosphère pleine d'amour et de paix intérieure, une équipe de travail merveilleuse et aussi les personnes qui gèrent les choses avec humanité et un esprit de coopération, donc je suis heureuse de mon travail dans cette organisation.

Et j'espère que mes élèves seront des artistes à l'avenir et continueront le chemin après moi, et que les cours de dessin continueront, merci beaucoup Casas ! »



Shirin, qui nous fait l'amitié de proposer ce tableau en appui à l'illustration de ce rapport, est aussi l'auteure de la page titre du carnet de recettes « une chaise de plus », œuvre reprise ici en couverture. Un très grand merci à elle !

Plusieurs de ses élèves témoignent :

Zahra : « (...) J'ai fait la connaissance de l'artiste peintre et professeur de peinture Shirin qui m'a poussée à m'exprimer en suivant ses cours de peinture et de dessin. Cet espace m'a donné un petit arc-en-ciel et de la joie. Merci Shirin, je te souhaite une bonne continuation dans tes cours de dessin, ils m'ont apporté un havre de paix et de la sérénité. »

Hryhorii : « En 2018, je suis arrivé en France depuis l'Ukraine pour demander l'asile politique. Durant cette période, ma santé s'est détériorée. A CASAS, j'ai découvert plusieurs activités intéressantes parmi lesquelles des cours de français et de peinture avec Shirin Baran. Je n'ai jamais été un grand artiste et je ne pense pas en devenir un, mais je dois reconnaître que les cours de peinture m'aident moralement et me permettent d'oublier et de lutter contre ma dépression. Pour cela, je suis très reconnaissant à CASAS. »



Giorgi : « En Géorgie, j'étudiais à l'Académie des Arts de Tbilissi. Après avoir émigré en France en 2018, les circonstances m'ont contraint à plus ou moins arrêter mes activités artistiques. Le fait d'apprendre que mon association favorite dispensait des cours de peinture m'a rendu heureux. Entourés par d'autres migrants, nous pouvons nous exprimer par l'art et la peinture, ce qui nous aide beaucoup à oublier notre vie quotidienne et à nous échapper de la réalité. Les cours de peinture se déroulent très bien, Shirin Baran est excellente. Elle m'a aidé à reprendre mes activités d'artiste et à m'y améliorer en m'enseignant de nouvelles techniques. L'ambiance y est très amicale et m'est très bénéfique, à moi comme aux autres participants. J'espère que ça continuera et se développera. »

40

Un nouvel atelier : l'atelier internet

Dalila, intervenante bénévole déjà investie dans la coordination de l'atelier beauté, nous a soumis une nouvelle proposition au sortir du 3^{ème} confinement, pour soutenir notre public dans l'utilisation des ressources d'internet, dont on a pu mesurer toute l'importance et l'utilité depuis le début de la crise sanitaire.

Elle explique sa démarche et le déroulement du début du projet :

« Partant de l'objectif «Accompagner les demandeurs d'asile qui le désirent à découvrir et utiliser les différents sites qui peuvent participer à leur connaissance de la société dans laquelle ils vivent», des séances ont été mises en place et cela grâce essentiellement à la transmission de l'information faite par les formateurs de français. Ces derniers ont inscrit et/ou orienté des apprenants(es), et les salariés de CASAS ont fait passer l'information et inscrit certaines personnes accueillies.

Ainsi **13 séances au total** ont pu se dérouler, et **18 personnes** en ont bénéficié.

Sur les 13 séances, 2 se sont déroulées en juin et une en août.

Ces 3 séances ont permis d'établir un premier contact avec les 6 participantes, de s'assurer d'une bonne connexion internet pour permettre un bon déroulement des séances.

Le contenu des ateliers proposé a surtout porté sur la découverte des sites de l'association CASAS (connaître l'objet de cette association et les prestations qu'elle propose, prendre un rdv en ligne...), et de l'Eurométropole (rechercher une activité culturelle, sportive...).

A partir du mois d'octobre, un programme plus complet, plus structuré a été proposé aux personnes intéressées ; il est composé d'une session de 4 séances prévues sur un mois, et a été proposé en octobre, novembre et décembre 2021.

Ainsi les 10 séances suivantes ont pu se dérouler durant ces 3 mois, au bénéfice de 12 personnes supplémentaires.



Casas vous propose un atelier Internet (module de 4 séances), pour vous accompagner à:

- Découvrir des associations strasbourgeoises qui pourraient vous aider
- Vous informer de ce que propose la ville de Strasbourg à ses habitants comme activités (culturelles, sportives, autres...)
- Effectuer des démarches administratives en ligne
- Découvrir des sites pour perfectionner votre apprentissage de la langue française
- et aussi répondre à vos attentes

41

Les apprenantes ont eu la possibilité d'aller à la découverte de sites pour :

- chercher une activité sportive, culturelle
- se soigner
- trouver une aide dans différents domaines : alimentation, vestiaire, douche, démarche administrative...
- apprendre la langue française

En conclusion :

De manière générale ces séances ont été bien accueillies, et semblent avoir intéressé les personnes présentes, cependant le manque d'assiduité surtout en novembre et décembre et la difficulté de communiquer avec le public (non maîtrise de la langue française) ne m'ont pas permis d'avoir un peu plus d'avis sur ces séances.

Pour ma part, je pense que ça serait intéressant de reconduire l'activité, de la compléter peut-être

avec des séances d'initiation internet/informatique (par exemple, création d'adresse mail, installation d'application sur le téléphone...)

Mais le point qui me paraît important à approfondir, c'est la découverte des sites d'apprentissage du français, sur le net il y a un large choix, mais leur utilisation n'est pas toujours évidente, et est souvent difficile pour des débutants. Pour cela je compte solliciter les formateurs afin de cibler l'un ou l'autre site que, dans mes séances, je ferai découvrir aux apprenants, afin qu'ils puissent les utiliser efficacement. »

Après une interruption sur les premiers mois de 2022, l'atelier a repris depuis le début avril.

Le projet du vendredi

Au printemps 2021, la Ville de Strasbourg lance un appel à projets visant à « anticiper et atténuer les impacts de la crise pour les habitant.e.s les plus fragiles », notamment en luttant contre l'isolement auquel ils se trouvent confrontés, isolement renforcé par la pandémie. Notre projet, intitulé « élargir la convivialité et les échanges à CASAS, et mettre en lien » a été retenu et bénéficie du soutien financier de la Ville dans ce cadre.

En deux mots...

Les personnes que nous recevons se trouvent dans une situation très précaire et anxiogène, qui les isole. Bon nombre d'entre elles sont venues seules en France, et par ailleurs, 85% d'entre elles ne parlent pas français. Dans ces conditions, il est difficilement concevable pour elles d'aller directement vers telle ou telle association proposant des activités.

Pour les aider à reprendre pied après de nombreux mois marqués par la pandémie, entre crainte de la contagion, bouleversement des repères du quotidien, et contraintes sanitaires lourdes, il s'agit tout d'abord de les inviter à entrer à nouveau en contact avec CASAS, lieu connu et investi de confiance, pour ensuite les amener à découvrir les différentes possibilités qui s'offrent à elles.

Depuis des années, CASAS organise chaque semaine un temps de convivialité et d'échange avec les familles. Notre nouveau projet s'inspire de cette expérience et en propose un élargissement à plusieurs niveaux :

- élargissement dans le temps, avec l'organisation d'un après-midi hebdomadaire supplémentaire consacré à la rencontre et à l'échange
- élargissement au niveau du public : ce sont tous les adultes qui sont invités, et en particulier les personnes isolées
- élargissement au niveau du contenu : temps de réflexion autour d'un thème dans une ambiance amicale, présentation de propositions diverses de la part de notre association mais également de partenaires divers, facilitant une mise en contact avec eux le cas échéant, sorties et animations variées sur la base des souhaits exprimés par les participants...

Tania, salariée de CASAS, assure la coordination et l'animation du projet, aux côtés de Brigitte, bénévole, qui coordonne l'accueil familles, et avec le soutien d'une équipe d'intervenants bénévoles réunie spécifiquement pour cette action.

Au fil des six premiers mois de réalisation du projet, 23 rencontres autour d'activités ou de thèmes différents ont été organisées.

Premier aperçu :

« Depuis juillet 2021, CASAS organise des rencontres conviviales le vendredi après-midi pour les adultes en demande d'asile ou déboutés, souvent isolés. Ces moments permettent de se retrouver autour de diverses activités, faire connaissance avec de nouvelles personnes mais également de découvrir de nouvelles associations sur le territoire strasbourgeois.

Les activités sont variées suivant le cours des saisons : séances de qi-gong, pique-nique, balade dans la nature, visite guidée de Strasbourg à pied ou en Batorama, atelier cuisine, pétanque... Certains sont d'ailleurs devenus de vrais pros de la pétanque !



Ces moments ont également permis de découvrir d'autres associations organisant des activités accessibles aux personnes en demande d'asile ou déboutés, notamment l'association Tunaweza, l'association Ballade, l'association SEL, l'association Stammtisch et l'association Les Petites Cantines. Cela permet aux personnes que nous accompagnons de se sentir incluses selon leurs centres d'intérêts. Hugo, qui vient tous les vendredis depuis cet été, participe désormais tous les week-ends aux randonnées organisées par Tunaweza et commence à se familiariser avec les forêts et châteaux de la région !

43



Plus récemment, nous avons visité le Chemin des Cimes à Drachenbronn Birlenbach, un grand bol d'air frais sous le soleil avant le début de l'hiver ! »

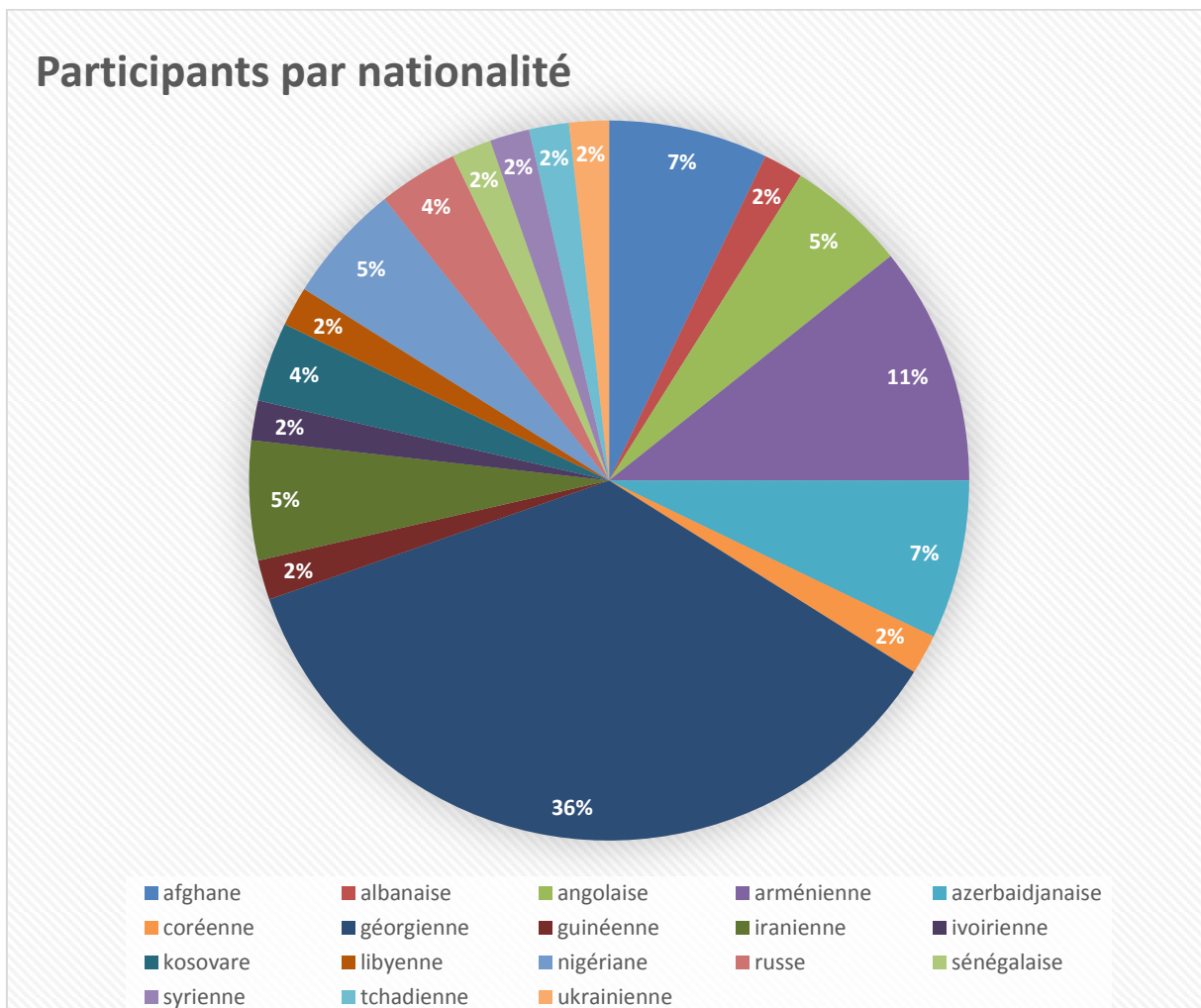
Tania

En novembre et décembre, une nouvelle série de propositions variées a été soumise aux participants : une séance de cinéma, un après-midi au bowling, des jeux collectifs, une visite au Marché de Noël, une rencontre autour d'œuvres d'art à CASAS avec Jean-Baptiste Defrance.



Nombre de bénéficiaires

Participants	
Hommes	31
Femmes	26
Nombre total	57



Dans cette période particulière, développer nos actions d'information et de sensibilisation, le plus souvent menées en présentiel, relève du défi.

Pourtant, pour contrer les amalgames et autres fake news, si fréquents dans notre domaine de travail, il est plus indispensable que jamais de témoigner : parler de la violence qui marque le plus souvent les parcours des personnes que nous accueillons et décrire les conditions d'accueil qui leur sont réservées, donner une idée précise de la complexité des démarches qu'elles doivent entreprendre pour faire entendre leur demande de protection, dire les difficultés rencontrées par notre équipe et nos partenaires pour les soutenir au mieux, et par tous ces biais, faire saisir l'importance du respect du droit d'asile.

Actualiser le site et la page Facebook de CASAS

En deux mots...

Le site de CASAS construit il y a des années continue d'être une des principales portes d'entrée dans l'association de personnes souhaitant nous aider bénévolement ou réaliser un stage. Son actualisation est précieuse, relayant notamment les informations de fond sur les évolutions de la législation en matière d'asile et sur le contenu de nos actions.

La page Facebook est une vitrine plus récente et complémentaire du site ; elle vient attirer l'attention sur des points ou événements particuliers, souvent sous forme de photos et textes courts ; son actualisation est primordiale pour demeurer utile et demande une attention constante sur l'actualité en lien avec le droit d'asile et les réalisations de l'association.

Merci encore une fois à Brigitte et Alice, investies de longue date dans la conception et le suivi de ces deux outils de communication incontournables.

45

En 2021, Jean-Benoît a continué de suivre et nous transmettre les données mensuelles concernant la fréquentation du site de CASAS.

Nous avons globalement enregistré cette année **6316 visiteurs et 14897 pages vues**, soit en moyenne 526 visiteurs et 1241 pages vues par mois, 17 visiteurs et 41 pages vues par jour : des chiffres toujours forts, et très proches de ceux enregistrés en 2020.

Publier Voix de Traverses

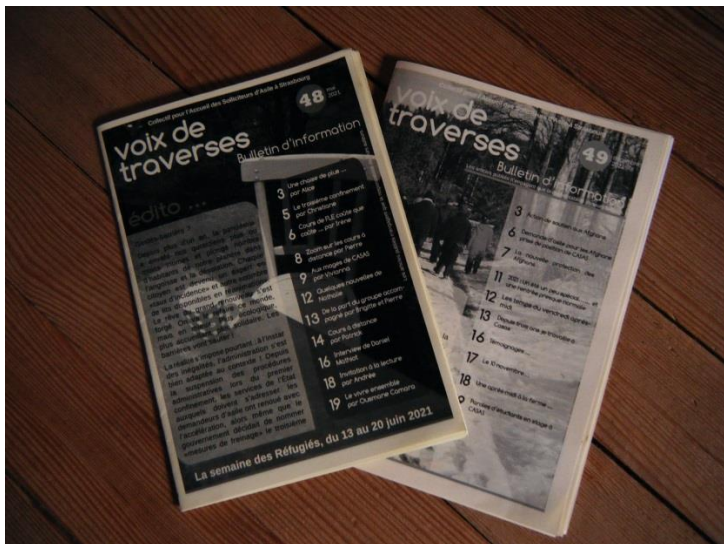
En deux mots...

Notre bulletin Voix de Traverses paraît deux fois par an, et donne à l'ensemble de notre réseau, membres de CASAS, sympathisants, partenaires institutionnels et associatifs... des informations juridiques de fond tout comme des témoignages concernant le travail de terrain, dans toute sa variété. Il est adressé soit par voie postale soit par voie électronique selon le souhait exprimé par les destinataires, et est aussi disponible en ligne, en format imprimable et en format lecture.

Sous forme papier, nous l'utilisons aussi avec nos tracts de présentation et rapports d'activité à l'occasion d'interventions de notre équipe.

Merci à toutes les personnes qui en 2021 ont contribué à faire de ce petit journal un lien d'information toujours vivant et détaillé, et à Philippe, qui continue de nous conseiller et de nous offrir ses multiples compétences pour la présentation et la réalisation de chaque numéro!

En 2021, nous avons à nouveau publié deux numéros très fournis, respectivement en mai et en décembre, pour partager des témoignages de terrain sur les différents aspects de notre action, et également apporter des informations et éclairages complémentaires sur la situation en Afghanistan, en donnant notamment la parole à Zaher, Président de l'association ACAS, Association Culturelle des Afghans de Strasbourg (voir les articles relatifs à ce sujet en annexe).



Accueillir des étudiants en stage

En deux mots...

Depuis de très nombreuses années, CASAS fait partie des sites qualifiants reconnus par diverses écoles et universités et accueille des étudiants dans le cadre de stages d'une durée de deux mois minimum, sauf exception. C'est l'occasion pour ces jeunes en formation de découvrir le droit d'asile en application, les dispositifs d'accueil et de suivi mis en place, et aussi le fonctionnement associatif, le travail d'équipe et en réseau avec nos partenaires. Une expérience le plus souvent forte et positive !

En 2021, l'accueil de stagiaires à CASAS a repris un cours tout-à-fait normal ou presque : au début de l'année nous avons dû tenir compte de la jauge à respecter au niveau du nombre de personnes présentes dans nos locaux (15 au maximum), ce qui nous a conduits à proposer des plages de télétravail en alternance aux membres de l'équipe, dont les stagiaires ; par ailleurs, après l'été, nous avons demandé à tous les accueillants de l'association, stagiaires inclus, d'être munis d'un passe sanitaire (obligatoire dans les ERP, établissements recevant du public).

Ces contraintes supplémentaires n'ont pas été trop lourdes à gérer et comme précédemment, nous avons pu recevoir de nombreuses personnes en stage, surtout des étudiants en droit de l'Université de Strasbourg, mais aussi en Sciences Politiques, en Interventions Sociales, en Langues Etrangères Appliquées, en Théologie, une élève avocate de l'ERAGE, de futurs travailleurs sociaux, la plupart étudiants de l'ESEIS, Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale, des étudiants en BTS portant sur l'aide à la personne, l'accueil du public ou sur la gestion administrative. Parmi ces derniers, plusieurs avaient une expérience personnelle de la demande d'asile. De même, nous avons accueilli plusieurs personnes en cours d'insertion avec le soutien de Pôle Emploi après l'obtention de leur statut de réfugié, dans le cadre d'un stage de quelques semaines.

Finalement, nous avons aussi accueilli deux élèves de troisième de familles en demande d'asile, dans la continuité de notre projet récent en faveur d'un groupe d'adolescents, qui n'a pas encore

pu redémarrer du fait de la pandémie. Un troisième élève, membre du groupe de jeunes, devait nous rejoindre également mais en a été empêché en raison de la situation sanitaire.

Paroles d'étudiants en stage à CASAS

Sidy

Je suis actuellement accueilli à CASAS dans le cadre de mon stage de deuxième année de formation d'assistant de service social.

J'ai trouvé une équipe d'employés et de bénévoles avec un engagement dévoué à la cause des demandeurs d'asile, dans un esprit de bienveillance.

Je continue, avec enthousiasme, à appréhender le droit d'asile et l'accompagnement au recours auprès de la CNDA.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée d'une assistante de service social, coordinatrice de l'accueil (ma référente), d'une juriste, d'une cheffe de projet et d'un interprète accompagnateur au complément de recours, j'essaie d'aborder les missions dans une posture de futur assistant de service social, conformément à mes objectifs de stage.

Aussi, c'est avec émotion que je vais évoquer les ateliers d'animation organisés à l'intention des demandeurs d'asile et aux "débutés", auxquels j'ai l'honneur et le grand plaisir de participer. Des moments de convivialité et de rupture d'avec un quotidien marqué par les difficultés que rencontrent ces personnes et leurs familles : précarité, isolement, sans-abrisme, angoisse etc. Ces ateliers sont des occasions pour elles de se sentir utiles, écoutées et considérées comme personnes avant d'être demandeuses d'asile ou "sans papiers". Il s'agit finalement d'un outil idéal pour lutter contre l'isolement et favoriser l'intégration et la découverte.

Je continue à apprendre, mais il y a une chose que j'ai déjà apprise au bout d'un mois de stage au sein cette association : LA VALEUR DU DON DE SOI POUR LES AUTRES.

47

Izzat

Je suis très reconnaissant pour l'opportunité que CASAS m'a offerte de pouvoir aider les demandeurs d'asile à obtenir la protection nécessaire. Ces personnes qui ont traversé des mers et des frontières à la recherche d'une vie meilleure sont une grande inspiration pour moi personnellement. Malgré toutes leurs difficultés, elles sont souvent capables de sourire, d'échanger et de reconstruire toute une vie.

Par ailleurs, CASAS pour moi est l'endroit qui me permet de découvrir de nombreux pays et civilisations sans quitter ma petite chaise, et cela à travers les demandeurs d'asile et les stagiaires et bénévoles qui viennent d'horizons divers.

Et enfin je peux dire que je suis heureux d'avoir rencontré et de travailler avec une équipe formidable, prête à aider les personnes dans le besoin de tout leur cœur, sans aucune distinction ni discrimination.

Silia

Bonjour Pascale,

Je t'écris enfin, j'ai voulu le faire plus tôt à plusieurs reprises mais je n'ai jamais trouvé le bon moment, alors je me dois de le créer maintenant. J'ai quitté CASAS un peu dans la précipitation entre déplacements, nouveaux projets et déménagement, mais je tenais à te partager mon ressenti après 6 mois auprès de l'équipe et des personnes que l'on accueille.

Premièrement, je tenais à te remercier pour l'opportunité que tu m'as accordée et la confiance qui l'a accompagnée. C'est une expérience qui a été plus enrichissante et formatrice que je ne l'aurais espéré, mais elle a surtout été déterminante puisqu'elle m'a permis de constater qu'il est possible de lier mon grand intérêt pour la défense de valeurs humaines avec la pratique professionnelle du droit pour laquelle j'ai un attrait.

Des remerciements sont également dus à Camille et Christiane qui m'ont formée solidement et efficacement, ainsi qu'à Artem qui est aussi polyvalent, serviable qu'une joie de vivre ambulante rendant le cadre du travail vraiment agréable. Enfin, mes remerciements à Vivianna que j'ai côtoyée peu et à Tania qui a ensuite pris le relais et a été un appui pour les jours où les astres s'alignaient un peu en notre défaveur.

J'ai trouvé à CASAS des valeurs aussi belles que fragiles et pourtant ardemment défendues. J'y ai aussi trouvé des personnes merveilleuses, qu'elles soient du côté de l'équipe - salariés, bénévoles et stagiaires - que du côté des personnes accompagnées. J'ai été confrontée aux situations les plus difficiles que des personnes peuvent vivre et pourtant contrastées par l'esprit résolu de garder espoir et le sourire persévérant de ces mêmes personnes. Je suis ressortie de CASAS grandie d'expérience technique juridique, de richesse personnelle, morale et amicale, d'espoir pour l'avenir, et surtout de légitimité à mener le combat à mon échelle.

En somme, je suis très reconnaissante que nos chemins se soient croisés, je ne mets ma contribution (en tant que bénévole cette fois) qu'en suspens le temps de ma parenthèse aixoise et, pour l'avenir, j'espère pouvoir collaborer professionnellement avec CASAS le moment venu.

48

Répondre aux demandes d'information

En deux mots...

Nous recevons également de nombreuses demandes d'information, qui émanent de personnes faisant un travail de recherche sur l'asile, dans le cadre de leurs études ou à titre professionnel, pour un article ou un reportage, de personnes souhaitant nous aider en hébergeant des demandeurs d'asile, mais aussi de personnes ou de groupes eux-mêmes engagés dans un autre contexte et désireux de venir nous rencontrer dans nos locaux et échanger avec des membres de notre équipe.

En 2021, comme les années précédentes, nous avons été très régulièrement contactés, surtout par mail, pour apporter un éclairage, des informations, des témoignages concernant notre domaine de travail :

- de nombreux étudiants, parfois dans le cadre d'un travail de groupe, et des journalistes nous ont sollicités pour nous interviewer sur un sujet relatif à notre public, voire pour rencontrer des personnes que nous suivons
- nous sommes allés à la rencontre de deux familles proposant de loger pour un temps des personnes non hébergées accompagnées par CASAS
- nous avons reçu un très grand nombre de demandes de renseignement sur la manière de rejoindre notre équipe et de s'engager à titre bénévole dans l'une ou l'autre de nos actions
- divers partenaires sont venus nous rencontrer pour un échange sur nos actions respectives et nos modes de collaboration lors de réunions d'équipe, et l'équipe des formateurs de CASAS a aussi répondu à une demande de soutien au démarrage de leurs actions qui nous a été adressée par l'association Le Phare du Rhin.

Assurer des animations extérieures

En deux mots...

CASAS est souvent sollicité pour des interventions extérieures dans des lieux et cadres divers, écoles, paroisses, manifestations regroupant différentes associations... pour expliquer son travail et les difficultés rencontrées par son public. Nous faisons tout notre possible pour répondre systématiquement à ces demandes, qui nous mettent en contact avec de nouvelles personnes susceptibles d'être intéressées par les problématiques qui nous préoccupent.

L'année 2021 a été ponctuée de telles interventions, dont certaines à distance.

Quelques exemples :

- Un projet filmé, à l'initiative d'Aline Martin (*A livre ouvert*), et préparé et réalisé à la toute fin de l'année 2020 avec la participation de trois membres de notre équipe autour de la lecture de textes et de partage d'expériences a été diffusé et a continué d'être consultable en ligne.
- Brigitte A. a pu apporter, avec le concours en amont des autres formateurs FLE, divers éléments et témoignages lors de sa participation au Café des Sciences en ligne organisé par les Petits Débrouillards sur la question de l'accueil des réfugiés, et plus particulièrement sur le thème: « Accès à la culture et droit culturel : s'appuyer sur la culture pour favoriser l'accueil ? » (soirée prévue le 19 décembre 2020 et finalement reportée à janvier 2021).
- Paul-Henri, accompagnateur aux recours, est intervenu à l'ERAGE le 8 mars, journée internationale des droits de la femme, dans le cadre d'un ciné-débat, suite à la projection du film « l'homme qui réparait les femmes ».



Œuvre de Shirin Baran

- Alice a participé à une table ronde organisée en juin à l'Unistra avec Madame Karen AKOKA, dans le cadre de la Semaine des Réfugiés.
- Tout début septembre, elle est également allée présenter le travail réalisé par CASAS en 2020 et nos projets 2021 à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale de Schiltigheim.
- Brigitte F. est à nouveau intervenue à l'EDIAC pour un temps de formation auprès des étudiants.

Participer à des événements particuliers

En deux mots...

Pour élargir encore les possibilités de nous faire entendre, nous (co)organisons ou encore bénéficions de l'organisation d'événements particuliers, qui apportent souvent aussi un soutien financier à CASAS.

En 2021, nous nous sommes investis aux côtés de divers partenaires, principalement en tant qu'association membre du **Collectif pour une autre politique migratoire** : intervention auprès de Madame Dambach, Maire de Schiltigheim, en soutien à l'action du Collectif des sans-papiers d'Alsace (CSPA) en vue d'une régularisation collective, participation à l'action « Stop à la dématérialisation » devant la Préfecture à l'invitation de la Cimade le 30 juin, participation à la soupe de la solidarité, événement militant proposé par Abribus, participation à la Soirée de solidarité avec le peuple afghan et les réfugiés organisée par le Collectif Solidarité Afghanistan, l'ACAS et l'ASTU le 10 novembre, soutien au travers de la signature de divers textes et communiqués de presse...

Nous avons également participé aux réunions de l'Agora des solidarités, à l'invitation de la Ville de Strasbourg, et à celles de l'ORIV dont CASAS est devenu membre au printemps 2021.

Une consultation organisée en novembre par l'ECRI, Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, en direction de quelques associations dont CASAS et à laquelle Alice a participé, a appelé de notre part une réponse détaillée sur notre position/nos préoccupations à l'égard de divers sujets en lien avec l'asile : accès aux frontières, accès aux administrations, application des textes de loi, décisions sur ordonnance, carences au niveau de l'hébergement... (voir ce texte en annexe).

En fin d'année, nous avons assisté à une rencontre autour du projet de l'ANVITA, Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, et travaillé avec la Ville de Strasbourg sur la cérémonie de parrainages républicains qui s'est déroulée le 18 décembre, Journée internationale des migrants.

Cette année, nous nous sommes tout particulièrement mobilisés pour la **Semaine des Réfugiés**, match de foot, participation à une table-ronde et surtout réalisation du projet « **une chaise de plus** », une action transversale qui a réuni de nombreuses personnes autour de la création d'un **carnet de recettes du monde**.

En 2020, la Semaine des Réfugiés a dû être transformée en événement à distance, avec l'annulation des projets qui n'étaient pas transposables. C'est pourquoi, pour 2021, nous avons réfléchi au montage d'un projet pouvant être présenté à distance comme en présentiel. Le carnet de recettes a été créé avec l'aide de nombreux intervenants, élèves et formateurs des cours de français en tête, interprètes, salariés et bénévoles, et, imprimé avec le soutien de la Ville de Strasbourg, il a finalement pu être présenté avec une belle dégustation le jour J !

A l'appui du projet, une vidéo a par ailleurs été tournée grâce à plusieurs bénévoles sur tout le processus de réalisation, et a pu être diffusée lors de notre Assemblée Générale le 11 juin, en présentiel elle aussi.

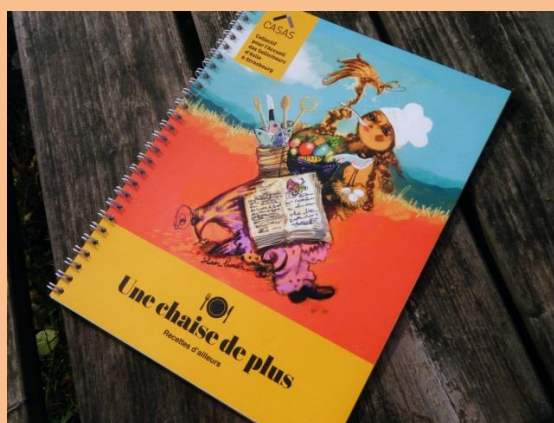
Un merci tout particulier à Jean-Pierre pour cette très belle vidéo qui, au-delà de ce projet particulier, évoque aussi plus globalement le travail de CASAS et l'esprit dans lequel il est mené.

Précisions :

« Une chaise de plus », c'est le titre que nous avons choisi pour évoquer la convivialité, mais aussi un accueil large, base du projet de notre association.



« Une chaise de plus », en écho à notre frustration, depuis plus d'un an, de ne pas toujours pouvoir inclure une personne supplémentaire autour de la table, en raison de protocoles, jauges, gestes barrière à respecter...



Mars 2020 reste dans toutes les mémoires, l'épidémie de Covid 19 étant alors déclarée pandémie mondiale. Au sein du CASAS, Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg, basé 2 rue Brûlée tout près de la Cathédrale, la maladie a frappé fort: des bénévoles, salariés et demandeurs d'asile sont touchés, voire hospitalisés. Plus personne ne sort, toutes les activités sont suspendues, de l'aide juridique aux cours de français, en passant par les après-midis en famille. Les animations prévues sont annulées, en particulier notre participation à la Semaine des Réfugiés en juin 2020, qui ne peut se tenir qu'à distance, par internet. On prend des nouvelles des uns et des autres par téléphone ou par mail, et même les dossiers de recours à la Cour Nationale du Droit d'Asile, centre du travail de CASAS, sont traités par téléphone et par mail.

Mais lentement les liens se retissent, les professeurs de français bénévoles renouent avec ceux de leurs apprenants qui peuvent utiliser des ordinateurs ou leur téléphone et reprennent les cours avec eux à distance. Une organisation se met en place à CASAS pour poursuivre le travail social et juridique tout en épargnant au maximum la santé de tous. Aussi comment participer à l'édition 2021 de la Semaine des Réfugiés dont il n'est pas sûr qu'elle puisse avoir lieu « pour de vrai »?

C'est ainsi que naît l'idée de « Une chaise de plus », un recueil de recettes des divers pays dont sont originaires les apprenants qui fréquentent les cours de français de CASAS.



Elle déclenche l'enthousiasme et nous recevons par l'intermédiaire des professeurs un certain nombre de recettes que vous pourrez consulter en ligne sur notre site, à partir de la mi-juin.

Certaines sont inattendues et surprenantes comme la recette de la fija, qui ne peut se faire qu'à l'extérieur sur un feu de bois, d'autres sont plus classiques comme les dolmas, feuilles de vigne farcies. Souvent les préparations demandent du temps et du soin, il faut parfois les aménager si les ingrédients sont difficiles à trouver, mais toutes permettent de partager de bons moments et de se familiariser avec d'autres manières de cuisiner. Les recettes ont été écrites dans les langues d'origine et traduites par leurs auteurs ou par des interprètes bénévoles.

Un grand merci aux professeurs qui les ont recueillies, parfois expérimentées en compagnie des apprenants puis transmises, à ceux qui les ont traduites, à la petite équipe de révision et d'harmonisation, à Shirin l'illustratrice et à Marie qui a jonglé avec les formats, et les a mis en forme...

Beaucoup de ces recettes ont déjà été goûtées avec bonheur à CASAS les années passées, lors de moments de rencontre festifs ou des assemblées générales. Alors si vous voulez vous laisser surprendre, elles sont à tester! »

*Introduction du carnet de recettes « une chaise de plus »,
par Alice Chavannes*

Afin de protester contre les conditions de la rétention administrative et plus largement les conditions d'accueil faites aux étrangers, nous avons continué de participer au **Cercle de Silence**, qui se réunit chaque 30 du mois de 18 à 19H, Place Kléber. En annexe, vous trouverez une des invitations mensuelles, complétée par des informations d'actualité sur les sujets qui nous préoccupent. Un très grand merci à Charles Boubel pour son engagement dans cet énorme et indispensable travail de compilation et de mise en forme, très clair et détaillé.

Bienvenue à toutes les personnes qui viendraient - même ponctuellement - agrandir le cercle et amplifier cette alerte importante.

Notre **Assemblée Générale** s'est déroulée comme prévu le 11 juin, même si la convivialité habituelle de ce moment n'était alors malheureusement toujours pas de mise ; elle a permis de réunir un plus grand nombre de personnes que l'an passé, n'étant plus soumise à une jauge. Les échanges ont été riches, autour du déroulement bousculé de nos activités en 2020 et des stratégies et astuces utilisées pour mener autant que possible à bien nos différents projets.

La 3^{ème} édition du **Festival MUZ** devait avoir lieu au printemps 2021, mais a dû quant à elle être reportée à 2022 en raison des conditions sanitaires. Au moment où nous écrivons ces lignes, la réalisation de ce bel événement d'ici quelques semaines, fin mai 2022, est bien confirmée !

Avec quels moyens ?

L'équipe

En deux mots...

Actuellement, **5 permanents salariés** (représentant 4,5 ETP), aux rôles et compétences complémentaires (une directrice, une assistante sociale accompagnatrice aux dossiers et coordinatrice de l'accueil, une assistante de coordination à temps partiel, chargée de l'organisation des entretiens, une juriste et un interprète en langues russe et géorgienne)

collaborent avec, forment, et coordonnent le travail de **stagiaires et de nombreux bénévoles** :

- accueillants et accompagnateurs aidant aux démarches administratives,
- interprètes et traducteurs pour une trentaine de langues,
- formateurs, animateurs...

Cette très vaste équipe compte aussi des administrateurs bénévoles qui, au sein du Conseil d'Administration, prennent les directions et décisions nécessaires à une gouvernance de qualité et une saine gestion de l'association, ainsi qu'au bon déroulement de ses actions.

On note des changements dans l'équipe salariée cette année, qui toutefois garde pratiquement la même amplitude :

- en avril 2021, Tania Schaal a remplacé Vivianna Le Drogo au poste d'assistante coordinatrice.

Bonne route Vivianna et bienvenue Tania !

Aux mages de CASAS...

C'est en 2014 que l'on m'a conseillé d'écrire à CASAS pour réaliser mon stage de 8 mois de dernière année de l'école où je préparais le diplôme pour être éducatrice spécialisée. « Mais si, je suis sûre que ce lieu te plaira trop : tu adores être débordée, entourée de monde et travailler dans l'urgence. Franchement je te le dis, CASAS est fait pour toi ! ». Mon amie m'avait décrit l'association en ces termes et je n'ai effectivement pas hésité une seconde. Lorsque j'ai rencontré Pascale pour la première fois, mon intuition positive s'est renforcée et je me souviens m'être dit que si l'association ressemblait à sa directrice, alors cela allait être une expérience vraiment enrichissante.

Il ne m'a fallu que très peu de temps de stage pour réaliser que j'allais me sentir tout à fait à ma place dans cet incroyable « bordel organisé ». Il tenait debout grâce à toutes les personnes bénévoles et stagiaires mais aussi et surtout grâce à la main experte et habile de Christiane. Il est vrai que sans elle tout menaçait plus ou moins de s'effondrer. Au fur et à mesure de mon expérience j'ai découvert toute la richesse qu'apporte le brassage de la diversité culturelle, linguistique, géopolitique et humaine. L'énergie qui y circulait donnait des ailes et permettait de penser que l'impossible pouvait se tenter. Remplie de cette motivation et mon diplôme obtenu, j'ai poursuivi mon expérience professionnelle dans un accueil d'urgence pour demandeurs d'asile. Toujours en contact avec CASAS et ayant gardé des souvenirs mémorables, j'ai postulé avec une forte motivation lorsqu'un poste se

libéra en 2018. Je me sentais profondément chanceuse et même quelque part honorée de pouvoir travailler à nouveau dans ce lieu.

Mes missions allaient être différentes de 2014. En effet, plus de dossiers OFPRA ni de recours, mais la coordination et la responsabilité de distribuer ces fameux dossiers qui ne cessent de s'empiler plus vite que l'on ne voudrait. Je retrouvais aussi l'ambiance réconfortante des permanences surchargées sans rendez-vous qui inondaient les lundis et les jeudis. A nouveau j'expérimentais ici toute l'importance du travail d'équipe. En effet, sans l'énergie qu'apporte chaque personne passant par ce lieu, le travail peut de nombreuses fois être source de difficultés paraissant insurmontables. C'est aussi grâce aux regards, à l'écoute bienveillante qui fait office de règle implicite, qu'on continue de sourire, plaisanter, se détendre, et d'essayer que l'impossible devienne possible. En toute objectivité, l'ambiance de travail qui règne à CASAS est rare et précieuse et chaque jour j'en faisais l'expérience.

Puis, en mars 2020, le début d'une nouvelle ère casassienne a vu le jour. Il a fallu transformer, inventer, réorganiser, apprivoiser le « présentiel », « distanciel », les nouveaux plannings, les règles sanitaires... Bref, un véritable casse-tête, en particulier lorsque l'on veut à tout prix garder le cadre souple qui tient tant à cœur à CASAS. Il est vrai qu'en temps de covid ce n'est pas une mince affaire ! Ce temps de confinement a été pour moi comme pour bien d'autres d'ailleurs, un moment d'introspection, de réflexion et de remise en question. Il fallait que je me rende à l'évidence : des graines commençaient à germer et elles ne contenaient plus le russe, le géorgien, l'albanais ni même la demande d'asile. C'est donc avec résignation et beaucoup de peine que j'ai pris conscience que je devais quitter ce cocon. Fin février, j'ai donc répondu une dernière fois aux 257 coups de téléphone de la journée, envoyé mes 150 mails, fait promettre à mes collègues de ne jamais m'oublier et le cœur lourd j'ai laissé mon bureau et rendu mon badge pour tenter de trouver ma place ailleurs.

Aujourd'hui avec le peu de recul que j'ai, je continue de penser que j'ai dû faire de sacrées actions dans mes vies antérieures pour que le Karma me donne l'opportunité dans cette vie de poser mes valises un temps dans un lieu tel que CASAS. Je me dois donc de remercier chacun d'entre vous pour qui vous êtes et ce que vous m'avez apporté de près ou de loin. Je voudrais saluer particulièrement Pascale et son éternelle et infatigable bienveillance qui m'épate sans cesse. Christiane qui est non seulement une ressource inestimable, une encyclopédie sur pattes, mais a une personnalité qui gagne à être connue. Artem, calme et serein, le protecteur de ces murs, sur qui l'on peut toujours s'agripper car il ne plie jamais même dans les pires tempêtes. Et Camille, qui a été de nombreuses fois mon deuxième cerveau lorsque le mien faisait défaut et qui apporte une telle fraîcheur que même les personnes frileuses comme moi trouvent que ça fait du bien en tout temps ! A vous tous, bénévoles, stagiaires, merci pour ce que vous m'avez appris, m'apporterez certainement encore et pour m'avoir supportée.

Prenez bien soin de vous physiquement et mentalement et à très bientôt.

Vivianna

PS : Dans le cas où vous souhaitiez vous débarrasser de moi, merci de me le dire de manière plus claire, parce que j'ai pour projet de revenir encore et encore vous voir pour m'imprégner de cette énergie que vous dégagez en ce lieu si particulier.

« J'ai réalisé un premier stage à CASAS en 2018 en tant qu'interprète anglais/italien et accompagnatrice afin de valider ma licence de langues étrangères appliquées. Par la suite, j'ai effectué un master en coopération internationale à l'université de Grenoble Alpes, et suis restée bénévole à CASAS : rédaction de recours, archivage... ou simplement faire un petit bonjour à l'équipe lors des vacances scolaires ! J'ai ensuite réalisé un service civique en coordination de projets dans l'association Grandir Dignement à Nancy, pour finalement rejoindre l'équipe de CASAS en tant qu'assistante coordinatrice depuis avril 2021. Je me réjouis de faire la rencontre de tous les membres de notre grande et belle équipe ! »

Tania

Outre son travail d'organisation des rendez-vous de dossiers et de la tenue du planning, Tania a été chargée à compter de juillet de la coordination du projet d'animation du vendredi.

- depuis juillet, Artem Khugayev est désormais en CDI sur le poste d'accueillant/interprète qu'il occupait précédemment dans le cadre du remplacement d'une salariée en congé maladie.

L'équipe salariée s'est réunie à diverses reprises pour échanger sur les tâches réalisées durant cette année complexe, réfléchir à la complémentarité du travail de CASAS et de celui des avocats des requérants et travailler sur les contenus de la formation interne des nouveaux intervenants bénévoles et stagiaires, à renforcer et actualiser. Cela a aussi été l'occasion de préciser les fiches de poste des uns et des autres, afin d'améliorer la coordination du travail, les actions menées se diversifiant et les modes d'intervention évoluant au fil du temps.

De nouveaux bénévoles et des stagiaires ont rejoint CASAS au fil de l'année, avec les contraintes évoquées plus haut liées à la crise sanitaire. Plusieurs personnes n'ont ainsi pas pu venir nous aider, ne disposant pas de passe sanitaire.

Toutefois **la participation des personnes bénévoles et des stagiaires** au travail de CASAS, bien que toujours très en deçà de celle relevée en 2019 (25,28 ETP), a progressé en comparaison de la contribution enregistrée l'an passé : **15,92 ETP**, contre 13,27ETP en 2020, apport valorisé à la hauteur de **547 448 euros** dans notre bilan.

NB : trois étudiants ont effectué tout ou partie d'un stage long gratifié à CASAS en 2021 dans notre équipe, mais le montant de cette gratification (3,90 euros par heure) fait que leur intervention s'apparente plus à un volontariat qu'à un travail salarié (ceci d'autant plus que d'autres stagiaires en stage long et non gratifiés par CASAS, car indemnisés par Pôle Emploi, voient leur temps de travail comptabilisé dans le bénévolat).

En détail :

- **Accueil, sorties et animations diverses (mercredis familles, ateliers beauté, dessin/peinture et numérique, rencontres du vendredi) et accompagnement juridique** : en 2021, **95 personnes** ont contribué à titre bénévole à ces différentes actions, offrant l'équivalent de **8,46 postes à temps plein** se déclinant comme suite : **3,64 ETP** pour l'accueil et le courrier, **4,07 ETP** pour l'accompagnement administratif et juridique, **0,75 ETP** pour l'animation du moment familles du mercredi et des rencontres du vendredi pour personnes isolées, les sorties et les 3 ateliers.
- **Interprétariat et traduction** : CASAS dispose d'**environ 80 interprètes**, en 31 langues, principalement pour l'accompagnement au recours et les permanences; cette année, les contributions des interprètes que nous avons sollicités représentent au total un volume de travail évalué à **4 ETP**.

- **Les cours de français** collectifs et le soutien individuel réalisés cette année en présentiel ou en distanciel ont reposé sur l'engagement de **29 formateurs**, dont le volume de travail est évalué à **1,94 ETP**.
- **Des actions de sensibilisation** variées ont été principalement menées par **des membres du Conseil d'Administration**, et ponctuellement par des salariés ; le projet de carnet « une chaise de plus » a quant à lui mobilisé d'autres acteurs encore: élèves des cours de français, designer, interprètes... Ces actions représentent globalement un volume évalué à **0,7 ETP** pour ce qui est de leur réalisation par des personnes bénévoles.
- En 2021 comme précédemment, le **travail de transmission** des données comptables scannées au nouveau cabinet auquel CASAS a confié la saisie et la présentation de ses comptes s'est ajouté à celui de **saisie informatique** des dons, d'édition et d'envoi des **reçus fiscaux** et des courriers de remerciement, et les tâches **d'actualisation du fichier** ; par ailleurs la **conception des bulletins Voix de Traverses** et de leur **maquette** et la **préparation des envois en nombre** ont aussi mobilisé plusieurs personnes : **0,32 ETP (3 personnes référentes et 3 à 6 personnes ponctuellement)**
- **Le Conseil d'Administration de CASAS**, qui compte à ce jour **12 membres**, s'est réuni en présentiel ou en visioconférence 7 fois cette année et a beaucoup échangé par mail; comme en 2020, le Conseil est venu en appui à la directrice pour l'adaptation des consignes et protocoles sanitaires successifs au fonctionnement de CASAS, et s'est aussi mobilisé fortement autour de divers sujets d'actualité, dont la situation en Afghanistan: **0,5 ETP**



Ce sont donc **plus de 220 personnes bénévoles et/ou stagiaires** qui par leur investissement ont donné les moyens à CASAS de répondre autant que possible aux demandes et besoins qui lui ont été soumis cette année.

Ces chiffres impressionnants qui pour une part se rapprochent de ceux enregistrés avant la pandémie ne traduisent toutefois pas toute la réalité du temps donné à CASAS.

Toutes sortes de tâches échappent en effet au comptage ou ne peuvent faire l'objet que d'une approximation, qu'elles soient liées à la crise sanitaire (organisation des lieux d'accueil pour qu'ils soient conformes aux consignes, nettoyages incessants entre les entretiens, mises en place du

travail à distance avec les aléas de la connexion, pas toujours idéale, les préparations des cours et la recherche de supports dans un tel cadre...) ou pas. Impossible par exemple d'évaluer le temps consacré à l'accueil d'une famille reçue par les personnes offrant un hébergement, de tenir compte du temps de déplacement des bénévoles, dont certains viennent de loin pour nous rejoindre, d'avoir une idée précise du temps pris par les innombrables échanges par mail, par téléphone et de visu entre les membres de toute la ruche de CASAS pour aboutir à la rédaction d'un document afin de communiquer des informations, finaliser un dossier d'asile, reporter un projet en raison de la météo, vérifier que tout le monde est bien inscrit à la sortie et aura un pique-nique...

Un très grand merci à tous !

La formation

En deux mots...

La formation est essentielle à un travail de qualité, en particulier à CASAS, où les intervenants nouveaux sont nombreux et doivent acquérir les mêmes connaissances de base que les autres membres de l'équipe, où la donne, juridique notamment, évolue sans cesse, obligeant à une constante actualisation de nos outils. A CASAS, nous disposons à la fois de documents et de ressources en interne ou dans un proche réseau partenarial, et d'un budget pour des formations externes complémentaires.

En sus de formations individuelles en ligne ou en présentiel suivies par plusieurs formateurs de français et proposées par le GIP-FCIP, de la transmission régulière d'informations sur de nouveaux outils dans le domaine du FLE/FLI, des réunions et échanges en équipe, une quinzaine de **nos formateurs FLE** ont bénéficié de la journée de formation animée en distanciel par Marion Aguilar et intitulée « Comment accompagner l'apprentissage du français et des savoirs de base à distance ? Outils et astuces »

57

En complément des réunions hebdomadaires d'équipe, des observations d'entretiens et des multiples échanges d'information par mail et téléphone, les propositions de formation ont également été plurielles **pour les accompagnateurs et interprètes:**

- au mois d'octobre, Migrations Santé Alsace, partenaire de CASAS de longue date, a à nouveau proposé à plusieurs de nos interprètes de suivre une session de formation et d'échange sur le travail des « accueillants linguistiques ». Nous lui disons toute notre reconnaissance pour cette aide précieuse ;
- une formation commandée à Forum Réfugiés sur la Guinée Conakry, organisée en présentiel à Strasbourg le 19 mai, a réuni une quinzaine de participants ;
- une douzaine de demi-journées de formation en interne sur la procédure d'asile (CNDA, demande d'AJ, CMA, Dublin) ont été suivies par les nouveaux membres rejoignant successivement notre équipe ;
- 5 formations individuelles commandées au Centre Primo Levi ont été suivies à Paris
- et 4 formations géopolitiques proposées par Forum Réfugiés ont été suivies en ligne par divers membres de notre équipe, ainsi que le ciné-débat organisé à distance par l'ERAGE le 8 mars.
- Par ailleurs, l'année 2021 a été ponctuée par 8 rencontres avec des partenaires, des avocats spécialisés en droit d'asile et droit des étrangers et diverses associations, dont l'association Médecins du Monde venue à notre demande apporter des informations et un soutien à notre équipe, et en particulier aux formateurs de français confrontés à de nombreux élèves non vaccinés, dans la période de fin d'année où le nombre des contaminations explosait.

Comme en 2020, certaines dimensions du développement de la formation des bénévoles, soutenue par la Ville de Strasbourg et la Fondation de France, ont dû encore être différées :

- notre projet d'organisation d'un séjour à Paris pour assister aux audiences de la CNDA n'a pu se concrétiser, la Cour ayant tenu ses audiences toute l'année 2021 dans les mêmes conditions qu'un huis clos pour raisons sanitaires,
- le projet de journée de formation sur la CNDA venant en complément, suite à l'observation des audiences, cette partie de la formation a dû être également suspendue, bien que compensée en partie par les apports des formations développées en interne, indispensables au travail de terrain qui se poursuit,
- le groupe d'analyse des pratiques que nous avons prévu de créer en vue de rencontres régulières d'approfondissement nécessitait une stabilité de fonctionnement et n'a pu se mettre en place en 2021 en raison des contraintes et incertitudes fortes liées à la pandémie.

(Début 2022, l'étau semble se desserrer et nous pouvons enfin initier l'organisation de ces différentes actions.)

Finalement, chaque mois si cela était possible, Georges Federmann a rejoint l'équipe pour un temps de groupe de parole et de partage. Merci Georges d'être toujours fidèle à nos côtés !

Les soutiens financiers

En deux mots...

Les moyens financiers dont nous disposons sont essentiellement composés de subventions publiques et privées, de mécénat et de dons. Depuis l'arrêt fin 2015 de toute aide de l'Etat à CASAS pour le travail d'accompagnement aux dossiers, la Ville de Strasbourg a renforcé son soutien à notre association, ainsi que d'autres municipalités, et de nombreux donateurs.

58

Notre principal soutien nous est accordé par la Ville de Strasbourg, avec laquelle une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée pour la période 2020/2022, centrée autour des objectifs suivants : un accueil digne et une écoute, l'accompagnement aux dossiers, la sensibilisation et le travail en réseau.

Le projet d'animation du vendredi, « Elargir la convivialité et mettre en lien », bénéficie quant à lui d'une subvention spécifique du CCAS de la Ville de Strasbourg.

Plusieurs autres villes, Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Bischheim, Hœnheim, Stutzheim-Offenheim, Dambach la Ville, ont également soutenu avec générosité l'ensemble de nos projets, ainsi que le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative), Entraide et Solidarité protestantes (UEPAL), la Fondation ACAT et la Fondation du Protestantisme, le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg, Terre Sans Frontière et de nombreux donateurs et membres adhérents de CASAS, personnes individuelles, groupes, associations ou paroisses/communautés, tout comme les bénéficiaires de notre accompagnement au recours, au travers de leurs contributions.

CARITAS, l'Association caritative anglicane de Strasbourg, l'Action Chrétienne en Orient (ACO) et le CSP ont renforcé nos possibilités d'aide aux personnes et familles sans ressource.

La Fondation de France vient quant à elle en appui à notre projet de renforcement de la formation des accompagnateurs aux dossiers et interprètes bénévoles sur deux ans. Initialement prévu pour

se dérouler sur 2020 et 2021, ce projet fait l'objet d'un report partiel (période de réalisation : 2021/2022) avec l'accord de la Fondation de France, que nous remercions pour sa compréhension.

L'association Tôt ou T'Art permet à CASAS de multiplier les occasions d'organiser de belles sorties et d'aller voir des spectacles variés avec les personnes accompagnées, de bénéficier de livres et d'animations, d'ateliers divers, de formations pour en faire profiter directement ou indirectement son public, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

Nous voulons exprimer ici notre reconnaissance à tous ces amis et partenaires, pour leur indispensable appui, et également très sincèrement les remercier au nom des personnes en quête de protection que nous avons pu accompagner grâce à leur soutien.

Des locaux adaptés

En deux mots...

Nos locaux, aménagés récemment et bien entretenus, vastes et lumineux, pleins de dessins, de couleurs, se prêtent bien à l'accueil. Un grand espace sous une verrière abrite un coin enfant attrayant, plusieurs ordinateurs, et divers endroits où des tables peuvent être déplacées en fonction des besoins du moment : réunion nombreuse, entretien individuel, travail en équipe pour le tri du courrier ou l'archivage de dossiers...

Un bureau avec trois postes de travail supplémentaires, des sanitaires et une petite cuisine équipée, où peuvent aussi se dérouler des entretiens plus confidentiels, dont les rendez-vous téléphoniques avec les avocats, complètent l'ensemble, avec aux beaux jours la possibilité d'une pause dans une petite cour intérieure partagée avec nos collègues du CSP.

En 2021 comme en 2020, nous avons été heureux de pouvoir disposer d'espaces suffisamment vastes, faciles à aérer et modulables, nous permettant de respecter les jauges, sens de circulation, et autres gestes barrière dans les différentes activités mises en place.



Comme précédemment, des masques et des produits d'hygiène des mains et de nettoyage ont été mis à disposition toute l'année pour les personnes accueillies et pour l'équipe.

Nos locaux sont situés dans la Maison protestante de la solidarité où nous côtoyons trois associations partenaires: la Cimade, le CSP et la SEMIS. Divers échanges et réunions internes ont ponctué 2021, afin de coordonner nos fonctionnements respectifs, coordination d'autant plus importante au vu des contraintes sanitaires toujours présentes.

Des aides en nature

En deux mots...

Dans les comptes de notre association, diverses aides en nature sont évaluées, en sus du bénévolat chiffré plus haut : les bons CTS pris en charge par le Centre Social Protestant, des achats de matériel pour des animations au remboursement desquels certains intervenants renoncent (dons par abandon de créance), des offres de mise à disposition de lieux d'hébergement ou de salles pour y tenir des cours de français, les contributions sous forme de timbres des personnes accompagnées dans leurs démarches de recours....

Ces aides sont estimées cette année à plus de 8350 euros !

Comme précédemment, certains dons ne peuvent être inclus dans ce chiffrage. Par exemple les jouets offerts à CASAS par le MAMCS, les masques et le gel hydro alcoolique donnés par l'Agence Régionale de Santé, les plats apportés par les élèves des cours de français lors de la dégustation dans le cadre de la Semaine des Réfugiés, la prise en charge d'une part de l'impression des carnets de recettes par la Ville de Strasbourg... et tant de gestes qui ont ponctué cette année 2021 lourde et complexe, petits messages d'encouragement accompagnant des dons, coups de téléphone pour prendre des nouvelles, gâteaux et chocolats à partager... Tous ces signes d'amitié, toutes ces marques de soutien nous ont été très précieux.

Merci à tous !



Conclusion

Au fil des jours, nous vous parlons de nos actions, de nos prises de parole, de nos engagements auprès de partenaires. Vous les découvrez sur la page Facebook, sur le site, dans Voix de Traverses, dans des courriers et autres courriels que nous vous adressons parfois.

Un rapport d'activités a une double mission : vous rendre compte de l'ensemble de nos actions, mais aussi nous permettre de prendre conscience de ce que chaque engagement combiné à la multitude des autres a permis d'inventer.

Que chacun soit remercié chaleureusement ici pour son engagement et son soutien.

Rendez-vous dans un an ? Evidemment !

Anne Marquis
Présidente

Sigles

Dossier sur l'Afghanistan

Message à l'ECRI suite à une consultation

Bilan 2021 des « ateliers musée »

Le Cercle de Silence

Sigles

ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile		
AFASE	Aide financière de l'Aide Sociale à l'Enfance		
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile		
CASAM	Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle		
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme		
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués		
CMA	Conditions Matérielles d'Accueil		
CMU	Couverture Médicale Universelle, aujourd'hui PUMA		
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile		
CSP	Centre Social Protestant		
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois		
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale		
EDIAC	Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants		
ERAGE	Ecole Régionale des Avocats du Grand Est		
ESEIS	Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (précédemment ESTES)		
ESP	Etablissement Recevant du Public		
ETP	Equivalent Temps Plein		
FLE	FLI	Français Langue Etrangère	Français Langue d'Intégration
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés		
HEAR	Haute Ecole des Arts du Rhin		
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration		
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides		
OQTF	Obligation à Quitter le Territoire Français		
SEMIS	Société Evangélique Mission Intérieure Strasbourg		
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA)		

Demande d'asile pour les Afghans : prise de position de CASAS

L'évacuation d'Afghans avant le 31 août 2021 a été largement médiatisée, ainsi que l'angoisse de tous ceux qui n'ont pas pu partir dans ces délais très courts et cette situation très mal anticipée.

Au-delà de la communication et de l'émotion, quels sont les moyens réellement mis en œuvre pour rendre régulières les sorties d'Afghanistan ?

Combien de demandes de visas formulées par d'anciens auxiliaires de l'armée ou des institutions françaises sont restées sans réponse ? Combien de membres des familles d'Afghans présents en France restent sans réponse ? Combien de visas sont délivrés pour une demande d'asile ?

Le service des visas de l'Ambassade de France, d'abord délocalisé à Islamabad au Pakistan, est maintenant en Inde et en Iran ; les Afghans qui sollicitent un visa doivent remplir un dossier et prendre rendez-vous par internet - pour ceux qui y ont accès - et se déplacer au loin ; cela rend les démarches très compliquées et incertaines sinon vouées à l'échec.

Nous sommes loin de la situation du Chili en 1973 quand l'ambassadeur Pierre de Menthon prenait l'initiative de recueillir plusieurs centaines de personnes sur le terrain de l'ambassade, sol français puisqu'il bénéficie de l'extraterritorialité ; il a ainsi légalisé leur sortie du Chili comme leur entrée en France.

Il faut en effet rappeler qu'un demandeur d'asile est tenu d'être présent sur le territoire français pour demander l'asile en France, mais il n'a pas l'obligation d'y arriver légalement ; ce serait prohibitif pour la plupart d'entre eux. On l'appelle un migrant - terme malheureusement devenu péjoratif – pour masquer ce fait qu'il peut demander l'asile dès son arrivée, régulière ou pas.

Un périple administratif attend les personnes arrivées en France. Si elles ont dû transiter par d'autres pays européens, elles peuvent être « dublinées », c'est-à-dire mises sous procédure "Dublin¹" et renvoyées dans le premier pays par lequel elles sont entrées en Europe. Cette procédure les fragilise et peut retarder leur demande d'asile jusqu'à dix-huit mois ou les renvoyer dans ce premier pays. Or, même si la France a suspendu les renvois de personnes vers l'Afghanistan, elle n'a pas hésité à renvoyer tout récemment quatre Afghans vers la Bulgarie, pays qui n'a pas suspendu les renvois vers l'Afghanistan.

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a déclaré que la guerre était terminée le 15 août 2021 lors de la prise de pouvoir par les talibans, ce qui écarte les demandeurs d'asile de la protection subsidiaire² qui pouvait leur être accordée au motif d'une situation de conflit armé³. La CNDA explique que le statut de réfugié est plus protecteur. Mais elle omet de dire que le statut de réfugié est bien plus difficile à obtenir. En 2020, dans les décisions de la CNDA sur les Afghans, 80% des personnes protégées l'étaient au titre de la protection subsidiaire. La prise de position de la CNDA fait donc craindre un grand nombre de rejets des demandes de protection de ressortissants afghans, y compris à l'OFPRA⁴ par voie de conséquence probable. Que vont devenir ceux qui seront rejetés ? Ceux qui sont restés en Afghanistan ?

L'évacuation, une porte ouverte pour mieux la claquer au nez des Afghans ?

¹ Le principe du règlement Dublin est qu'un seul Etat européen est responsable de la demande d'asile d'un ressortissant d'un Etat tiers.

² Protection internationale qui peut être octroyée à un demandeur d'asile qui ne répond pas aux critères pour devenir réfugié au sens de la Convention de Genève de 1956. La protection subsidiaire peut être accordée par exemple en cas de risque lié une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international

³ <http://www.cnda.fr/La-CNDA/Actualites/Communique-de-presse5>

⁴ L'Office français de protection des réfugiés et apatrides examine les dossiers de demande d'asile en première instance

Action de soutien aux Afghans

Interview de ZAHER, président de l'Association Culturelle des Afghans de Strasbourg
Propos recueillis par Alice

Bonjour Zaher, peux-tu présenter ton association ?

Nous avons créé l'ACAS (Association Culturelle des Afghans de Strasbourg) au printemps 1998. Au début nous étions un petit groupe attiré par la littérature et surtout la poésie. Le démarrage des activités de notre association a été marqué par une soirée poétique qui a rassemblé une quinzaine de poètes afghans exilés en Europe. Nous fêtons aussi ensemble les dates marquantes en Afghanistan, en particulier le Nowruz, à la fois Nouvel An et fête du Printemps, une fête très ancienne à laquelle les Afghans sont très attachés. Nous le fêtons avec le Centre socio-culturel de la Robertsau par une soirée musicale et de folklore. Depuis la venue des Talibans sur la scène afghane, cette fête est devenue un véritable acte de résistance, puisqu'elle a été interdite comme contraire à leurs convictions.

Nous organisons aussi dans une ferme bio (Carrière) des combats traditionnels de cerfs-volants, ainsi que des tables rondes sur des sujets divers. Ces tables rondes sont importantes, car elles sont un apprentissage de la démocratie pour des personnes qui l'ont peu connue et qui doivent apprendre que pour être écouté, il faut d'abord savoir soi-même écouter les autres. L'ACAS mène depuis 23 ans différentes actions, avec peu de moyens, très peu de subventions et aucun local pour nous réunir. Nous n'avons aucun salarié.

Avec la venue des demandeurs d'asile afghans, notre association a peu à peu élargi ses missions à l'aide aux personnes qui arrivent. Au mois d'août dernier, quand sont venus à Strasbourg environ cent trente compatriotes évacués de Kaboul, nous avons tenté d'être partenaires de la Préfecture, du Foyer Notre-Dame et de l'Eurométropole. Ils ont été répartis dans toute la région mais 42 sont restés basés à Strasbourg, pour la plupart des artistes. Tous ont été logés mais vivent dans des conditions matérielles précaires : une partie dans les logements collectifs avec d'autres réfugiés et pour le moment avec peu d'argent pour subsister. Nous avons monté alors un collectif fin août, pour coordonner les aides et pour permettre un soutien psychologique. Il se réunit toutes les semaines et recense les besoins, tout en essayant de trouver des solutions avec l'aide de nos partenaires. Tous ces arrivants ont introduit une demande d'asile, mais nous sommes préoccupés par les nombreux rejets antérieurs, beaucoup d'Afghans ont été déboutés et se trouvent actuellement sans papiers, aussi nous espérons un assouplissement des conditions d'attribution du statut. C'est un travail de très longue haleine et qui prend beaucoup d'énergie.

Peux-tu nous en dire davantage sur la situation actuelle en Afghanistan ?

L'arrivée mi-août des Talibans à Kaboul n'a pas été une surprise. L'Afghanistan leur a été remis. Un bureau politique des Talibans a ouvert à Doha au Qatar en 2012, alors que Joe Biden était vice-président des États-Unis. Depuis lors des négociations n'ont pas cessé entre Américains et Talibans, sans la participation de représentants du peuple ou de membres du gouvernement afghan. Pourtant, l'état afghan était financé par les Américains et John Kerry en août 2014 a aidé Ashraf Ghani Ahmadzai à accéder à la présidence de l'Afghanistan. Selon certaines sources, l'accord de Doha signé entre l'administration Trump et les Talibans comporte 400 pages dont seules environ 4 sont publiques disant que les Talibans s'engagent à ne pas héberger de terroristes et à ne pas attaquer les intérêts américains. Le reste, paraît-il, est secret défense. Ceci, alors même que pendant ces négociations, les Talibans ont continué leurs violences envers les citoyens afghans, les attaques contre les minorités et poursuivi les attentats. 5000 prisonniers ont été libérés et 2000 par la suite, dont une partie étaient parmi les plus dangereux de ceux qui avaient commis des attentats.

Quelques mois avant la chute de Kaboul, des gouverneurs et des cadres des armées ont été remplacés par des personnalités proches des Talibans. Ainsi, Ashraf Ghani Ahmadzai a nommé Hamdollah Moheb, proche des Talibans, à la tête de la Sécurité Nationale. Ce dernier aussitôt a envoyé les généraux et les cadres expérimentés de l'armée à la retraite et il les a remplacés par des gens leur étant plus favorables. Quelques semaines avant l'arrivée des Talibans, l'armée ne recevait plus de munitions et les soldats ne recevaient plus leur salaire.

Le Président Ghani a demandé au gouverneur de Kandahar de quitter son poste et de venir à Kaboul. Ainsi les Talibans ont pris la ville sans obstacle. Devant la caméra d'un journaliste afghan, il a dit : « Kandahar n'a pas subi de défaite militaire, mais plutôt une défaite politique ».

Dans la Province de Ghazni, Ashraf Ghani installe son protégé Daoud Laghmani qui livre la province aux Talibans. Quelques semaines auparavant, Ashraf Ghani voulait l'installer à Faryab, mais les gens ont manifesté contre lui du fait de sa proximité des Talibans.

A Herat, Khayal Nabi Ahmadzai, un proche du Président, a été nommé commandant du corps d'armée d'Herat ; il a cassé la résistance et livré Herat aux Talibans.

Son frère, le général Gol Nabi Ahmadzai, nommé commandant du corps d'armée, a empêché les soldats de se battre et remis les trois provinces de Paktiya, Paktika et Khost aux Talibans. A noter que trois jours avant l'arrivée des Talibans, la population dans les grandes villes a manifesté, elle demandait des armes pour lutter contre leur avancée.

Ainsi, on peut dire que l'arrivée des Talibans au pouvoir a été planifiée par l'accord américano-afghan. La communauté internationale n'a rien dit et n'a pas réagi, alors que quelques mois auparavant, les porte-paroles actuels des Talibans et la plupart des membres du gouvernement taliban étaient sur les listes noires de la CIA, du FBI et même de l'ONU, et qu'ils continuent à tenir des propos officiels contradictoires.

L'Afghanistan est devenu le terrain d'affrontement de grandes puissances concurrentes et depuis 43 ans l'objet d'une guerre par procuration, entre l'Iran et Israël, l'Iran et les Américains, les USA et la Russie, les USA et la Chine mais aussi entre le Pakistan et l'Inde. Les Talibans n'ont pas de légitimité populaire, et quoique corrompu et peu efficace, le gouvernement précédent n'était pas l'objet d'une grande opposition. Les Talibans eux-mêmes se disent « théologiens », mais n'ont ni expérience ni compétence pour diriger un pays. Alors qu'au début du 20e siècle, l'économie afghane était florissante, aujourd'hui elle est complètement à l'arrêt, en partie du fait de l'incompétence.

Toutes les personnes ayant travaillé de près ou de loin dans la sécurité, police ou armée, sont en danger car elles étaient en première ligne. Aujourd'hui elles sont sans salaire et sans travail. Les femmes sont empêchées d'aller au travail et à l'école, une façon terrible de mépriser la moitié de la population. L'avenir est très fortement compromis avec des écoles et des livres brûlés, et un changement du système d'enseignement pour imposer un système religieux. Les Talibans ont détruit la plupart du patrimoine préislamique, les Bouddhas de Bâmiyân en 2001, le musée de Kaboul etc... Comment un peuple peut-il vivre sans ses racines ? Alors que l'Afghanistan est constitué d'une mosaïque de peuples, le pashtoun qui n'est la langue que d'une partie du pays a été imposé, et le farsi, langue commune avec l'Iran chiite, considéré comme l'ennemi et anti-américain, est honni. Si une personne utilise des mots farsis, elle est menacée. Quelle légitimité peut avoir un gouvernement qui détruit ainsi aussi bien le passé de son pays que son avenir ? La communauté internationale ne doit le reconnaître à aucun prix.

La nouvelle protection des Afghans

En même temps que la protection armée qui entendait leur être assurée par la coalition internationale sur leur territoire, les Afghans vont-ils perdre la protection qui leur était offerte de manière plus ou moins systématique dans les pays européens, en particulier la France ?

Au mois d'août 2021 et conformément au scénario annoncé, il n'a pas fallu longtemps aux Talibans après le retrait des forces alliées pour investir Kaboul puis la totalité du territoire, interdisant toute porte de sortie aux Afghans voulant échapper à la répression et aux restrictions de liberté mises en place par les nouveaux maîtres du pays.

Parallèlement, les Afghans se trouvant sur le territoire français, ou ceux qui parviendront sans doute, par des chemins longs et détournés, à rejoindre l'Europe, pourront-ils obtenir le bénéfice de l'asile ? Ces mêmes Etats qui les ont encouragés, soutenus, formés et armés dans leur combat contre les Talibans, avant de les laisser seuls maîtres de leur destin, sont-ils prêts aujourd'hui à les recevoir et à leur accorder ici la protection dont ils les ont privés là-bas ?

Pas sûr ... si on considère la position de la CNDA qui revient, dans une note interne du 27 août 2021 dévoilée par Médiapart⁵, sur la jurisprudence jusque-là appliquée, selon laquelle tout Afghan sollicitant l'asile, sous réserve qu'il ne soit pas militaire ou partie prenante au conflit, se voyait

5 <https://www.mediapart.fr/journal/france/280821/asile-en-france-la-protection-des-afghans-menacee>

accorder une protection en raison de la reconnaissance en Afghanistan d'un conflit de grave intensité dans lequel toute personne est de fait en danger, sans devoir justifier de conditions personnelles particulières.

Pourquoi ce revirement, alors que tout le monde s'accorde à dire que la situation des Afghans ne va en aucun cas s'améliorer et qu'elle ne fera même sans doute que se dégrader ?

Parce qu'il existe en France, comme dans l'ensemble des pays de l'UE, plusieurs types de protection, et que chacune d'entre elles est régie par des textes juridiques précis, qu'il convient pour les instances en matière d'asile d'appliquer au sens le plus strict possible.

Ainsi le statut de réfugié dit conventionnel s'appuie sur la Convention de Genève⁶, qui prévoit une détermination individuelle au regard de craintes de persécutions, pour des motifs ethniques, politiques ou religieux. Elargissant les critères précédents, le bénéfice de la protection subsidiaire⁷ est quant à lui accordé dans trois cas distincts, définis par l'article 512-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile.

Ainsi, la majorité des Afghans bénéficiaient jusqu'ici de la troisième disposition de cet article, qui reconnaît une protection à tout civil exposé à des risques pour sa sécurité et sa vie en raison d'un conflit armé interne ou international. Etaient exclus de cette protection les militaires, les policiers et d'autres groupes de citoyens afghans, dont l'engagement à un titre quelconque les privait de la qualité de civil requise par la législation, et qui devaient donc établir la réalité des risques en cas de retour pour des motifs personnels.

La jurisprudence dite « Kaboul » avait consacré cette position en 2018 en posant le principe que tout Afghan débouté du droit d'asile devait obligatoirement passer par Kaboul, seul point d'entrée aérienne du pays et zone de violence généralisée, avant de retourner dans sa province d'origine, ce qui entraînait de fait un risque pour sa vie.

Cependant, dès le mois de novembre 2020, la CNDA prenait du recul par rapport à cette position, en refusant cette protection à deux requérants d'asile afghans, au motif que *« la violence aveugle prévalant actuellement dans la ville de Kaboul n'est pas telle qu'il existe des motifs sérieux et avérés de croire que chaque civil qui y retourne court, du seul fait de sa présence dans cette ville, un risque réel de menace grave contre sa vie ou sa personne »*. Il convenait alors pour les demandeurs de préciser les dangers qu'ils couraient en raison de leur région d'origine, dont certaines continuaient à être classées comme particulièrement dangereuses, ou de faire état de risques personnels leur permettant de bénéficier des autres dispositions du CESEDA.

Le départ des forces internationales d'Afghanistan et l'entrée des Talibans à Kaboul a encore une fois rebattu les cartes. S'il ne fait de doute pour personne que le nouveau régime ne respectera aucune des libertés fondamentales auxquelles l'Europe est attachée, et n'épargnera pas ses ressortissants, pour peu qu'ils refusent « l'ordre moral » établi, il n'en est pas moins vrai que le conflit armé est aujourd'hui arrêté, une des parties n'étant plus en mesure de combattre. Aussi l'application systématique de la disposition du CESEDA correspondante n'a plus lieu d'être. Après

6 Convention de Genève article 1^{er} « le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »

7 CESEDA Article 512-1 *Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié et pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes graves suivantes :*

1) La peine de mort ou une exécution ;

2) La torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ;

3) S'agissant d'un civil, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

une suspension des délibérés pour mesurer l'évolution de la situation, c'est ce qu'a conclu la CNDA dans ses dernières positions de principe, établies par le CEREDOC⁸, et destinées à harmoniser les décisions rendues par les formations de jugement en séance.

Ainsi que le souligne la CNDA dans un communiqué de presse du 30 août⁹, ce nouveau regard sur la demande d'asile afghane ne dispense pas la Cour de considérer chaque situation individuelle sous l'angle de la Convention de Genève, afin d'accorder éventuellement au requérant une protection sur le fondement des critères qui y sont énoncés, en particulier politique ou religieux. A défaut de reconnaissance à ce titre, un autre examen doit être également envisagé, pour déterminer si le demandeur pourrait prétendre à la protection subsidiaire au titre de ses deux premières dispositions, en tant que personne exposée à *la peine de mort ou à une exécution, à la torture ou à des peines ou traitements inhumains ou dégradants*.

La CNDA ajoute dans ce même communiqué que le statut de réfugié conventionnel est plus protecteur, ce qui n'est plus tout à fait exact, puisque, mise à part la durée de la carte de séjour délivrée par la préfecture qui est de 10 ans au lieu de 2 années renouvelables, les droits ouverts sont les mêmes pour les titulaires du statut de réfugié et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. En tout état de cause, les critères permettant d'obtenir la qualité de réfugié sont plus stricts, le requérant devant exposer un risque individuel et personnalisé, dont il lui appartient de démontrer la réalité, l'intensité et les motifs. La même exigence de singularité est requise au regard des deux premières dispositions de l'article définissant la protection subsidiaire.

Doit-on évaluer l'impact de cette prise de position en comparant deux décisions positives prises par la CNDA à la suite d'audiences ayant eu lieu respectivement les 23 août et 31 août, toutes deux après la chute de Kaboul et l'effondrement de l'armée nationale afghane?

La première, rendue le 13 septembre 2021, fait droit à la requête d'un ressortissant afghan, en considérant que la toute récente prise de pouvoir par les Talibans, ainsi que les deux attentats terroristes commis par l'Etat Islamique dans la capitale, suffisent, en l'absence de « *données objectives venant confirmer la fin des violences liées à la prise de contrôle violente de la société afghane par les Talibans* » à confirmer « *l'état extrêmement volatile et instable de la situation sécuritaire dans le pays* », permettant ainsi l'application de l'article 512-1,3° en raison d'une « *violence aveugle d'une intensité exceptionnelle ... résultant d'une situation de conflit interne* ».

Quant à la deuxième, dont la lecture a eu lieu 8 jours plus tard, elle réaffirme l'orientation générale de la CNDA, en soulignant que « *depuis le 16 août 2021, la victoire militaire des forces talibanes conjuguées à la désagrégation des autorités gouvernementales et de l'armée nationale afghane et au retrait des forces armées étrangères a, pour l'essentiel, mis fin au conflit armé que connaissait le pays depuis plusieurs années* » et accorde au requérant une protection subsidiaire à titre personnel (article 512-1,2°), au motif d'une vulnérabilité particulière qui l'exposerait à un *risque de traitements inhumains et dégradants* dans un contexte de « *désorganisation générale du pays laissant place à des éléments plus ou moins contrôlés* » et compte tenu « *d'un niveau élevé de violence, d'insécurité et d'arbitraire de la part des autorités de fait.* »

Si la logique de la CNDA demeure parfois mystérieuse, on peut espérer que les discours généreux de l'Europe envers les populations afghanes et le principe de non refoulement de personnes pour lesquelles aucune sécurité ne peut être garantie, permettront aux formations de jugement de faire un usage bienveillant de leur sagesse et de leur indépendance.

Christiane

⁸ Centre de Recherche et Documentation. Dirigé par un magistrat, il apporte son **expertise juridique et géopolitique** aux **membres des formations de jugement** et aux **rapporteurs de la CNDA** ainsi qu'aux **magistrats de l'ensemble des juridictions administratives**.

⁹ <http://www.cnda.fr/La-CNDA/Actualites/Communique-de-presse5>

Suite à notre réunion en visio, nous aimerions vous soumettre par écrit les points qui ont été évoqués ainsi que les recommandations que nous pourrions faire.

Notre association, le Collectif d'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg (CASAS) s'occupe essentiellement des demandeurs d'asile et quelquefois de réfugiés ou de déboutés du droit d'asile si nous les avons suivis antérieurement.

- Concernant l'accès aux frontières nous sommes préoccupés par les difficultés que peuvent avoir les demandeurs à faire admettre aux frontières leur désir de déposer une demande d'asile, ils sont souvent refoulés sans considération de leur situation, malgré les textes prévoyant un accès libre à ceux qui veulent demander asile. De même nous pensons inadaptés les accords de Dublin permettant le renvoi vers un pays tiers des demandeurs y étant passés et ensuite le renvoi vers le pays qu'ils fuient. À Strasbourg, nous avons eu par exemple, à plusieurs reprises le cas de Tchétchènes renvoyés là-bas par l'intermédiaire de la Pologne et tout récemment le cas de 4 Afghans renvoyés en Bulgarie et de là très probablement en Afghanistan malgré un recours en référé au Tribunal Administratif. Quand ils ne sont pas renvoyés, les demandeurs relevant des accords de Dublin restent clandestinement sur le territoire pendant 18 mois avant de pouvoir déposer une demande, ce qui occasionne pour eux une précarité et des angoisses difficilement supportables, et ils dépendent uniquement des associations pour leur subsistance, alors que passé ce délai un certain nombre obtiennent finalement une protection. Nous recommandons que l'accès des demandeurs d'asile au territoire se fasse dans le strict respect des procédures prévues par les textes et que les refoulements abusifs soient proscrits.

- Pour ce qui est de l'accès aux administrations, nous sommes inquiets de la dématérialisation grandissante des demandes qui leur sont adressées en particulier en ce qui concerne le service des étrangers des Préfectures. Pour le renouvellement des autorisations de séjour, la prise de rendez-vous par internet est si difficile que régulièrement des personnes perdent des droits sociaux (prestations familiales ou couverture maladie) du fait de l'impossibilité de présenter une autorisation en cours de validité.

Nous recommandons la possibilité d'un accès direct aux administrations et un renforcement de leurs moyens pour éviter des délais d'attente déraisonnables. Nous recommandons également un appel plus conséquent à des traducteurs qualifiés dans les rapports avec l'administration.

- Nous signalons en outre les différences d'application des textes entre les diverses Préfectures (représentants l'Etat dans les départements). C'est ainsi par exemple que certaines Préfectures mettent plus facilement que d'autres les demandeurs d'asile en procédure prioritaire, ce qui provoque un examen plus superficiel de leur demande et des garanties procédurales inférieures et donc une perte de chance. Ou alors des documents non prévus par les textes sont exigés de manière abusive.

Nous recommandons le strict respect des textes légaux et une vigilance quant à l'équité territoriale de leur application.

- Nous avons constaté qu'après un refus de la demande d'asile en première instance à l'Office Français des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA), près d'un tiers des demandes ne sont pas examinées en audience à la Commission Nationale du Droit d'asile (CNDA) et donnent lieu à un refus sur ordonnance, avant même qu'un recours écrit documenté ait pu parvenir à ladite Commission. La première demande à l'OFPRA étant souvent soumise dans l'ignorance des enjeux, de ce qui est attendu par l'administration, et devant être rédigée en français, la majorité des demandes sont refusées et la possibilité d'un appel est vitale. C'est

pourquoi nous sommes également préoccupés par la pratique des visio-conférences remplaçant les audiences en présence des personnes. Nous recommandons l'arrêt des rejets par ordonnance et l'obligation d'auditionner le demandeur d'asile physiquement.

- Nous dénonçons fermement l'insuffisance chronique du dispositif d'hébergement qui contraint selon les moments entre un à deux tiers des demandeurs d'asile à être à la rue ou à dépendre d'un hébergement solidaire et qui ne peut remplacer l'hébergement que l'Etat devrait assurer. L'absence d'hébergement et la précarité qui en découle, sont clairement une perte de chances : difficultés pour recevoir les courriers officiels qui se perdent ou arrivent après délai, pas de conseil juridique, orientations vers les structures ad hoc beaucoup plus hasardeuses. Cela conduit également au désespoir et l'an dernier un jeune Afghan s'est suicidé à Strasbourg, faute d'avoir pu obtenir un hébergement.

Nous recommandons que l'hébergement ne soit pas utilisé comme un moyen de dissuasion mais soit garanti à tous les demandeurs comme le prévoient les directives européennes.

- Nous sommes inquiets de l'absence totale d'une offre de cours de français officielle pour les demandeurs d'asile et de l'insuffisance de ceux offerts après l'obtention d'un droit au séjour. La majorité de l'apprentissage du français repose sur le bénévolat des associations, également insuffisant. Cela obère gravement les chances d'insertion professionnelle. De même nous sommes préoccupés par les difficultés d'obtenir l'équivalence des diplômes étrangers. Nous recommandons une augmentation horaire conséquente des heures d'enseignement de la langue . Nous recommandons également leur extension aux demandeurs en cours de procédure, qu'ils soient ou non hébergés.

- Pour ce qui est de la réunification familiale et de l'accès à la nationalité française, nous dénonçons les lenteurs et les atermoiements de l'administration. Il est fréquent que ce genre de demandes mette des années à aboutir et que les visas soient délivrés au compte-goutte. De plus certaines nationalités, en particulier pour l'Afrique, sont systématiquement soupçonnées de fraude à l'état civil et des documents supplémentaires, souvent impossibles à obtenir sont demandés. Cela entraîne des drames humains : décès de membres de famille, atteinte à leur majorité d'enfants ce qui rend impossible leur venue en France, survenue d'une situation de conflit dans le pays, etc...

Nous recommandons une accélération et une facilitation des procédures de réunification familiale et d'acquisition de la nationalité.

Par ailleurs vous avez posé des questions sur le délit de solidarité. Bien qu'officiellement très limité, il s'exerce de manière très inégale sur le territoire et majoritairement dans certaines zones frontalières comme dans la vallée de la Roya, la frontière espagnole ou la région de Calais.

Par rapport aux violences racistes, si elles sont évidentes et peu sanctionnées envers les populations désignées par leur aspect physique, elles sont encore plus prégnantes pour les personnes précarisées par leur absence d'hébergement ou une illégalité du séjour.

Quant à la participation des migrants à la vie publique, elle est surtout évidente dans le milieu associatif où beaucoup sont impliqués. Mais en l'absence de droit de vote leur implication dans la vie politique est assez réduite.

Espérant que ces précisions pourront vous être utiles nous vous souhaitons en France une mission féconde et vous remercions pour vos questions. Avec nos meilleures salutations,

Pour Casas, Alice Chavannes

« L'hospitalité absolue exige que j'ouvre mon chez-moi et que je donne non seulement à l'étranger [...] mais à l'autre absolu, inconnu, anonyme, et que je lui donne lieu, que je laisse venir, que je le laisse arriver, et avoir lieu dans ce lieu que je lui offre, sans lui demander ni réciprocité (l'entrée dans un pacte) ni même son nom. »
Jacques Derrida

Bilan des ateliers menés
à l'association CASAS
année 2021
par Jean-Baptiste Defrance, médiateur culturel
service éducatif et culturel des Musées de Strasbourg

MUSEES DE LA VILLE DE STRASBOURG



Préambule

L'idée de ce projet et de ce échange entre l'association CASAS et le musée d'art moderne et contemporain m'est venu grâce à la rencontre avec madame Gassama, qui travaillait pour CASAS en 2015 et qui était venue avec un groupe d'adultes pour suivre l'animation mots passe-frontières.

Je me suis intéressé aux action menées par cette structure qui est basée à Strasbourg depuis 30 ans puis j'ai rencontré sa directrice Pascale Guarino.

Les actions menées par l'association s'articulent autour des trois axes suivants:

- Accueillir et orienter les demandeurs d'asile dans leurs différentes démarches et les accompagner dans la constitution de leur recours à la Cour Nationale de Droit d'Asile ou de leur dossier de réexamen, puis au long de la procédure

- Proposer des temps de découverte du pays d'accueil et de la langue française

- Informer sur le droit d'asile en sensibilisant le grand public aux difficultés spécifiques rencontrées par les personnes en quête de refuge.

Contexte

Il était question pour l'année 2021 de poursuivre ce partenariat avec l'association Casas sous la forme d'ateliers/visites dans les musées à Strasbourg, au vue de la situation sanitaire et de l'impossibilité d'accueillir du public aux musées, il a été proposé que Jean-Baptiste Defrance intervienne directement dans les locaux de l'association Casas, rue Brûlée à Strasbourg pendant l'année 2021.

Public accueilli Hors les Murs

Entre le mois de juillet et d'août 2017 trois ateliers ont été menés dans les locaux de Casas. Plusieurs professeurs de français bénévoles ont invité leurs élèves à participer leurs ateliers, les personnes étaient des adultes avec pour pays d'origine, l'Arménie, la Syrie, la Géorgie... Ces personnes sont donc en apprentissage du français, et donc l'idée était de leur proposer des mots de vocabulaire liés aux univers des artistes présentés.

Parcours et outils proposés

Les outils utilisés pour structurer l'atelier se sont basés sur des reproductions d'oeuvres du MAMCS, des mots de vocabulaire liés à la démarche des artistes et dans un deuxième temps des jeux de dessins et de collage. Voici les oeuvres principalement présentées aux participants :

- Victor Brauner : Strigoi, la Somnanbule
- Jean Arp : Grande tête, petit torse
- Vassily Kandinsky : Le Salon de Musique
- Mimo Paladino : Hortus Conclusus, le jardin clos



Déroulement de la partie exploration graphique



En lien avec la présentation d'oeuvres faisant parties de la collection du MAMCS, l'idée était de proposer plusieurs jeux graphiques avec différentes techniques. En écho à l'oeuvre des oeuvres de l'artiste Jean Arp dans un livret se trouvaient des formes blanches autocollantes pour que chaque participant crée son propre dessin abstrait. Une autre technique proposée était basée sur l'utilisation du monotype pour reproduire un détail ou la totalité d'une oeuvre présentée et inviter les participants à créer un décor autour avec leur propre langage graphique selon ce que leur inspire cette oeuvre.

Perspectives

Plusieurs professeurs de français de l'association Casas ont manifesté leur intérêt à venir visiter les musées de Strasbourg avec leurs participants dès que ce sera à nouveau possible. Ce serait l'occasion de voir les oeuvres présentées lors du temps hors les murs, et de se confronter à la réalité des oeuvres et surtout dans leur contexte muséal. Afin de proposer une continuité avec les équipes de Casas une visite a été organisée par Jean-Baptiste Defrance à destination des professeurs de français pour découvrir les collections du Musée d'art moderne et contemporain en 2022.

Invitation pour visiter les Musées de Strasbourg / Le musée qui se déplace



Visite dans les Musées de Strasbourg (Musée d'art Moderne, musée Alsacien, musée de l'Aubette...)

Proposition d'une visite guidée d'1h30, pendant laquelle nous aborderons plusieurs oeuvres (tableaux, sculptures, dessins, objets...). Il y aura possibilité d'apprendre des mots de vocabulaire liés à l'univers artistique, de faire des dessins devant les oeuvres.

Suite à la visite une pause sera proposée dans un café alentour.

(Les participants à la visite devront être toutes et tous munis d'un pass sanitaire.)

Jours possibles pour les visites dans les musées et les ateliers à Casas :

Les mardis, mercredis, jeudis, vendredis, de 9h30 à 16h

Contact : Jean-Baptiste Defrance, médiateur culturel, Musées de Strasbourg

Mail : jdefrance2000@yahoo.fr



Atelier, présentation d'oeuvres à Casas

Un médiateur se déplace à Casas pour présenter des visuels d'oeuvres d'art et animer un atelier d'activités plastiques autour du dessin, du collage...

La durée est d'1h30 et à l'issue de l'atelier, il y aura une proposition de partager un moment de convivialité.

(Les participants n'auront pas besoin de pass sanitaire.)

MUSEES DE LA VILLE DE STRASBOURG



***Prochain Cercle de Silence jeudi
30 décembre de 18 à 19 h place KLEBER***

La France, et nos États européens, vont toujours plus loin dans la chasse aux personnes étrangères.

Cela veut dire : jusqu'à la mort. Les morts sont devenues régulières, et plus seulement en Méditerranée. Ce ne sont pas des statistiques. Ce sont des gens. Nous donnons en fin de message toutes celles dont nous avons eu connaissance.

Et nous donnons quelques liens, sur quatre thèmes.

74

1°) Calais

2°) Clusters de covid, révoltes et enfermements absurdes dans beaucoup de Centres de rétention

3°) La grève d'avocats devant la CNDA, contre ses rejets par ordonnance.

4°) Deux projets de loi

1°) La situation à Calais mérite à nouveau une visite. Les pouvoirs publics ne se contentent pas de contraindre les personnes étrangères au dénuement dehors en hiver. Elles les harcèlent avec une intensité toujours croissante, leur « **niaient le droit d'exister** » comme le décrivait déjà le Défenseur des Droits dans un rapport de 2018.

Quelques photos publiées par des bénévoles associatifs sont plus parlantes que tout. Le meilleur résumé (six tweets qui se suivent) :

twitter.com/HumanRightsObs/status/1465258899582373889

et aussi : twitter.com/Utopia_56/status/1473618636887801857

twitter.com/HumanRightsObs/status/1472986507988320263

Un cordon de police oblige les gens à quitter un terrain par un voie de chemin de fer, via un trou dans un grillage. À l'endroit même où un homme est mort et un autre a été grièvement blessé, percutés par un train le 4 novembre dernier.

twitter.com/AubergeMigrants/status/1473989799723810831

Le journaliste Louis Witter explique clairement ce qui se passe avec les vols d'affaires personnelles par la police : ash.tm.fr/asile-immigration/a-calais-la-confiscation-des-affaires-des-exilees-ne-passe-plus-680173.php

Gérald Darmanin : « Quand la police retire les tentes des réfugiés, elle n'agit donc pas de façon inhumaine ; au contraire, elle protège ces personnes. Quiconque s'est déjà rendu sur place en est convaincu. » (autre démenti de ses mensonges : gisti.org/spip.php?article6690)

Paris prend modèle sur Calais :

twitter.com/Utopia_56/status/1474515744721416194

twitter.com/Utopia_56/status/1474325310904705024

ah, et il y a 150 personnes dans un tunnel aussi, dont des dizaines de mineurs :

www.vice.com/fr/article/4awxgg/vivre-dans-un-tunnel-a-paris.

Pour la première fois, des personnes victimes de ces vols et destruction de leurs biens portent l'affaire devant la justice ; c'est encore l'occasion de voir ce qui se passe.

infomigrants.net/fr/post/37137/grandesynthe--des-exiles-soutenus-par-des-associations-saisissent-la-justice-apres-lexpulsion-de-leur-campement

2°) Covid, révoltes et scandales en Centres de rétention. Par quelques liens.

Une série de cas en deux lignes, qui donnent une idée de ce qui se passe : twitter.com/lacimade/status/1475773732258000896.

Le point, par la Cimade, qui a exercé son droit de retrait au centre du Mesnil-Amelot (Roissy) : lacimade.org/retention-et-crise-sanitaire-une-obstination-insensee/.

Au CRA de Lyon, Cluster de covid, « les gens deviennent fous ». Une grève de la faim est en cours. infomigrants.net/fr/post/37231/on-a-tous-peur-detre-contamines--dans-le-cra-de-lyon-les-retenus-sinquietent-de-la-propagation-du-covid19

Grève de la faim au CRA de Rouen-Oissel, après la mort d'un retenu. abaslescra.noblogs.org/greve-de-la-faim-au-cra-de-oissel-nous-voulons-avoir-la-verite-sur-les-circonstances-de-la-mort-de-majid

Révolte au CRA du Mesnil-Amelot : abaslescra.noblogs.org/ca-bouge-au-cra-du-mesnil-amelot/, à Vincennes : abaslescra.noblogs.org/ca-bouge-a-vincennes-aussi/ etc etc.

« Zones d'attente » (sorte de prisons d'aéroport), zones de maltraitance. Un témoignage : anafe.org/spip.php?article522

3°) Depuis octobre, quasi sans relai médiatique, une grève des avocats devant la Cour Nationale du Droit d'Asile proteste contre le déni de justice que constituent les rejets massifs par ordonnances. www.infomigrants.net/fr/post/37085/cnda--deux-mois-apres-le-debut-de-la-greve-les-avocats-poursuivent-le-mouvement

Nous expliquions ce scandale ici il y a deux ans :

cerclesdesilence-alsace.blogspot.com/2019/11/des-dizaines-de-milliers-de-dossiers.html

76

4°) Deux modifications législatives sont en projet, qui vont augmenter encore l'enfer pour les étrangers et étrangères.

a) La Commission Européenne, dans un projet de loi, prévoit la possibilité de renvoi d'une personne contrôlée sans titre de séjour dans une zone frontalière d'une frontière interne Schengen (au hasard, le Briançonnais ou les Pyrénées), dans le pays Schengen d'où elle est supposée venir.

www.infomigrants.net/fr/post/37237/reforme-de-lespace-schengen--quels-changements-a-prevoir

b) Un projet de loi français, qui arrive en deuxième lecture, va fragiliser les personnes dont l'évaluation de l'âge (minorité) est en cours. Elles ne seront plus logées par le dispositif commun. Et l'encadrement par circulaire de l'évaluation de la minorité, avec notamment un cadre extrêmement minimal donné aux tests osseux, cesserait, dans l'état actuel du texte.

www.forumrefugies.org/presse/nos-communiqués-de-presse/994-mineurs-étrangers-non-accompagnés-le-projet-de-loi-en-discussion-pourrait-écarter-certaines-garanties-entourant-l-évaluation-de-l-âge

76

Les évaluations de minorité conduisent parfois à des condamnations des jeunes en cause à de la prison ferme, et à des milliers d'euros de dommages-intérêts :

www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/temoignage-des-mineurs-isoles-condamnes-a-tort-a-de-la-prison-ferme-a-montpellier-1639914189

Bonus. La France a voulu expulser vers la Russie un réfugié (dont le statut, mais pas la qualité, avait été retiré par la CNDA), malgré une suspension en urgence de cette mesure par la CEDH (en outre illégale au vu des n°19 et 21 de [cette décision](#)). L'avocate a pu entrer dans l'aéroport et informer le commandant de l'avion, qui a refusé de décoller si cet homme était embarqué. Seule cette ultime action a empêché l'expulsion. La police, dans le fourgon : « bougez-vous il y a une avocate dans l'aéroport », « merde on peut plus l'emmener faut retourner en cellule ».

twitter.com/LucieSimon94/status/1468170705615433729

Deux autres expulsions outrepassant une suspension par la CEDH ont eu lieu récemment.

Enfin une autre violence ordinaire. Elle vient porter plainte : retrait de titre de séjour, OQTF.

twitter.com/Fcazalis/status/1468910751112962049.

77

— **Les morts du mois de décembre.** Nous plaçons au début celle d'un homme placé en rétention ; elle est en outre liée à une modification récente de la loi —

Le 15 décembre, M. U., kosovar, s'est suicidé dans la geôle du palais de justice de Bordeaux. Il avait annoncé son intention plusieurs fois, sans réaction de personne. Après plus de dix ans en séjour régulier, il était expulsé suite au refus de renouvellement de son titre de séjour « étranger malade », une perspective qui lui était insupportable. Il passait en comparution immédiate devant le Tribunal Correctionnel pour refus de se soumettre à un test PCR permettant son embarquement vers le Kosovo. De tels refus avaient été poursuivis par les parquets, les considérant comme des refus d'embarquement indirects, mais des Cours d'Appel ont prononcé des relaxes car la loi ne prévoyait pas ce délit. Le Parlement français alors adopté à toute vitesse en août une [modification législative](#) au sein de la loi sur la crise sanitaire, rendant de ce refus passible de prison. gisti.org/spip.php?article6714 francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-homme-se-suicide-dans-les-geoles-du-palais-de-justice-de-bordeaux-1639586814

Le 3 décembre, Avin Ifran Zahir, femme de 38 ans, du Kurdistan irakien, est morte dans un hôpital polonais. En hypothermie profonde, elle y avait accouché d'un petit Halikari Dhaker, mort-né, mi-novembre, après avoir passé plusieurs jours en détresse extrême dans la forêt. Son mari et ses cinq enfants ont été pris en charge par une association locale. infomigrants.net/fr/post/37041/polognebielorussie--une-femme-irakienne-mere-de-cinq-enfants-meurt-apres-une-fausse-couche

77

Le 7 décembre un homme dont nous ignorons le nom est mort dans le Centre de Rétention de Gradisca (Frioul, Italie près de la frontière slovène).

nofrontierefvfg.noblogs.org/post/2021/12/08/unaltra-morte-di-stato-nel-cpr-di-gradisca/

Le 9 décembre une petite fille turque de 10 ans est morte dans la rivière-frontière entre Croatie et Slovénie, emportée alors qu'elle était portée sur les épaules de sa mère. www.infomigrants.net/fr/post/37179/une-petite-fille-de-10-ans-meurt-noyee-dans-la-riviere-frontiere-entre-la-croatie-et-la-slovenie

Le 11 décembre au moins cinq personnes se sont noyées dans le naufrage d'un kwassa aux abords de Mayotte. la1ere.francetvinfo.fr/mayotte/nauffrage-d-un-kwassa-5-deces-sont-a-deplorer-1178068.html

Nous rappelons que c'est le deuxième suicide de personne placée en rétention en peu de temps. Le 22 novembre, un homme s'est suicidé au CRA de Oissel près de Rouen.

Les 17 et 18 décembre, deux naufrages au large de la Libye ont coûté la vie à 163 personnes, informe l'Organisation Maritime Internationale.

infomigrants.net/fr/post/37351/mediterranee--163-migrants-meurent-au-large-des-cotes-libyennes

Le 18 décembre, un corps dégradé, non identifié, a été retrouvé sur une plage de Marck, près de Calais.

Le 20 décembre, un Soudanais de 16 ans est mort dans la zone d'activité Transmarck près de Calais. Il est tombé d'un camion où il était monté et a été écrasé.

infomigrants.net/fr/post/37327/calais--un-migrant-meurt-ecrase-par-un-poids-lourd-un-corps-retrouve-sur-une-plage

Le 21 décembre 7 personnes sont mortes dans le naufrage d'une embarcation au large de l'Algérie. Huit autres, dont une femme enceinte, ont survécu.

www.algeriepartplus.com/7-morts-lors-du-nauffrage-dune-embarcation-des-harragas-algeriens-au-large-darzew-encore-un-drame-etouffe-par-lindifference-generale/

Le 24 décembre, 11 puis 16 personnes sont mortes dans des naufrages en mer Égée.

www.france24.com/fr/europe/20211225-en-gr%C3%A8ce-au-moins-27-morts-dans-le-nauffrage-de-deux-bateaux-de-migrants

Avec, parmi de multiples appuis, le soutien de :

**Ville de Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg
Villes de Bischheim, Dambach la Ville, Hœnheim, d'Illkirch-Graffenstaden,
Schiltigheim, Stutzheim-Offenheim**

FDVA

**Fondation ACAT pour la dignité humaine et Fondation du protestantisme
Fondation de France**

**Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
Terre Sans Frontière**

Association caritative anglicane de Strasbourg

Tôt ou T'Art

CARITAS

ESP UEPAL

ACO

CSP

79

CASAS *Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg*
2 rue Brûlée 67000 STRASBOURG

Tél 0388251303 Fax 0388240583

contact@casas.fr www.casas.fr

79

Heure de rendre l'antenne
Aux sans haine
Heure de prendre l'antenne
Aux payeurs de peine
Heure de rendre l'antenne
Aux vraies erreurs
Heure de prendre l'antenne
Aux faux pleureurs
Heure de rendre l'antenne
Aux oreilles symétriques
Heure de prendre l'antenne
Aux plateaux hystériques
Heure de rendre l'antenne
A l'amour du silence
Heure de prendre l'antenne
Aux jeteurs d'ignorance
Heure de rendre l'antenne
Aux débats sans mépris
Heure de prendre l'antenne
Aux criards sans merci
Heure de rendre à l'antenne
Juste assez de beau
Pour détruire ses chaînes
En mille petits morceaux.

Humano Graci

